

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE LA JEUNESSE ET DE
LA CONSTRUCTION CITOYENNE

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

Enquête Nationale sur l'Emploi : rapport principal 2014



Janvier 2016

Enquête Nationale sur l'Emploi : rapport principal 2014

Table des matières

Liste des tableaux.....	iv
Liste des graphiques.....	v
Équipe d'élaboration du rapport	vi
Préface.....	vii
Sigles et abréviations	viii
Résumé.....	ix
Introduction.....	1
1. De l'enquête de terrain	2
1.1. Méthodologie d'enquête	2
1.2. Organisation de l'enquête	2
1.3. Communication.....	3
1.4. Structure du questionnaire d'enquête	3
1.5. Traitement des données et analyse.....	3
2. Caractéristiques sociodémographiques	4
2.1. Caractéristiques des ménages.....	4
2.1.1. Taille du ménage	4
2.1.2. Caractéristiques du chef de ménage	5
2.2. Caractéristiques de la population	6
2.2.1 Structure par sexe et par âge	6
2.2.2 Statut migratoire de la population	8
2.3. Niveau d'instruction et formation continue.....	9
2.3.1. Niveau d'éducation.....	9
2.3.2. Formation continue des actifs occupés.....	10
2.3.2. Durée de la formation continue	11
3. Population active potentielle ou en âge de travailler	13
3.1. Poids de la population active potentielle dans la population totale.....	14
3.2. Population active	15
3.2.1. Composition de la population active	16
3.2.2. Taux d'activité	16
3.3. Population inactive	18
3.3.1. Composition de la population inactive.....	18
3.3.2. Taux d'inactivité	19
4. Profil et structure de l'emploi	21
4.1. Profil du taux d'emploi.....	21
4.2. Structure de l'emploi.....	22
4.3. Taux de salarisation selon les caractéristiques sociodémographiques.	23
4.4. Nature de l'emploi	25
5. La pluriactivité.....	26
5.1. Principaux déterminants de la pluriactivité	26
5.2. Durée hebdomadaire comparée des activités principale et secondaire	31
5.3. Activité principale et pluriactivité	33
5.4. Caractéristiques de l'activité secondaire.....	35
6. La mobilité sociale	42
6.1. Importance et mesure	42
6.2. Mobilité générationnelle.....	43
6.3. Mobilité professionnelle.....	47
6.4. Mobilité spatiale	49
6.4.1. Taux de mobilité spatiale	49

6.4.2.	Origines de la mobilité spatiale	50
6.4.3.	Raisons de mobilité spatiale	51
6.5.	Mobilité sociale et genre.....	52
6.5.1.	Mobilité générationnelle et genre.....	52
6.5.2.	Mobilité professionnelle et genre	54
7.	Le revenu d'emploi	56
7.1.	Revenu moyen d'emploi	56
7.2.	Revenu moyen d'activité	60
7.3.	Revenu moyen d'activité principale	62
7.4.	Revenu moyen d'activité secondaire	65
8.	Le sous-emploi.....	68
8.1.	Structure de la durée hebdomadaire de travail	68
8.2.	Profil du taux de sous-emploi.....	69
9.	Le chômage.....	72
9.1.	Profil du taux de chômage.....	72
9.2.	Caractéristiques des chômeurs	75
9.3.	Stratégie de recherche d'emploi et prétentions salariales des chômeurs..	77
Conclusion et recommandations.....		80
Références bibliographiques		82
Annexe : Quelques indicateurs du marché du travail		83

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Répartition des ménages selon la taille du ménage et la zone de résidence.....	4
Tableau 2 :	Caractéristiques du chef de ménage selon le sexe, la zone de résidence, le statut matrimonial, la région...	5
Tableau 3 :	Caractéristiques du chef de ménage selon la zone de résidence, le statut matrimonial, la région et le sexe..	6
Tableau 4 :	Répartition (en %) de la population selon le groupe d'âge, la zone de résidence, le sexe et la région.....	7
Tableau 5 :	Principaux pays de migration pour les migrants de retour.....	8
Tableau 6 :	Répartition (en %) des migrants de retour selon les principales causes de retour.....	8
Tableau 7 :	Catégorie socioprofessionnelle dans l'activité exercée dans le pays d'immigration (en %).....	9
Tableau 8 :	Situation financière dans le pays d'immigration selon la zone de résidence et le sexe (en %).....	9
Tableau 9 :	Répartition (en %) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le diplôme.....	10
Tableau 10 :	Répartition (en %) des agents formés selon les caractéristiques sociodémographiques.....	11
Tableau 11 :	Durée moyenne (en jour) de la formation des actifs occupés.....	12
Tableau 12 :	Population en âge de travailler selon la zone de résidence et le sexe.....	14
Tableau 13 :	Poids de la population en âge de travailler par rapport à la Population totale.....	14
Tableau 14 :	Population active de 15 – 64 ans selon la zone de résidence et le sexe.....	16
Tableau 15 :	Taux brut et taux net d'activité selon la zone de résidence et le sexe (en %).....	16
Tableau 16 :	Taux d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques (en %).....	17
Tableau 17 :	Répartition de la population inactive selon les raisons d'inactivité et le sexe.....	18
Tableau 18 :	Population inactive selon le sexe, le milieu de résidence et les raisons d'inactivités (en %).....	19
Tableau 19 :	Taux d'inactivité selon les caractéristiques sociodémographiques (en %).....	20
Tableau 20 :	Répartition (en %) du taux d'emploi par zone de résidence, région, groupe d'âge, niveau d'éducation et sexe.....	21
Tableau 21 :	Répartition des emplois suivant le sexe de l'occupant et la zone de résidence.....	23
Tableau 22 :	Taux de salarisation selon les caractéristiques sociodémographiques.....	24
Tableau 23 :	Répartition du taux d'emploi suivant la nature du travail d'activité principale, le sexe, la zone de résidence, la région, la classe d'âge et le niveau d'éducation.....	25
Tableau 24 :	Taux d'activité secondaire (en %).....	27
Tableau 25 :	Répartition activités secondaires versus répartition de la population (en %).....	28
Tableau 26 :	Nombre d'activités secondaires (en %).....	30
Tableau 27 :	Durée hebdomadaire moyenne avec ou sans activité secondaire (heures/semaine).....	32
Tableau 28 :	Taux d'activité secondaire selon les caractéristiques de l'activité principale (en %).....	34
Tableau 29 :	Répartition activités secondaires versus répartition de la population selon l'activité principale (en %).....	35
Tableau 30 :	Taux des catégories d'activité secondaire selon l'âge (en % et effectif).....	36
Tableau 31 :	Taux des catégories d'activité secondaire selon les catégories (en % et effectif).....	37
Tableau 32 :	Origine de l'activité secondaire ou destinée de l'activité principale (en %).....	38
Tableau 33 :	Destination de l'activité principale ou recrutement de l'activité secondaire (en %).....	40
Tableau 34 :	Taux de transition entre activités principale et secondaire (en %).....	41
Tableau 35 :	Répartition des actifs occupés selon leurs CSP et celles de leurs pères.....	42
Tableau 36 :	Destinée de la CSP du père – que deviennent les enfants de ... (en %).....	43
Tableau 37 :	Recrutement de la CSP de l'enfant – d'où proviennent les enfants de ... (en %).....	44
Tableau 38 :	Calcul de la mobilité sociale des 15 ans et plus (en %).....	45
Tableau 39 :	Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon la CSP (en %).....	45
Tableau 40 :	Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le statut salarial (en %).....	45
Tableau 41 :	Taux de mobilité ascendante versus descendante selon le statut salarial (en %).....	46
Tableau 42 :	Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le type d'entreprise (en %).....	46
Tableau 43 :	Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le secteur d'activité (en %).....	46
Tableau 44 :	Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le niveau d'éducation (en %).....	47
Tableau 45 :	Taux de mobilité ascendante versus descendante selon le niveau d'éducation (en %).....	47
Tableau 46 :	Destinée de la CSP antérieure – que devient la CSP antérieure (en %).....	48
Tableau 47 :	Recrutement de la CSP actuelle – de quelle CSP provient la CSP actuelle (en %).....	48
Tableau 48 :	Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon la CSP (en %).....	48
Tableau 49 :	Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon le statut salarial (en %).....	48
Tableau 50 :	Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon le type d'entreprise (en %).....	49
Tableau 51 :	Taux de mobilité professionnelle ascendante/descendante par statut salarial (en %).....	49
Tableau 52 :	Taux de mobilité spatiale par groupe d'âge (en %).....	50
Tableau 53 :	Origines de la mobilité spatiale (en %).....	51
Tableau 54 :	Raisons de la mobilité spatiale (en %).....	52
Tableau 55 :	Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le statut salarial (en %).....	53
Tableau 56 :	Taux de mobilité ascendante/descendante par sexe et âge selon le statut salarial (en %).....	53
Tableau 57 :	Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le secteur d'activité (en %).....	53
Tableau 58 :	Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le niveau d'éducation (en %).....	54
Tableau 59 :	Taux de mobilité ascendante/descendante par sexe et âge selon le niveau d'éducation (en %).....	54
Tableau 60 :	Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon la CSP (en %).....	54
Tableau 61 :	Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon le type d'entreprise (en %).....	55
Tableau 62 :	Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon le statut salarial (en %).....	55
Tableau 63 :	Taux de mobilité professionnelle ascendante/descendante par sexe et âge selon le statut salarial (en %)....	55

Tableau 64 :	Revenu mensuel total (en millions FCFA et %)	57
Tableau 65 :	Revenu mensuel moyen par tranche d'âge (en FCFA)	58
Tableau 66 :	Revenu mensuel moyen (en FCFA)	59
Tableau 67 :	Revenu mensuel moyen d'activité	61
Tableau 68 :	Revenu mensuel moyen de l'activité principale (en FCFA)	63
Tableau 69 :	Revenu mensuel moyen de l'activité secondaire (en FCFA)	66
Tableau 70 :	Répartition des heures de travail selon les caractéristiques sociodémographiques	69
Tableau 71 :	Taux de sous-emploi selon le groupe d'âge par zone de résidence et par sexe	69
Tableau 72 :	Taux de sous-emploi selon la CSP, la zone de résidence et le sexe	70
Tableau 73 :	Taux de sous-emploi selon la situation dans la profession, le secteur d'activité et le secteur institutionnel par zone de résidence	71
Tableau 74 :	Taux de chômage selon le niveau d'éducation, la zone de résidence et par sexe	74
Tableau 75 :	Taux de chômage selon la région et le sexe	74
Tableau 76 :	Proportion de chômeurs selon l'âge, le niveau d'instruction le milieu et le sexe	75
Tableau 77 :	Type de chômage selon l'âge, le niveau d'éducation, le milieu de résidence et le sexe	76
Tableau 78 :	Stratégie de recherche d'emploi par le chômeur	77
Tableau 79 :	Salaire ou revenu minimum moyen accepté le chômeur	78
Tableau A1 :	Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe	83
Tableau A2 :	Répartition de la population occupée par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	83
Tableau A3 :	Répartition de la population au chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	84
Tableau A4 :	Répartition de la population active par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	84
Tableau A5 :	Taux d'emploi vulnérable par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	85
Tableau A6 :	Taux de pluriactivité par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	85
Tableau A7 :	Ratio Emploi/ Population par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	86
Tableau A8 :	Ratio Emploi/ Population par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	86
Tableau A9 :	Taux de chômage élargi par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	87
Tableau A10 :	Taux de chômage BIT par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	87
Tableau A11 :	Taux de chômage des jeunes 15-24 ans par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe	88
Tableau A12 :	Taux de chômage des jeunes 15-35 ans par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	88
Tableau A13 :	Proportion de chômeurs découragés par milieu de résidence, groupe	89
Tableau A14 :	Proportion des Jeunes de (15-24 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » par milieu	89
Tableau A15 :	Proportion des Jeunes de (15-35 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe	90
Tableau A16 :	Taux d'emplois informel par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	90
Tableau A17 :	Proportion de l'emploi salarié par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	91
Tableau A18 :	Taux de salarisation par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	91
Tableau A19 :	Taux d'activité par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	92
Tableau A20 :	Taux de sous-emploi par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	92
Tableau A21 :	Taux de syndicalisation par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	93
Tableau A22 :	Durée moyenne du chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe	93

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Pyramide des âges de la population	07
Graphique 2 :	Taux de chômage élargi par groupe d'âge et par sexe	73
Graphique 3 :	Durée moyenne en année du temps de chômage par région et par sexe	76
Graphique 4 :	Durée moyenne en année du temps de chômage par niveau d'instruction et par sexe	77

Équipe d'élaboration du rapport

Coordination technique

Marie DEMBELE	Conseillère technique MEFPJCC
Boubacar DIALLO	Directeur Général ONEF
Aoua dite Saran DEMBELE	Directrice Générale Adjointe ONEF

Comité de rédaction

Boubacar DIALLO	Directeur Général, ONEF
Aoua dite Saran DEMBELE	Directrice Générale Adjointe, ONEF
Fatoumata ABDOURHAMANE	Directrice Nationale de l'Emploi
Assekou AHMADOU	Directeur CPS/SICAIEPI
Massa COULIBALY	Université des Sciences Sociales et de Gestion
Sidy Boly	Statisticien, Institut National de la Statistique (INSTAT)
Moussa CISSE	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
Kadia Bagayoko	Chargée d'études, ONEF
Adama André TOGO	Chargé d'études, ONEF
Lassana DOUMBIA	Chargé d'études, ONEF
N'Faly SIAMA	Chargé d'études, ONEF
Djimé TRAORE	Chargé d'études ONEF
Idrissa Yacouba TOURE	Informaticien, ONEF

Administration et Gestion

Ibrahima Yala DIALLO	Agent Comptable
Sohayata Attacher MAIGA	Chef Département Administration et Gestion des Ressources Humaines
Bandiougou KEITA	Chef Département Communication et Documentation
Siaka KONATE	Chef Département Finance Approvisionnement
Oumar OUOLOGUEM	Chef Cellule Contrôle et Gestion Interne
Adam DEMBELE	Assistante Chef Cellule Contrôle et Gestion Interne
Oumou KEITA	Chargée de Comptabilité
Sétou DOUMBIA	Secrétaire de Direction

Comité Scientifique

Président

Mahamadou Zibo MAIGA	Coordinateur de la Cellule Technique du CSLP
----------------------	--

Membres

Moussa KANTE	Directeur Général, CNRST
Samba DIALLO	Recteur, USSGB
Dénis DOUGNON	Directeur Général, ISFRA
Boubacar MAKALOU	Directeur Général, CERCAP
Mahamadou Soukalo TRAORE	Directeur Général, INRSP
Issa BOUARE	Chef de Division INSTAT
Bourama DEMBELE	Directeur Général, IER
Sidiki TRAORE	Directeur National, DNP

Comité de lecture

Mme KY Annita PARE	CT-MEFPJCC
Bourama Fassery BALLO	ODHD
Maïmouna TRAORE	CT-CSLP
Mme Dicko Fatoumata ABDOURHAMANE	DNE

Préface

La jeunesse d'une population est facteur d'enrichissement d'un pays. Au Mali, elle représente environ 38,7% (source : Direction Nationale de la Population, estimation 2014) de la population avec son corolaire de besoins de formation et d'emploi. C'est pourquoi les politiques publiques en la matière doivent être analysées sous le prisme de la relation entre croissance économique et marché du travail en vue de garantir à tous une promotion sociale se fondant sur un accès à l'emploi.

Les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour garantir l'accès à l'emploi et assurer la promotion sociale se fondent tout d'abord sur une connaissance des différents indicateurs du chômage, du sous-emploi, du taux d'emploi en vue de bâtir des perspectives pour le futur.

L'approche par les politiques actives de l'emploi conditionne la vision de ce qui est requis pour rétablir les opportunités économiques et pour assurer le bien-être de la population dans son ensemble. Ceci implique que les priorités et la planification des interventions doivent prendre en considération les caractéristiques socio-professionnelles des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises à court, long et moyen terme.

Pour répondre à ces besoins le Gouvernement a créé en décembre 2013 un organisme personnalisé dénommé Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). Dans ses missions et attributions, l'ONEF doit fournir aux décideurs des outils d'aide à la décision à travers des statistiques sur le marché de l'emploi. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le présent rapport dénommé « Enquête Nationale sur l'Emploi 2014 ».

Ce rapport contient un grand nombre d'informations utiles sur les différents indicateurs de l'emploi et du chômage. La présentation de l'évolution du paysage de l'emploi apporte d'utiles conseils pour concevoir les meilleures stratégies.

Par la richesse des informations, la variété des thèmes abordés et la qualité des conseils apportés, il constitue un atout exceptionnel pour accroître les connaissances sur le marché de l'emploi.

Bamako, le _____

**Le Ministre de l'Emploi, de la
Formation Professionnelle,
de la Jeunesse et de la
Construction Citoyenne**

M. Mahamane BABY

Sigles et abréviations

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BIT	Bureau International du Travail
BPP	Bureau Privé de Placement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CD-ROM	Compact Disc –Read Only Memory
CERCAP	Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Conseiller (ère) Technique
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DOEF	Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
EMOP	Enquête Modulaire Permanente auprès des ménages
ENE	Enquête Nationale Emploi
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
IER	Institut d'Economie Rurale
INSTAT	Institut National de la Statistique
INRSP	Institut National de Recherche en Santé Publique
ISFRA	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
MEFPJCC	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONEQ	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radio Diffusion et Télévision du Mali
RDC	République Démocratique de Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SICAEPPI	Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
USSGB	Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
TBA	Taux Brut d'Activités
TNA	Taux Net d'Activités

Résumé

La population du Mali est estimée à 17,2 millions d'habitants en 2014 avec 50,4% de femmes. Cette population est répartie entre 2 163 290 ménages. Elle comprend 75% de ruraux et 25% de populations urbaines. Parmi cette population, 8 043 098 sont en âge de travailler c'est-à-dire ceux dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans. De plus, la main-d'œuvre (actifs occupés et chômeurs) occupe 74,4% de cette population (soit 5 986 584 personnes) et 25,6% d'entre elles sont économiquement inactives. La main-d'œuvre est constituée d'hommes (53,3%) contre 46,7% pour les femmes.

Le taux d'activité défini comme le rapport entre la population active (chômeurs et occupés) et la population en âge de travailler est estimé à 74,4%. Il est de 85,6% chez les hommes et 64,8% chez les femmes. Le monde rural a le plus fort taux d'activité (78,8%), suivi de Bamako avec 63,4%. Les autres zones urbaines arrivent en 3^{ème} position avec 62,6%. En outre, c'est dans la tranche d'âge 36-40 ans où se trouve le taux le plus élevé (84,4%) contre 61,6% pour les jeunes (15-24 ans).

L'un des aspects les plus frappants que révèle l'étude est le fort taux d'emploi. En effet, parmi la population en âge de travailler, 68,3% sont employés. Ce taux est de 79,3% chez les hommes et 58,8% chez les femmes. Le milieu rural enregistre le taux le plus élevé (73,2%) contre 56,1% à Bamako et 55,0% pour les autres zones urbaines.

Le secteur le plus pourvoyeur d'emploi est le primaire qui occupe près de deux actifs sur trois (66,7%). Les autres se composent de l'industrie, le commerce et les services. Il est à noter que c'est le milieu rural qui concentre l'essentiel de ces emplois dans le secteur primaire.

Une répartition institutionnelle de l'emploi révèle que plus de la moitié des employés (54,6%) sont des patrons ou travailleurs indépendants, 36,7% constitués des apprentis ou des aides familiaux et 9% des employés seulement sont salariés.

Quant au sous-emploi, mesuré à travers la durée de travail hebdomadaire, son taux est estimé à 17,4% des actifs occupés. Environ une femme sur quatre (29,6%) est sous-employée contre seulement 6,9% pour les hommes.

Le revenu mensuel moyen d'activité est estimé à 27 554 FCFA. Le gain des hommes est nettement supérieur à celui des femmes (39 198 FCFA contre 12 966 FCFA). C'est Bamako qui enregistre le revenu moyen le plus élevé (60 569 FCFA) contre 20 973 FCFA en milieu rural.

En 2014, le taux de chômage est estimé à 8,2%, ce qui correspond à un effectif de 492 310 chômeurs dont 52,6% de femmes contre 47,4% pour les hommes. Les femmes sont les plus exposées au chômage quel que soit le niveau d'instruction. C'est surtout à Bamako et autres zones urbaines que la différence entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes de même niveau d'instruction est plus marquée, surtout à partir du secondaire. En outre, le chômage est et demeure un phénomène urbain. En effet, le taux est de 11,5% à Bamako, 11,1% pour les autres urbaines contre 7,3% en milieu rural. Il faut aussi noter que près de 3/4 des chômeurs sont dans la tranche 15-35 ans au niveau des autres zones urbaines. A Bamako, cette proportion atteint les 85%.

Introduction

L'enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages de 2014 dont les données ont servi à la rédaction de ce rapport est la troisième édition d'une série d'enquêtes ayant pour objectifs de fournir les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Elle a été réalisée sur un échantillon de 6 360 ménages répartis entre les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et le District de Bamako. La région de Kidal n'a pas été enquêtée pour des raisons sécuritaires.

Le présent rapport qui est une initiative de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) est basé sur le module emploi de ladite enquête. Il vise à fournir des indicateurs clés pour une meilleure évaluation du marché du travail au Mali. Plus spécifiquement, il donne une visibilité concernant :

- l'emploi ;
- le chômage ;
- le sous-emploi ;
- la disparité en termes de gain entre les hommes et les femmes ;
- le secteur informel.

1. De l'enquête de terrain

1.1. Méthodologie d'enquête

L'EMOP est une enquête par sondage stratifié à deux degrés réalisée auprès des ménages. Ces résultats sont significatifs au niveau national, par région administrative excepté celle de Kidal, dans le district de Bamako et par milieu de résidence (urbain et rural). L'opération est exécutée annuellement en quatre (4) passages et chaque passage couvre trois mois de collecte.

Tous les indicateurs de plus de 10 %, sont estimés avec une précision relative au plus égale à 0,10 et à 0,15 respectivement pour les niveaux national et régional.

Dans cette étude, on s'intéresse particulièrement au module "Emploi" du 3^{ème} passage de l'EMOP.

La section "Emploi" s'articule autour des modules suivants :

- ❖ *Emploi actuel des membres du ménage âgés de 06 ans et plus ;*
- ❖ *Emploi principal des membres du ménage âgés de 06 ans et plus ;*
- ❖ *Emploi secondaire des membres du ménage âgés de 06 ans et plus ;*
- ❖ *Revenus hors activités ;*
- ❖ *Recherche d'emploi des membres du ménage âgés de 06 ans et plus ;*
- ❖ *Module chômage des membres du ménage âgés de 06 ans et plus ;*
- ❖ *Module trajectoire et perspectives pour les personnes de 15 ans et plus. Il s'agit de l'activité du père, l'emploi antérieur de l'individu et les perspectives.*
- ❖ *Module Migrant de retour concerne également les personnes de 15 ans et plus ayant fait au moins une migration.*

1.2. Organisation de l'enquête

Pour un suivi régulier et un contrôle efficace des travaux de terrain, trois (3) agents enquêteurs sont placés sous la responsabilité directe d'un (1) contrôleur. Ils forment une équipe. Tous les membres de l'équipe évoluent ensemble dans toutes les grappes qui leur sont préalablement affectées. Chaque agent de l'équipe est muni d'un ordinateur "Tablette" pour accomplir la mission qui leur est confiée. Une application de l'enquêteur et une application du contrôleur sont conçues à cet effet. Le contrôleur, dont le rôle est principalement de dénombrer les ménages d'une grappe, affecter les ménages à ses enquêteurs, contrôler les données, les rassembler et envoyer au superviseur les données de la grappe, pourra faire toutes ces opérations depuis sa tablette. La mission des enquêteurs est d'administrer le questionnaire aux enquêtés.

Au niveau régional, la coordination de l'opération est confiée au Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP). Il est secondé par un superviseur régional chargé de suivre l'évolution des travaux de collecte sur le terrain. La gestion et la supervision de l'opération au niveau national sont assurées par la Direction Générale de l'INSTAT qui veille au respect du calendrier prévisionnel et au bon

déroulement des activités. L'EMOP 2014 a été réalisée par 22 contrôleurs, 66 enquêteurs, 8 superviseurs régionaux, 3 éditeurs.

1.3. Communication

La sensibilisation est un élément important dans la réalisation des opérations d'enquête. Elle permet d'informer la population sur l'objet et l'importance de l'enquête afin d'avoir leur adhésion. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'EMOP, les microprogrammes ont été conçus et sont diffusés régulièrement par l'ORTM et les radios de proximité. Au démarrage de l'opération, des lettres de sensibilisation ont été adressées aux Gouverneurs de région et aux DRPSIAP.

1.4. Structure du questionnaire d'enquête

Le questionnaire de l'EMOP comporte un module de base et un ou plusieurs modules supplémentaires qui sont insérés à la demande des utilisateurs de données statistiques. Le module de base est conçu pour prendre en compte prioritairement les préoccupations du cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) et des OMD ainsi que d'autres programmes sectoriels.

Le questionnaire du module "Emploi" du 3^{ème} passage de l'EMOP dont il est question dans cette étude est structuré comme suit :

- La section I s'intéresse aux identifiants du ménage
- la section M se rapporte aux caractéristiques des membres du ménage (âge, sexe), leur lien avec le chef de ménage, l'état matrimonial le statut de résidence et le statut migratoire ;
- la section S renseigne sur la santé des membres du ménage ; des questions y sont posées sur la prévalence de certaines maladies ;
- la section EA est relative à l'emploi ; elle permet de calculer les indicateurs tels que les taux de chômage, d'activité et d'inactivité, etc. ;
- la section AP renseigne sur les caractéristiques de l'activité principale des membres du ménage âgés de 6 ans et plus ;
- la section AS donne des informations sur l'activité secondaire des membres du ménage âgés de 6 ans et plus ;
- la section RHA renseigne sur les revenus hors-activité ;
- la section R donne des informations sur la recherche d'emploi.
- La section C se rapporte au chômage ;
- La section TP se réfère à la trajectoire et perspectives pour les personnes âgées de 15 ans et plus ;
- La section MR aborde des aspects portant sur les migrants de retour ;
- La dernière section, comme pour tous les passages, est consacrée à la consommation des ménages.

1.5. Traitement des données et analyse

Les informations collectées transmises par les agents sont récupérées au niveau central par une équipe d'édition installée dans une salle de traitement équipée d'ordinateurs. Ces agents d'édition procèdent au contrôle, à la vérification et à la consolidation des données reçues. Les erreurs ou incohérences décelées sont notifiées aux agents concernés pour correction sur le terrain. Après chaque trimestre de collecte, les fichiers de données sont consolidés puis exportés sur SPSS pour des fins d'apurement complémentaires et d'analyse des résultats.

En ce qui concerne l'analyse des résultats, une équipe a été mise en place. L'analyse consiste à décrire les résultats obtenus selon un plan préalablement conçu et à rédiger un rapport dans lequel les principaux résultats de l'enquête sont présentés. Cette approche vise à pouvoir présenter les résultats dans le plus court délai possible, après la collecte des informations sur le terrain.

2. Caractéristiques sociodémographiques

Ce chapitre fait une description des ménages et de la population. Il aborde les aspects liés à la migration, la scolarisation et la formation continue (formation des actifs exerçant un emploi).

2.1. Caractéristiques des ménages

2.1.1. Taille du ménage

La plus faible taille du ménage compte de 1 à 2 personnes. Au Mali, ce genre de ménage est minime (4,2%). Elle se rencontre beaucoup dans les centres urbains et à Bamako, la capitale (5,7% et 5,6%). Elle est très faible dans les campagnes (3,7%). De même, les ménages composés de 3 à 4 individus, sont encore plus nombreux dans les villes que dans les centres ruraux (20,4% contre 13,7% de ménages). Ce type de ménage, bien que plus nombreux que celui de 1 à 2 individus, demeure très timide à l'échelle nationale (15,6%). Le même constat se dégage pour les ménages regroupant 5 à 6 personnes (23,9% à Bamako, contre 22,5% en milieu rural). Cette catégorie de ménage, certes plus élevée que les deux premières tranches, n'atteint pas la moitié des effectifs sélectionnés, dans le cadre de cette étude. Elle se chiffre seulement à 23,3%. La tendance change complètement pour les ménages composés de 7 personnes et plus. Ils représentent plus de la moitié (56,8%) de l'ensemble des ménages. En terme clair, les ménages de plus de 7 personnes se rencontrent en grand nombre dans les campagnes que les centres urbains, y compris la capitale.

Tableau 1 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et la zone de résidence

Taille du ménage	Bamako		Autre urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 - 2 personnes	15561	5,6	16034	5,7	52898	3,7	84493	4,2
3 - 4 personnes	57249	20,5	57479	20,4	196908	13,7	311635	15,6
5 - 6 personnes	66972	23,9	75232	26,7	322703	22,5	464907	23,3
7 personnes et plus	140101	50,1	133513	47,3	860173	60,0	1133787	56,8
Total	279883	100	282257	100	1432682	100	1994823	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

En Afrique, plus particulièrement au Mali, le petit ménage (de 1 à 6 personnes) ou famille nucléaire, s'implante de façon graduelle. Le grand ménage se disloque aussi bien dans les villes que dans les

zones rurales. Ce facteur soulève du coût la problématique de la dégradation de nos valeurs habituelles. L'individualisme a tendance à émerger dans nos mœurs, au détriment du grand groupe.

2.1.2. Caractéristiques du chef de ménage

La majeure partie des chefs de ménage, au Mali sont des hommes (92,1 %). Seulement, 7,9% des chefs de ménages sont des femmes. Elles sont plus nombreuses dans les villes que les campagnes (11,2% à Bamako et 13,8% pour les autres zones urbaines contre 6,3%). En général, la femme n'assure la chefferie dans le ménage que lorsqu'elle perd son mari ou si elle est divorcée. De ce fait, la proportion de femme chef de ménage atteint les 66% pour les divorcées et 80% pour les veuves. C'est dans les régions de Gao, Tombouctou et dans le district de Bamako où la proportion de femmes chef de ménage est élevée comparativement aux autres régions. A Gao, elle atteint le pic (22%). Cette situation pourrait s'expliquer par le déplacement des hommes, occasionné par la crise de 2012.

La région de Ségou enregistre la plus faible proportion de femmes chef de ménage (4,9%) suivie de la région de Mopti (5,2%). L'autonomisation et l'augmentation du taux de scolarisation des femmes pourraient dans les années à venir réduire cet écart entre les hommes et les femmes.

Tableau 2 : Caractéristiques du chef de ménage selon le sexe, la zone de résidence, le statut matrimonial, la région (en %)

		Sexe du chef de ménage		
		Homme	Femme	Total
Zone de résidence	Bamako	88,8	11,2	100,0
	Autre urbain	87,0	13,0	100,0
	Rural	93,7	6,3	100,0
Groupe d'âge	15 - 34 ans	92,4	7,6	100,0
	35 - 64 ans	91,8	8,2	100,0
	65 ans et plus	92,9	7,1	100,0
Statut matrimonial du chef de ménage	Marié monogame	97,9	2,1	100,0
	Marié polygame	97,1	2,9	100,0
	Célibataire	83,0	17,0	100,0
	Divorcé/séparé	33,9	66,1	100,0
	Veuf	19,1	80,9	100,0
Région	Kayes	92,4	7,6	100,0
	Koulikoro	92,9	7,1	100,0
	Sikasso	94,5	5,5	100,0
	Ségou	95,1	4,9	100,0
	Mopti	94,8	5,2	100,0
	Tombouctou	87,3	12,7	100,0
	Gao	78,0	22,0	100,0
	Bamako	88,8	11,2	100,0
Total		92,1	7,9	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les chefs de ménage de façon générale, n'ont aucun niveau d'instruction pour la plupart (74,5%). C'est surtout en milieu rural que la proportion est très élevée. La proportion de chef ménage est inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Comparativement aux autres régions, le niveau d'études des chefs de ménage à Bamako est relativement élevé, (10,2% ont le niveau supérieur). La proportion de célibataires chefs de ménage ayant le niveau d'études supérieur (7,4%) est élevée comparativement aux autres (tableau 3).

Tableau 3 : Caractéristiques du chef de ménage selon la zone de résidence, le statut matrimonial, la région et le sexe (en %)

		Education					Total
		Aucun niveau	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur	
Zone de résidence	Bamako	50,0	14,7	15,6	9,5	10,2	100,0
	Autre urbain	57,5	14,7	10,7	11,3	5,8	100,0
	Rural	82,6	10,9	3,3	2,5	0,7	100,0
	15 - 34 ans	65,2	15,8	8,1	8,1	2,9	100,0
	35 - 64 ans	72,5	13,1	7,0	4,5	2,9	100,0
	65 ans et plus	89,7	4,6	1,0	2,9	1,8	100,0
Statut matrimonial du chef de ménage	Marié monogame	74,2	11,1	6,2	5,5	2,9	100,0
	Marié polygame	76,2	12,8	5,0	3,6	2,4	100,0
	Union libre	43,9	38,1	6,0	8,5	3,5	100,0
	Célibataire	37,9	22,2	21,1	11,4	7,4	100,0
	Divorcé/séparé	64,1	18,3	12,8	1,8	3,0	100,0
	Veuf	82,6	9,4	5,5	1,2	1,3	100,0
Région	Kayes	71,6	16,4	6,8	3,8	1,3	100,0
	Koulikoro	76,8	11,4	5,1	4,5	2,2	100,0
	Sikasso	72,2	13,3	6,3	6,0	2,1	100,0
	Ségou	81,2	11,5	2,8	3,1	1,3	100,0
	Mopti	89,4	6,2	2,0	1,9	0,5	100,0
	Tombouctou	86,5	5,9	4,0	2,8	0,9	100,0
	Gao	67,2	19,1	4,8	6,6	2,3	100,0
	Bamako	50,0	14,7	15,6	9,5	10,2	100,0
Total		74,5	12,0	6,0	4,7	2,7	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

2.2. Caractéristiques de la population

2.2.1 Structure par sexe et par âge

La structure de la population par sexe montre que les hommes représentent 48,0% et les femmes 52,1%. Cette population est constituée de 28% de personnes de moins de 7 ans, 21,6% de 7-14 ans, 46,7% de 15-64 ans et 3,6% de 65 ans ou plus.

Cette répartition de la population révèle que près d'une personne sur deux est en âge de travailler au sens du BIT (15-64 ans). Cette proportion des personnes en âge de travailler est plus élevée chez les femmes (49,5%) que chez les hommes (43,8%), en autre milieu urbain (51,0%) qu'en milieu rural (48,3%), à Bamako (53,6%) que dans les autres régions du pays.

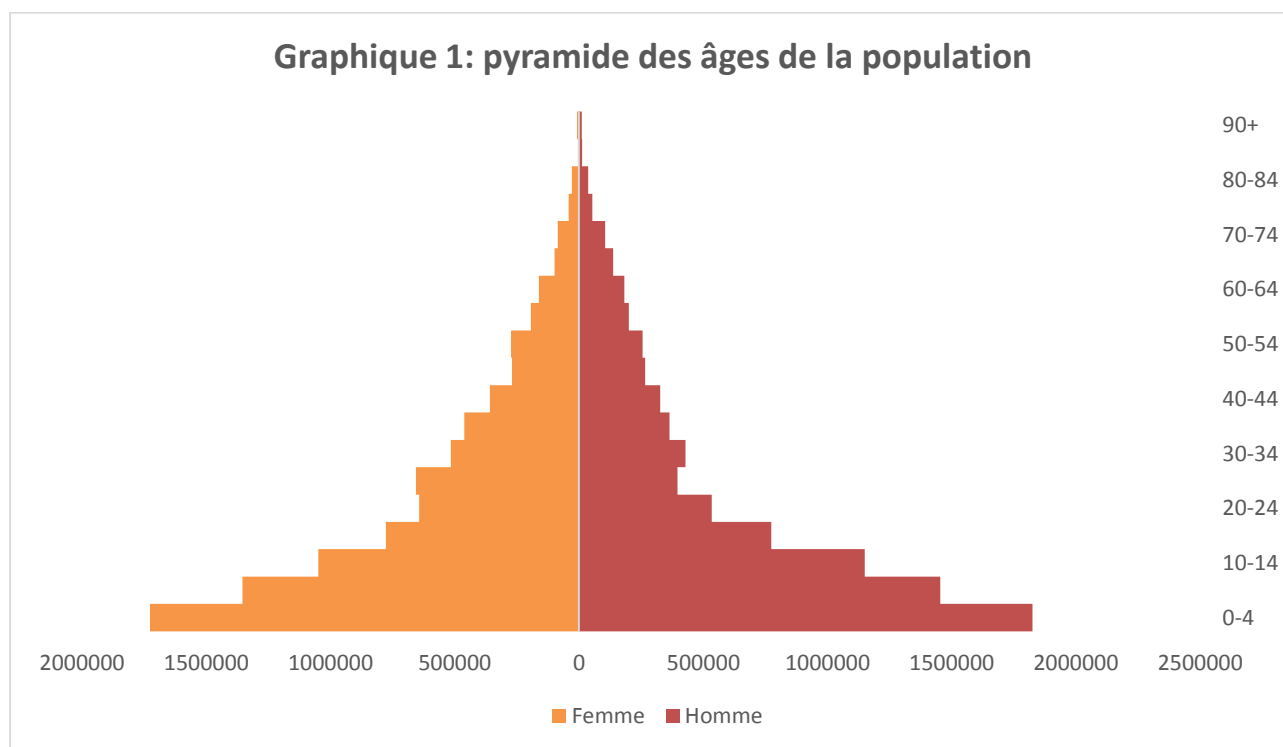
La proportion des personnes âgées de 15 ans et plus dépasse légèrement la moitié de la population totale. Selon la nouvelle résolution du BIT, elle représente la main d'œuvre du pays.

Tableau 4 : Répartition (en %) de la population selon le groupe d'âge, la zone de résidence, le sexe et la région

		Classe d'âge de travail				Total	Proportion des 15 ans et plus
		moins de 7 ans	7 - 14 ans	15 - 64 ans	65 ans plus de		
Zone de résidence	Bamako	23,1	20,5	53,6	2,8	100,0	56,4
	Autre urbain	24,2	21,7	51,0	3,1	100,0	54,1
	Rural	29,5	21,8	44,8	3,8	100,0	48,7
Sexe	Homme	29,3	22,8	43,8	4,2	100,0	48,0
	Femme	26,9	20,6	49,5	3,1	100,0	52,6
Région	Kayes	29,4	22,4	44,6	3,6	100,0	48,3
	Koulikoro	28,0	22,4	45,9	3,7	100,0	49,6
	Sikasso	28,1	22,3	45,9	3,6	100,0	49,6
	Ségou	27,1	21,4	47,2	4,3	100,0	51,5
	Mopti	30,1	21,3	44,7	3,9	100,0	48,6
	Tombouctou	30,8	19,5	46,6	3,0	100,0	49,7
	Gao	32,5	21,4	43,4	2,7	100,0	46,1
	Bamako	23,1	20,5	53,6	2,8	100,0	56,4
Total		28,0	21,6	46,7	3,6	100,0	50,3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La pyramide des âges ci-dessous présente la forme générale des pyramides des populations des pays en développement. Elle est caractérisée généralement par une base très élargie, puis un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'on avance en âge. Ainsi, on constate qu'aux âges élevés, cette pyramide s'effile très vite. L'allure de cette pyramide des âges fait ressortir le caractère jeune de la population du Mali en 2014.



2.2.2 Statut migratoire de la population

Cette partie concerne uniquement les migrants de retour au Mali. Ce pays est un peuple de voyageurs. Les maliens parcourent plusieurs contrées à travers le monde. Les populations rurales maliennes se vident pour la recherche de mieux vivre et vont à l'intérieur du pays, dans la sous-région africaine, en Europe, aux Amériques et en Asie. Les migrants de retour au Mali en 2014 sont venus en majorité de la Côte d'Ivoire (67,5%) contre seulement 2,7% venus de la France. Ils viennent également des pays Africains et surtout les pays frontaliers avec le Mali.

Tableau 5 : Principaux pays de migration pour les migrants de retour (en %)

Pays de migration de retour	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Côte d'Ivoire	55	54,4	54,8	62,8	64,9	63,4	70,3	65,9	69,4	68,4	64,5	67,5
Sénégal	2,7	3,8	3,1	6,3	0	4,4	9,2	3,6	8,1	8,5	2,9	7,2
Burkina Faso	3,6	1,1	2,6	3,7	8,5	5,2	6,7	9	7,1	6,1	8,1	6,5
Niger	0	0	0	5,4	5	5,3	3,8	10,3	5,2	3,8	8,1	4,8
Gabon	3,3	17,2	8,6	7,9	10,3	8,6	2,5	0,7	2,1	3,3	4,4	3,5
Mauritanie	2,2	0	1,3	1,6	1,1	1,4	4,1	0	3,2	3,6	0,2	2,8
France	8,1	1,7	5,7	2,3	1,1	2	3,1	1	2,6	3,2	1,1	2,7
Guinée	3,1	0	1,9	2,4	1,3	2,1	2,2	3,2	2,4	2,3	2,5	2,3
Congo-Brazzaville	2,3	0	1,4	1	2,3	1,4	2,2	0	1,8	2,1	0,5	1,7
Ghana	0,6	0	0,4	2,4	3,1	2,6	1,2	2,5	1,4	1,3	2,4	1,6
Effectif migrants	22 560	13 858	36 418	58 534	25 942	84 476	346 139	89 818	435 957	427 233	129 618	556 851

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'accélération du processus de la décentralisation est une bonne opportunité pour une mise en niveau des campagnes et des villes. La création des activités génératrices de revenus est une stratégie de lutte contre l'émigration.

La contrainte familiale est la principale cause de retour des migrants au pays (tableau 6). Elle représente plus de la moitié (54,7%) des circonstances de retour au pays. Une part importante (1/4) des migrants retournés en 2014 au pays n'ont pas voulu se prononcer sur les circonstances de leur retour. Probablement, ces personnes ont eu des difficultés d'insertion dans les pays d'accueil.

Tableau 6 : Répartition (en %) des migrants de retour selon les principales causes de retour

Principales circonstances de retour au pays	%
Permis de séjour non renouvelé	0,6
Travail perdu	2,3
Etudes interrompus	0,2
expulsé	0,7
Rapatrié	2,4
Problèmes administratifs/fiscaux	1,4
Contraintes familiales	54,7
Demande d'asile rejetée	0,3
Ne Souhaite pas répondre	24,9
Autre (précisez)	22,5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Parmi les migrants rentrés au pays en 2014 (tableau 7), plus de 36,1% ont travaillé comme indépendant dans le pays d'accueil, plus de 27,7% comme manœuvre employé et 23,8% comme employé/ouvrier. De par les emplois occupés à l'extérieur, ces migrants étaient certainement dans la précarité qui pourrait être une des raisons de leur retour au pays. Les migrants de retour en milieu rural ont surtout travaillé comme aide familial dans le pays d'accueil. Aucun d'entre eux n'occupait le poste de cadre.

Tableau 7 : Catégorie socioprofessionnelle dans l'activité exercée dans le pays d'immigration (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Cadre supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cadre moyen	7,7	0,0	6,4	,4	0,0	,3	,2	0,0	,2	,5	0,0	,5
Employé / ouvrier	18,0	0,0	14,9	26,3	4,3	23,1	25,0	17,4	24,3	24,9	13,7	23,8
Manœuvre	17,3	0,0	14,3	23,2	0,0	19,8	31,5	11,4	29,7	29,9	8,4	27,7
Employeur	1,7	0,0	1,4	1,6	0,0	1,3	,9	0,0	,8	1,0	0,0	,9
Indépendant	44,4	85,5	51,4	30,3	60,8	34,8	35,9	31,1	35,5	35,6	40,8	36,1
Apprenti	5,5	0,0	4,6	9,4	1,8	8,3	2,6	0,0	2,3	3,5	,3	3,2
Aide familial	5,4	14,5	7,0	8,9	33,0	12,4	4,0	40,0	7,2	4,6	36,8	7,9
Total (effectif)	22 560	13 858	36 418	58 534	25 942	84 476	346 139	89 818	435 957	427 233	129 618	556 851

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les migrants rentrés au pays en 2014 estiment en majorité (62,2%) que leur situation financière s'est améliorée contre 25,7% qui trouvent qu'elle est restée inchangée. Plus de 70% des hommes pensent que l'émigration a permis d'améliorer leur situation financière. Par contre ce sont les femmes qui estiment en majorité (40,9%) que leur situation financière n'a pas changé pendant leur séjour en dehors du pays.

Tableau 8 : Situation financière dans le pays d'immigration selon la zone de résidence et le sexe (en %).

Situation financière	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Améliorée	52,2	46,6	50,0	64,8	41,0	57,5	72,8	30,8	64,1	70,6	34,5	62,2
Inchangée	30,1	30,7	30,3	19,7	31,5	23,3	20,7	45,1	25,7	21,1	40,9	25,7
Détériorée	1,8	6,9	3,7	3,2	3,5	3,3	1,7	4,7	2,4	1,9	4,7	2,6
ND	16,0	15,8	15,9	12,4	24,0	16,0	4,8	19,4	7,8	6,4	19,9	9,6
Effectif migrant	22 560	13 858	36 418	58 534	25 942	84 476	346 139	89 818	435 957	427 233	129 618	556 851

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

2.3. Niveau d'instruction et formation continue

2.3.1. Niveau d'éducation

Plus des 2/3 de la population malienne sont sans aucun niveau d'instruction. Les femmes sont au premier rang, plus de 70% d'entre elles n'ont aucun niveau d'instruction. Les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction vivent majoritairement en milieu rural (77%). La population vivant dans les villes, notamment à Bamako à un niveau relativement élevé (4,6% de la population à Bamako ont atteint le niveau d'étude supérieur).

Tableau 9 : Répartition (en %) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d’instruction et le diplôme

Niveau d’instruction	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Aucun niveau	38,6	47,9	43,4	47,1	54,8	51,0	73,2	81,4	77,3	65,7	73,8	69,8
Maternelle	3,8	3,4	3,6	3,9	2,8	3,4	2,1	2,1	2,1	2,6	2,3	2,4
Fondamental 1	25,7	26,3	26,0	25,9	25,7	25,8	18,8	14,0	16,4	20,5	17,0	18,7
Fondamental 2	18,0	15,4	16,7	14,6	12,1	13,3	4,5	2,2	3,3	7,4	5,1	6,2
Secondaire	7,5	4,6	6,0	6,1	4,1	5,1	1,0	0,4	0,7	2,4	1,4	1,9
Supérieur	6,5	2,3	4,3	2,4	0,5	1,4	0,4	0,0	0,2	1,4	0,4	0,9
Diplôme obtenu												
N’a pas été à l’école	38,6	47,8	43,3	47,0	54,8	51,0	73,1	81,3	77,2	65,6	73,8	69,8
Aucun diplôme	40,2	39,9	40,1	38,8	36,7	37,7	24,6	17,9	21,2	28,2	23,0	25,6
DEF	7,3	5,4	6,3	5,5	3,9	4,7	1,0	0,4	0,7	2,3	1,5	1,9
CAP	2,9	1,9	2,4	2,3	2,0	2,1	0,3	0,2	0,3	0,9	0,7	0,8
BT	2,6	1,9	2,2	3,0	1,5	2,3	0,5	0,1	0,3	1,1	0,5	0,8
BAC	2,1	0,7	1,4	0,9	0,7	0,8	0,2	0,0	0,1	0,5	0,2	0,4
BTS/DEUG	2,5	1,1	1,8	0,7	0,1	0,4	0,1	0,0	0,0	0,4	0,2	0,3
Master 1	3,4	1,1	2,2	1,5	0,3	0,9	0,2	0,0	0,1	0,8	0,2	0,5
Master 2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Doctorat	0,4	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs de l’ONEF à partir des données de l’EMOP (2014)

Du DEF au Doctorat, l’effectif des diplômés décroît sensiblement. Les détenteurs de gros diplômes sont rares et même souvent par traces.

De manière générale, au Mali, les filles sont moins scolarisées et cela, malgré les efforts fournis par les plus hautes autorités ces dernières années pour rehausser le taux de scolarisation des filles. Au niveau du fondamental I, elles sont plus nombreuses dans le District de Bamako et dans les centres villes qu’en milieu rural. Au fondamental II, Secondaire et Supérieur, les femmes ne sont représentées que par trace comparativement aux hommes. Cette situation de faible scolarisation des femmes, s’explique en grande partie par le poids culturel. Il faut élargir les campagnes de sensibilisations en faveur de la scolarisation des filles jusqu’au niveau des collectivités de base. La disparité, dans l’acquisition des diplômes, continue entre les sexes, les villes. D’une façon pyramidale, l’effectif des filles diminue nettement du fondamental au supérieur. Le District de Bamako et les capitales régionales abritent plus de diplômés que les zones rurales.

2.3.2. Formation continue des actifs occupés

Près des 3/4 des salariés ont bénéficié de la formation dans le cadre de l’exercice de leur activité. Les agents ayant bénéficié de la formation continue évoluent pour la plus part dans le secteur moderne (75,5% pour les services, 10,1% pour l’industrie). Ces formations permettent de développer les compétences des employés pour exercer avec plus d’efficacité les tâches qui leur sont confiées. Plus de la moitié des employés formés travaillent dans le secteur public qui emploie moins de 3% des actifs occupés. Seulement, 7,1% des employés formés travaillent dans le secteur privé formel qui emploie seulement 1,31% des actifs occupés.

Le secteur informel demeure le principal secteur pourvoyeur d'emplois. En 2014, il a employé 71% des actifs occupés et parmi les actifs formés, 31,6% travaillent dans ce secteur.

Tableau 10 : Répartition (en %) des agents formés selon les caractéristiques sociodémographiques

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Situation dans la profession												
Salarié	87,8	95,8	90,0	76,8	82,9	78,3	59,6	69,2	61,0	69,9	80,8	72,2
Patron, travailleurs indépendants	10,7	0,0	7,9	18,0	12,4	16,6	38,1	20,7	35,5	26,8	12,9	23,9
Associés	0,0	0,0	0,0	2,0	,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,8	0,1	0,6
Apprenti, aide familial	1,5	4,2	2,2	3,2	4,5	3,5	2,3	10,2	3,5	2,5	6,3	3,3
Secteur d'activité économique												
Agriculture, élevage, forêt, pêche	2,7	0,0	1,9	5,4	2,6	4,7	22,6	9,8	20,7	13,3	4,4	11,5
Industrie	7,3	0,0	5,3	14,6	6,4	12,6	10,0	5,6	9,3	11,5	5,0	10,1
Commerce	1,5	0,0	1,1	5,0	3,8	4,7	1,9	0,0	1,6	3,1	1,9	2,8
Services	88,6	100	91,6	74,9	87,3	78,0	65,5	84,6	68,4	72,1	88,7	75,5
Secteur institutionnel												
Secteur public	61,1	76,4	65,2	54,9	59,3	56,0	41,4	42,3	41,6	49,2	56,9	50,8
Entreprise privée formelle	9,0	0,0	6,6	9,1	8,7	9,0	6,5	0,0	5,5	7,9	4,4	7,1
Entreprise privée informelle	18,7	0,0	13,7	29,1	24,0	27,9	38,8	50,6	40,5	32,5	28,3	31,6
ONG, Organisations internationales, association	11,1	0,0	8,2	3,8	5,3	4,2	3,8	0,0	3,2	4,7	2,7	4,3
Employés de maison	0,0	23,6	6,3	2,9	2,7	2,9	9,5	7,1	9,1	5,7	7,8	6,1
Nombre d'employés formés	13 325	4 873	18 198	41 861	13 691	55 552	50 874	8 831	59 706	106 060	27 396	133 456
% d'employés formés	3,6	1,7	2,8	12,0	5,6	9,3	2,3	0,4	1,4	3,6	1,1	2,4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Globalement, la proportion des actifs occupés ayant bénéficié de la formation demeure très faible (2,4%). A tous les niveaux, la proportion des femmes employées formées est très faible comparativement aux hommes ayant bénéficié de la formation au cours de l'année 2014.

2.3.2. Durée de la formation continue

La durée moyenne des salariés formés est nettement supérieure à celle des autres catégories d'employés (85 jours contre 68 pour les patrons, travailleurs indépendants). Les actifs occupés dans le secteur industriel ont une durée moyenne de formation qui dépasse les 100 jours. Cette durée est relativement longue par rapport aux travailleurs formés dans les autres secteurs d'activités économiques. La formation continue des agents des entreprises évoluant surtout dans le secteur industriel est indispensable pour produire des produits de bonne qualité afin de gagner le pari de la concurrence.

Les employés des entreprises privées formelles ont en moyenne plus duré en formation que les actifs occupés des autres secteurs institutionnels. En 2014, ils ont totalisé en moyenne 154 jours de formation contre 80 pour les agents du secteur public. Même si ce secteur emploie peu d'actifs, les employés qui y évoluent durent plus longtemps en formation que ceux des autres secteurs.

Tableau 11 : Durée moyenne (en jour) de la formation des actifs occupés

Situation dans la profession	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Apprenti, aide familial	74	7	40	81	3	56	23	23	23	55	14	39
Associés	0	0	0	65	7	64	0	0	0	65	7	64
Patron, travailleurs indépendants	32	0	32	131	30	113	53	23	51	73	26	68
Salarié	49	28	43	128	60	110	75	62	73	94	54	85
Total	48	27	42	126	54	108	66	50	63	87	48	79
Secteur d'activité économique												
Agriculture, élevage, forêt, pêche	50		50	57	50	56	32	21	32	37	30	36
Commerce	60		60	100	52	90	114		114	102	52	95
Industrie	14		14	139	11	123	105	52	100	115	26	106
Services	50	27	43	130	57	110	70	53	67	91	50	81
Total	48	27	42	126	54	108	66	50	63	87	48	79
Secteur institutionnel												
Employés de maison	0	2	2	43	33	40	24	7	22	28	9	23
Entreprise privée formelle	18	0	18	225	60	186	155	0	155	167	60	154
Entreprise privée informelle	65	0	65	120	19	98	63	56	62	83	40	76
ONG, Organisations internationales, association	64	0	64	73	38	62	43	0	43	59	38	56
Secteur public	44	35	41	121	69	107	65	51	63	86	56	80
Total	48	27	42	126	54	108	66	50	63	87	48	79

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Pour que ces formations puissent atteindre les résultats escomptés, les entreprises doivent faire une analyse objective des besoins de formation avant d'entreprendre des actions de formations du personnel. Dans un environnement dominé par la concurrence, le perfectionnement des ressources humaines devient indispensable pour les entreprises afin de pérenniser leurs activités.

3. Population active potentielle ou en âge de travailler

La population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active.

La population en âge de travailler correspond à l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans. Cette fourchette n'est pas totalement pertinente pour tous les pays compte tenue de certaines obligations. On retient cependant cette définition pour faciliter les comparaisons internationales ou sous régionales.

Le diagramme ci-dessous, permet d'identifier clairement les principales composantes de la population en âge de travailler, définie dans ce rapport par les personnes de 15 à 64 ans.

Diagramme 1 : répartition (en million) de la population en âge de travailler en 2014

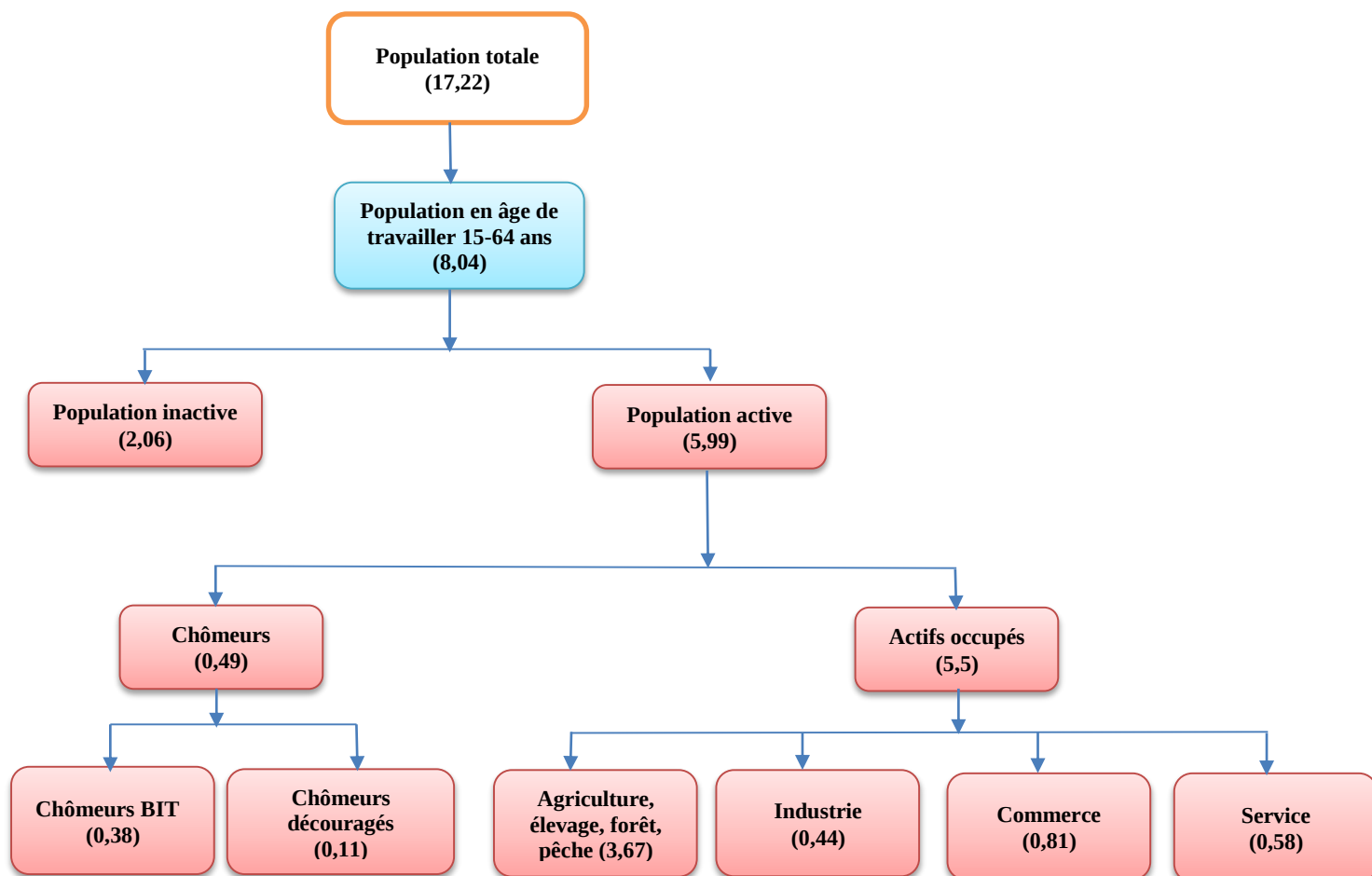


Tableau 12 : Population en âge de travailler selon la zone de résidence et le sexe

Situation dans l'emploi	Homme		Femme		Bamako		Autre urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Actif occupé	2957495	79,3	2536780	58,8	647836	56,1	594453	55,0	4251985	73,2	5494274	68,3
Chômeur	233502	6,3	258808	6,0	84490	7,3	82722	7,7	325098	5,6	492310	6,1
Inactifs	538657	14,4	1517857	35,2	423152	36,6	403851	37,4	1229510	21,2	2056514	25,6
Total	3729653	46,4	4313445	53,6	1155478	14,4	1081027	13,4	5806593	72,2	8043098	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La population en âge de travailler est composée d'actif occupé, de chômeur et d'inactif. Sur l'ensemble de la main d'œuvre potentielle du Mali, la part des actifs occupés représente environ 68,3% ; la population au chômage est d'environ 6,1% de la population totale (actifs + inactifs) et la population inactive représente presque 25,6%.

La population en âge de travailler est essentiellement en zone rurale (72,2), contre 14,4% à Bamako et 13,4% dans les autres villes urbaines.

3.1. Poids de la population active potentielle dans la population totale

Le poids ou taux de population en âge de travailler mesure la part de la population potentiellement active au sein de la population.

Tableau 13 : Poids de la population en âge de travailler par rapport à la Population totale

	Poids de la population en âge de travailler (en %)			Population en âge de travailler			Population totale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Zone de résidence									
Bamako	53,0	54,2	53,6	555 931	599 547	1 155 478	1 049 504	1 106 913	2 156 417
Autre urbain	49,5	52,5	51,0	515 317	565 710	1 081 027	1 042 007	1 076 559	2 118 567
Rural	41,4	48,2	44,8	2 658 405	3 148 188	5 806 593	6 423 527	6 528 517	12 952 044
Région									
Kayes	40,6	48,4	44,6	466 928	593 170	1 060 098	1 150 106	1 224 887	2 374 994
Koulikoro	42,5	49,2	45,9	610 149	714 603	1 324 752	1 434 395	1 451 063	2 885 458
Sikasso	42,5	49,2	45,9	660 661	785 187	1 445 847	1 553 805	1 595 014	3 148 819
Ségou	45,0	49,6	47,2	636 896	679 183	1 316 079	1 416 170	1 369 506	2 785 676
Mopti	41,9	47,6	44,7	507 150	578 332	1 085 482	1 209 878	1 215 857	2 425 736
Tombouctou	44,3	48,9	46,6	174 004	201 001	375 005	392 798	411 083	803 881
Gao	38,2	48,1	43,4	117 935	162 421	280 356	308 382	337 664	646 047
Bamako	53,0	54,2	53,6	555 931	599 547	1 155 478	1 049 504	1 106 913	2 156 417
Niveau d'éducation									
Aucun niveau	38,7	49,0	44,2	2 252 687	3 253 222	5 505 909	5 814 348	6 635 543	12 449 891
Primaire	49,3	47,3	48,4	1 170 667	909 712	2 080 380	2 376 686	1 924 880	4 301 566
Secondaire	94,5	99,3	96,3	196 925	118 857	315 781	208 288	119 708	327 996
Supérieur	94,5	99,4	95,6	109 374	31 654	141 028	115 717	31 859	147 576
Total	43,8	49,5	46,7	3 729 653	4 313 445	8 043 098	8 515 039	8 711 989	17 227 028

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La population en âge de travailler représente 46,7% de la population totale malienne en 2014 dont 49,5% sont des femmes et 43,8% des hommes.

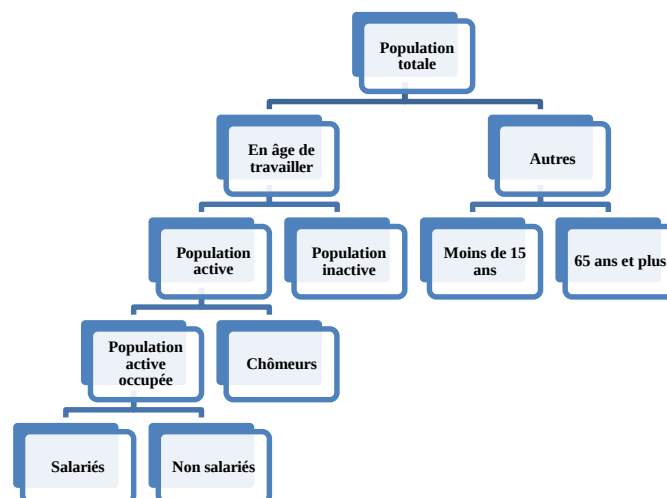
Quand on analyse le poids de la population en âge de travailler par rapport à la population totale selon la zone de résidence, on constate que la population en âge de travailler est urbaine. En effet, le district de Bamako occupe la première place avec 53,6%. Il est suivi d'autre urbain avec 51,0% et le milieu rural occupe la dernière place avec 44,8%, même si la population en milieu rural représente plus de 75% de la population malienne. Par région, le poids de la population en âge de travailler est prédominant dans la région de Ségou (47,2%), ensuite vient la région de Tombouctou avec 46,6%. Les régions de Koulikoro et de Sikasso occupent le même rang (3ex) avec un poids de 45,9%.

Du point de vue genre, à l'exception du niveau d'étude primaire (49,3% pour les hommes et 47,3% pour les femmes), on constate que le poids des femmes dépasse toujours celui des hommes selon les différentes caractéristiques.

3.2. Population active

La population active est l'une des composantes de la population en âge de travailler. Elle se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée) à l'exclusion de celles ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, étudiants, personnes en incapacité de travailler, rentiers. Selon les définitions, l'âge est fixé entre 15 et 64 ans, ou porte sur toute personne de plus de 15 ans. Une lecture logique de la notion peut être proposée comme dans le diagramme ci-dessous. Au sens du BIT, la population active regroupe la population active occupée et les chômeurs.

Diagramme 2 :



3.2.1. Composition de la population active

Les actifs sont ceux qui exercent ou cherchent à exercer une activité professionnelle. Parmi les actifs se trouvent donc les travailleurs, salariés à temps plein ou à temps partiel, les travailleurs indépendants et les chômeurs. Autrement, la population active est composée d'actifs occupés et de chômeurs.

La population active de 15 à 64 ans est le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont soit actives, soit chômeurs.

Tableau 14 : Population active de 15 – 64 ans selon la zone de résidence et le sexe

Situation	Bamako		Autres Urbains		Rural		Ensemble		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
dans l'emploi									
Actif occupé	365209	282627	349747	244706	2242538	2009447	2957495	2536780	5494274
Chômeur	42885	41604	36575	46148	154042	171056	233502	258808	492310
Total	408094	324231	386322	290854	2396580	2180503	3190996	2795588	5986584

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

En 2014, la population active est estimée à 5 986 584 individus dont 5 494 274 sont occupés et le reste (492 310 personnes) des chômeurs. Selon la zone de résidence, 76,5% des actifs vivent dans la zone rurale, 12,2% à Bamako et 11,3% dans les autres villes urbaines. Par sexe, 53,3% de la population active sont des hommes et 46,7% des femmes.

3.2.2. Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre la population de chômeurs et d'occupés et la population en âge de travailler. Le taux d'activité indique dans un pays donné, le niveau général de participation au monde du travail de la population en âge de travailler et l'importance relative de la main d'œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l'économie. Le taux brut d'activité (TBA) est la population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans ou plus. Un taux d'activité élevé signifie qu'une proportion importante de la population en âge de travailler est en emploi ou activement à la recherche d'un emploi.

Tableau 15 : Taux brut et taux net d'activité selon la zone de résidence et le sexe (en %)

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
TNA	73,4	54,1	63,4	75,0	51,4	62,6	90,2	69,3	78,8	85,6	64,8	74,4
TBA	71,4	53,3	62,0	73,0	49,7	60,8	86,2	66,7	75,9	82,3	62,6	71,9

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les taux brut et net d'activité de l'ensemble de la population du Mali s'établissent respectivement à 74,4% et 71,9% ; en moyenne plus de 7 individus sur dix âgés de 15 à 64 ans sont sur le marché du travail.

Tableau 16 : Taux d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques (en %)

	Taux d'activité		Total
	Homme	Femme	
Zone de résidence			
Urbain	74,2	52,8	63,0
Bamako	73,4	54,1	63,4
Autre urbain	75,0	51,4	62,6
Rural	90,2	69,3	78,8
Région			
Kayes	86,7	77,8	81,7
Koulikoro	81,5	52,2	65,7
Sikasso	87,0	83,1	84,9
Ségou	90,7	63,6	76,7
Mopti	94,6	68,3	80,6
Tombouctou	87,9	54,9	70,2
Gao	81,1	28,8	50,8
Bamako	73,4	54,1	63,4
Classe d'âge de travail			
15 - 24 ans	67,9	55,9	61,6
25 - 35 ans	95,4	70,5	80,7
36 - 40 ans	98,5	72,6	84,4
41 - 64 ans	93,7	66,2	80,1
Total	85,6	64,8	74,4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les actifs sont répartis inégalement dans l'espace. Le monde rural a le plus fort taux d'activité (78,8%), suivi de Bamako avec 63,4%. Les autres zones urbaines arrivent en 3^{ème} position avec 62,6%.

Par rapport aux régions, le taux d'activité varie d'une région à une autre. Ainsi, dans les régions de Sikasso, Kayes et Mopti, le taux d'activité respectivement 84,9%, 81,7% et 80,6% est supérieur à la moyenne nationale (74,4%). La région de Gao (50,8%) enregistre le taux le plus bas tandis que la région de Tombouctou enregistre un taux de 70,2%. Dans le district de Bamako, le taux d'activité est de 63,4% inférieure à la moyenne nationale. Ce niveau faible du taux d'activité dans la capitale, s'explique entre autres par la forte densité, la présence de la quasi-totalité des universités et grandes écoles, etc.

Selon les groupes d'âges, la tranche d'âge 36 - 40 ans occupe la première place avec un taux d'activité de 84,4%, ensuite viennent les tranches d'âges 25 – 35 ans et 41 – 64 ans avec les taux respectifs de 80,7% et 80,1%. La tranche d'âges 15 – 24 ans occupe le bas du tableau avec un taux d'activité de 61,6% inférieur à la moyenne nationale.

3.3. Population inactive

Sont considérés comme population inactive, les individus âgés de 15 à 64 ans qui, pour une raison ou une autre, ne se présentent pas sur le marché du travail. On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc.

On considère comme inactives : les personnes retraitées, les personnes qui ne sont pas disposées à travailler et les personnes qui ne sont pas activement à la recherche d'un emploi. Ce groupe comprend aussi les « travailleuses et travailleurs découragés », soit ceux qui ont déclaré vouloir travailler, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'ils estimaient n'avoir aucune chance de trouver un emploi convenable. Dans le cas de la présente étude, cette dernière est ajoutée à la population active inoccupée.

3.3.1. Composition de la population inactive

La population inactive est composée de plusieurs catégories de personnes qui sont :

- ✓ Femmes au foyer : ce sont des femmes qui s'occupent exclusivement des travaux ménagers sans percevoir de salaire ;
- ✓ Etudiants/Elèves : ce sont toutes les personnes qui fréquentent régulièrement un établissement scolaire ;
- ✓ Rentiers : ce sont les personnes qui ne travaillent pas et qui vivent exclusivement des revenus de leur propriété ou de leur capital ;
- ✓ Retraités : ce sont des personnes qui se sont définitivement retirées de la vie active et qui vivent exclusivement d'une pension ;
- ✓ Vieillards : ce sont les personnes âgées qui ne travaillent pas et qui vivent exclusivement des aides financières d'autres personnes ;
- ✓ Invalides : ce sont des personnes frappées d'une incapacité physique ou mentale, les empêchant d'exercer une activité d'ordre économique ;
- ✓ Autres inactifs : ce sont les personnes qui n'exercent aucune activité économique non classées ailleurs.

Tableau 17 : Répartition de la population inactive selon les raisons d'inactivité et le sexe

Raisons d'inactivité	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Invalide ou en maladie de longue durée	41384	7,7	90047	5,9	131432	6,4
En cours de scolarité, étudiant	398602	74,0	295431	19,5	694033	33,7
Retraité / vieillard	23972	4,5	50059	3,3	74032	3,6
Grossesse	0	0,0	9604	0,6	9604	0,5
Femme au foyer	0	0,0	824202	54,3	824202	40,1
Rentier	787	0,1	217	0,0	1004	0,0
Autres	73911	13,7	248297	16,4	322207	15,7
Total	538657	26,2	1517857	73,8	2056514	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

En 2014, au total 2 056 514 personnes sont inactives, soit 25,6% de la population en âge de travailler.

La proportion d'inactifs a tendance à augmenter fortement entre 2013 et 2014. Elle a passé de 1 459 685 en 2013 à 2 056 514 en 2014 soit une augmentation de 40,9% par rapport à l'année 2013.

Les principales raisons de l'inactivité (tableau 17) sont respectivement la présence des femmes au foyer (40,1%) et la durée des études (33,7%). L'écart important dans l'inactivité entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 47,6 points de pourcentage (73,8% pour les femmes contre 26,2% pour les hommes). Cet écart serait principalement dû à la durée dans des études, donc moins de filles sont scolarisées et cela se répercute sur les autres ordres d'enseignement (secondaire et supérieur).

Tableau 18 : Population inactive selon le sexe, le milieu de résidence et les raisons d'inactivités (en %).

Raisons d'inactivité	Bamako			Autre urbain			Rural		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Invalide ou en maladie de longue durée	2,9	1,7	2,1	3,6	4,8	4,4	12,4	7,5	8,5
En cours de scolarité, étudiant	88,1	35,7	54	83,8	33,9	49,9	61,2	10,7	21,5
Retraité / vieillard	3,7	3,8	3,7	5,8	1,8	3,1	4,2	3,6	3,7
Grossesse	0	0,8	0,5	0	0,8	0,5	0	0,5	0,4
Femme au foyer	0	43,8	28,5	0	46,7	31,8	0	59,4	46,8
Rentier	0	0	0	0,4	0,1	0,2	0,1	0	0
Autres	5,3	14,2	11,1	6,5	11,9	10,2	22	18,2	19,1
Total	147836	275316	423152	128996	274856	403851	261825	967685	1229510

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Contrairement au niveau national, les mêmes tendances ne sont pas observées selon le milieu de résidence. Si dans les zones rurales les femmes au foyer sont les plus inactives avec 46,8%, ce sont les études qui prédominent l'inactivité dans le district de Bamako et dans les autres villes urbaines avec respectivement 54,0% (dont 88,1% chez les hommes et 35,7% pour les femmes) et 49,9% (83,8% pour les hommes et 33,9% pour les femmes).

3.3.2. Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion des personnes inactives dans l'ensemble de la population. Il est en général calculé pour la seule population d'âge actif, soit 25 à 54 ans. Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre d'inactifs âgés de 25 à 54 ans et le nombre total d'individus appartenant à ce groupe. Ce taux concerne donc le groupe d'âge 25-54 ans où l'activité est la plus élevée étant donné que les individus de ce groupe ont normalement achevé leurs études et n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.

Tableau 19 : Taux d'inactivité selon les caractéristiques sociodémographiques (en %)

	Taux d'inactivité		
	Homme	Femme	Total
Zone de résidence			
Bamako	5,8	34,8	20,3
Autre urbain	4,3	38,0	21,9
Rural	2,7	26,6	16,3
Région			
Kayes	2,0	14,9	9,4
Koulikoro	5,4	41,2	25,3
Sikasso	2,1	10,2	6,7
Ségou	3,2	33,7	20,5
Mopti	1,2	28,0	16,4
Tombouctou	2,9	42,8	24,1
Gao	5,7	63,8	39,3
Bamako	5,8	34,8	20,3
Groupe d'âge			
25 - 29 ans	7,0	31,5	22,3
30 - 34 ans	2,7	27,0	16,0
35 - 39 ans	2,5	26,4	15,9
40 - 44 ans	1,5	28,2	15,5
45 - 49 ans	2,2	25,8	14,1
50 - 54 ans	4,0	35,1	20,1
Total	3,4	29,0	17,6

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les résultats de l'enquête révèlent que le taux d'inactivité est de 17,6%. Cette inactivité est plus accentuée dans les autres villes urbaines avec un taux d'inactivité de 21,9% contre 20,3% pour Bamako et 16,3% pour les zones rurales. Le taux d'inactivité le plus élevé a été observé dans la région de Gao avec 39,3%, suivi de Koulikoro (25,3%), de Tombouctou (24,1%). La région de Sikasso occupe le bas du tableau avec 6,7% du taux d'inactivité.

L'inactivité touche surtout les tranches d'âge de 25-29 ans et de 50-54 ans. En effet, les taux d'inactivité représentent respectivement 22,3% et 20,1%. La tranche d'âge 45-49 ans est la moins touchée avec 14,1%.

Du point de vue genre, le taux d'inactivité des femmes est de 29,0% contre 3,4% pour les hommes. Ceci montre que l'inactivité est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes.

4. Profil et structure de l'emploi

Après avoir analysé la population active composée de chômeurs et actifs occupés, âgés de 15 à 64 ans, le présent chapitre analyse la structure des actifs occupés. Il fait ressortir le profil du taux d'emploi et la structure de l'emploi suivant la zone géographique, le secteur d'activité économique, le secteur institutionnel.

4.1. Profil du taux d'emploi

Le taux d'emploi désigne le rapport entre la population pourvue d'un emploi (actifs occupés) et la population en âge de travailler (15 – 64 ans). Le taux d'emploi permet de savoir dans quelle mesure la population participe à des activités productives sur le marché du travail. Plus le rapport est élevé, plus la participation est forte.

Tableau 20 : Répartition (en %) du taux d'emploi par zone de résidence, région, groupe d'âge, niveau d'éducation et sexe.

	Homme	Femme	Total
Zone de résidence			
Bamako	65,7	47,1	56,1
Autre urbain	67,9	43,3	55,0
Rural	84,4	63,8	73,2
Région			
Kayes	81,2	71,9	76,0
Koulikoro	72,4	48,3	59,4
Sikasso	79,8	71,0	75,0
Ségou	86,1	61,4	73,4
Mopti	90,3	66,1	77,4
Tombouctou	86,2	48,9	66,2
Gao	74,5	16,6	41,0
Bamako	65,7	47,1	56,1
Groupe d'âge			
25 - 29 ans	84,6	60,3	69,5
30 - 34 ans	91,4	66,1	77,6
35 - 39 ans	93,1	68,0	79,1
40 - 44 ans	92,9	67,5	79,6
45 - 49 ans	90,0	70,0	79,9
50 - 54 ans	91,9	61,3	76,1
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	89,2	63,4	73,9
Maternelle	91,9	72,2	83,6
Fondamental 1	80,4	56,8	69,6
Fondamental 2	48,1	29,8	40,6
Secondaire	63,6	43,5	56,0
Supérieur	58,5	42,3	54,9
Total	79,3	58,8	68,3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'intérêt de l'analyse de la répartition des taux d'emploi par sexe, par âge et par niveau d'éducation dans le tableau ci-dessus réside dans le fait que ces trois caractéristiques jouent un rôle

particulièrement important dans le fonctionnement de l'économie, car l'âge, le niveau d'éducation et le sexe sont les principaux arguments qui influent sur la division du travail. Avec l'avancement en âge, les caractéristiques et les aptitudes à travailler de l'individu selon le sexe et le niveau d'éducation se modifient. C'est important, pour une bonne élaboration d'outils de promotion de l'emploi, d'identifier les groupes d'âge et par sexe, les lieux de résidence, les régions, les groupes par niveau d'éducation, les groupes par catégories socioprofessionnelles.

D'après l'enquête EMOP 2014, le taux d'emploi au niveau national est d'environ 68,3%. Ce taux est inférieur à celui de 2013 qui était de 73,9%¹. Le taux d'emploi des hommes est de 79,3% et de 58,8% pour les femmes.

Dans les zones urbaines autres que Bamako, le taux d'emploi est le plus faible, soit 55%. Le milieu rural enregistre le taux le plus élevé (73,2%), mais qui est inférieur à celui de 2013 qui était de 80,1%².

On observe aussi de fortes inégalités entre les taux d'emploi au niveau des régions. La région de Gao enregistre le plus faible taux, soit 41%. Les autres régions ont un taux d'emploi plus élevé que Bamako.

Le taux d'emploi est reparti suivant 6 groupes d'âges. Les deux groupes d'âges extrêmes, les jeunes de 25 à 29 ans et les actifs de 50 à 54 ans, ont des taux d'emploi relativement faibles par rapport aux autres groupes. Parmi ces deux groupes extrêmes, le groupe des jeunes a le plus faible taux d'emploi, soit 69,5%.

Le taux d'emploi varie en fonction du niveau d'éducation. En effet, plus le niveau est élevé plus le taux d'emploi est faible. Une relation négative se dégage entre le taux d'emploi et le niveau d'éducation. On constate aussi que ceux qui ont le niveau du fondamental 2, pour les hommes aussi bien que pour les femmes, ont le taux d'emploi le plus faible de la population. Le taux d'emploi des hommes (48,1%) reste toujours plus élevé que celui des femmes (29,8%).

4.2. Structure de l'emploi

Le milieu rural renferme la plus grande part des emplois, soit 77,4% (tableau 9). La proportion d'emploi à Bamako qui est de 11,8%, est supérieure à celle enregistrée dans les autres villes urbaines.

La répartition des 5 494 274 actifs occupés montre que 44% sont des femmes et 56% des hommes. L'écart entre la proportion d'emploi des hommes et celle des femmes au niveau des régions et du District de Bamako est faible sauf à Gao (53 points de pourcentage) et Tombouctou (21 points de Pourcentage). On constate aussi que les régions du nord ont les plus faibles proportions d'emplois dans l'emploi total.

¹ EMOP2013

² EPAM 2013/DOEF/ANPE

Le secteur primaire qui regroupe les activités comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche emploie 66,7% des actifs occupés. C'est le principal secteur pourvoyeur d'emplois, suivi du Commerce avec 14% des emplois. Le service et l'industrie offrent peu d'opportunités d'emploi au Mali. Au niveau du secteur institutionnel, c'est le secteur privé informel qui vient en tête avec plus 70% de part dans l'emploi total. Le nombre d'emplois de ces entreprises et celui des employés de maison dans les zones rurales sont largement supérieurs aux nombres d'emplois des mêmes secteurs institutionnels à Bamako et dans les autres villes urbaines.

Tableau 21 : Répartition des emplois suivant le sexe de l'occupant et la zone de résidence

		Homme		Femme		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Zone de résidence	Bamako	365 209	12,3	282 627	11,1	647 836	11,8
	Autre urbain	349 747	11,8	244 706	9,6	594 453	10,8
	Rural	2 242 538	75,8	2 009 447	79,2	4 251 985	77,4
REGION	Kayes	379 046	12,8	426 328	16,8	805 374	14,7
	Koulikoro	441 657	14,9	345 391	13,6	787 049	14,3
	Sikasso	527 305	17,8	557 573	22,0	1 084 877	19,7
	Ségou	548 586	18,5	417 088	16,4	965 674	17,6
	Mopti	457 846	15,5	382 465	15,1	840 311	15,3
	Tombouctou	149 960	5,1	98 370	3,9	248 331	4,5
	Gao	87 885	3,0	26 937	1,1	114 822	2,1
	Bamako	365 209	12,3	282 627	11,1	647 836	11,8
secteur d'activité économique	Agriculture, élevage, forêt, pêche	1 976 293	66,8	1 690 948	66,7	3 667 241	66,7
	Industrie	271 198	9,2	165 716	6,5	436 913	8,0
	Commerce	312 434	10,6	494 599	19,5	807 034	14,7
	Services	397 570	13,4	185 516	7,3	583 086	10,6
Secteur institutionnel	Secteur public	116 207	3,9	35 593	1,4	151 800	2,8
	Entreprise privée formelle	60 790	2,1	11 696	0,5	72 486	1,3
	Entreprise privée informelle	1 985 196	67,1	1 900 841	74,9	3 886 037	70,7
	ONG, Organisations internationales, association	56 228	1,9	14 354	0,6	70 582	1,3
	Employés de maison	739 074	25,0	574 294	22,6	1 313 369	23,9
	Total	2 957 495	100,0	2 536 780	100,0	5 494 274	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'écart entre la proportion d'emplois des femmes et celle des hommes au niveau du secteur institutionnel est très faible. Cependant, le nombre d'emploi des hommes dans ces secteurs reste toujours supérieur à celui des femmes.

4.3. Taux de salarisation selon les caractéristiques sociodémographiques.

La répartition du taux de salarisation selon les caractéristiques sociodémographiques montre de fortes inégalités en fonction du lieu de résidence, du sexe, de l'âge, du niveau d'éducation.

Globalement, le taux de salarisation est très faible au Mali (9,0% en 2014). Autrement dit, moins de 1/10 de la population active est salarié. C'est dans la zone rurale que ce taux est très faible, soit 3,2%. La capitale Bamako enregistre le taux le plus élevé (34,8%).

Quelle que soit la zone de résidence, on enregistre un taux de salarisation plus important chez les hommes que chez les femmes et particulièrement dans les villes urbaines et la capitale Bamako.

Tableau 22 : Taux de salarisation selon les caractéristiques sociodémographiques (en %).

	Taux de salarisation %		
	Homme	Femme	Total
Zone de résidence			
Bamako	43,6	23,4	34,8
Autre urbain	29,5	10,6	21,7
Rural	4,9	1,4	3,2
Région			
Kayes	10,8	1,5	5,9
Koulikoro	11,3	3,7	8,0
Sikasso	9,2	2,9	5,9
Ségou	5,3	2,1	3,9
Mopti	2,5	0,6	1,6
Tombouctou	7,0	1,2	4,7
Gao	26,4	21,9	25,4
Bamako	43,6	23,4	34,8
Classe d'âge de travail			
15 - 24 ans	7,9	6,8	7,4
25 - 35 ans	15,5	4,5	9,9
36 - 40 ans	17,4	2,5	10,5
41 - 64 ans	12,2	3,8	8,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	4,8	1,9	3,3
Maternelle	5,3	8,1	6,3
Fondamental 1	12,2	4,4	9,3
Fondamental 2	26,6	18,1	24,0
Secondaire	74,3	71,2	73,4
Supérieur	80,3	73,2	79,1
Total	12,6	4,7	9,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'écart du taux de salarisation entre hommes et femmes est faible dans les zones rurales. Dans la région de Mopti, le taux de salarisation des femmes est de 0,6% ; bien qu'elle fait partie des régions où le taux d'emploi est très élevés.

Le taux de salarisation étant reparti en 4 groupes d'âges, les deux groupes d'âges extrêmes, les jeunes de 15 à 24 ans et les actifs de 41 à 64 ans, ont des taux de salarisation relativement faibles par rapport aux autres groupes. Parmi ces deux extrêmes, le groupe des jeunes est le moins salarié avec 7,4%. Le groupe d'âge de 36 à 40 ans est le plus salarié avec 10,5%.

On constate que le taux de salarisation augmente en fonction du niveau d'éducation. En effet, plus le niveau d'éducation est élevé plus le taux de salarisation est fort. Cette tendance est contraire à celle du taux d'emploi.

Ce qui montre une forte corrélation entre le taux de salarisation et le niveau d'éducation et cela est valable aussi pour les hommes que pour les femmes, mais le taux de salarisation des hommes est supérieur à celui des femmes sauf pour le niveau maternel.

4.4. Nature de l'emploi

Suivant la nature du travail d'activité principale, le « Travail à la journée » (3,8%) et le « Travail à la tâche » (5,2%) ont les plus faibles taux d'emploi.

Tableau 23 : Répartition du taux d'emploi suivant la nature du travail d'activité principale, le sexe, la zone de résidence, la région, la classe d'âge et le niveau d'éducation.

	Nature du travail d'activité principale				Total %
	Travail régulier %	Travail à la journée %	Travail à la tâche %	Travail saisonnier %	
Sexe de l'individu					
Homme	59,0	45,9	61,8	48,9	53,8
Femme	41,0	54,1	38,2	51,1	46,2
Zone de résidence					
Bamako	19,0	40,6	30,4	1,1	11,8
Autre urbain	16,6	17,1	17,2	4,4	10,8
Rural	64,4	42,3	52,4	94,5	77,4
Classe d'âge de travail					
15 - 24 ans	24,8	25,7	24,8	29,8	27,2
25 - 35 ans	31,0	36,3	31,1	30,4	30,9
36 - 40 ans	12,3	11,3	13,9	11,3	11,9
41 - 64 ans	31,9	26,7	30,2	28,5	30,0
Niveau d'éducation					
Aucun niveau	65,8	66,7	68,1	82,5	74,0
Maternelle	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1
Fondamental 1	15,4	16,7	15,7	12,8	14,2
Fondamental 2	9,5	12,9	12,6	3,8	7,1
Secondaire	6,3	3,1	2,2	0,6	3,2
Supérieur	2,9	0,5	1,2	0,2	1,4
Total	2 362 602	207 247	285 906	2 638 519	5 494 274
	43,0	3,8	5,2	48,0	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Par contre, 43% des actifs occupés exercent régulièrement leur travail et 48% travail comme saisonnier. Les deux types de travail occupent 91% des actifs occupés. Le travail régulier est plus fréquent dans les régions de Ségou, Mopti et dans le district de Bamako comparativement aux régions de Kayes, Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti où le travail saisonnier est plus fréquent.

La capitale Bamako enregistre plus de travailleurs à la journée et à la tâche qu'ailleurs. La zone rurale enregistre 94% des travailleurs saisonniers. Ce type de travail est presque inexistant à Bamako et dans les autres zones urbaines.

5. La pluriactivité

Au Mali, les 6 ans et plus représentent 75% de la population totale, soit 12,97 millions sur les 17,23 millions d'habitants. Sur ces 12,97 millions, 1,52 millions de personnes exercent au moins une activité secondaire, soit 12% des travailleurs.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la multiplicité des activités professionnelles. Pour certains, il s'agit de compenser la faiblesse du revenu d'activités principales (sur le plan conjoncturel), de diminuer les inégalités de revenu global qui restent moins fortes que les inégalités de revenu d'activité principale et pour d'autres de contribuer directement ou indirectement au financement de l'exploitation et par conséquent à son développement ou à sa survie. Aussi, permet-elle de réduire la dispersion des revenus globaux entre les ménages, permettant aux foyers pluriactifs de disposer de revenus globaux plus élevés. Il s'agit pour les hyperactifs, soit de contourner les "imperfections du marché du travail, soit d'une préférence plus forte de certains pour le travail indépendant agricole relativement au travail hors de l'exploitation, souvent effectué à titre salarié" (Butault et al. 1999). En tout cas, elle agit sur la situation financière des travailleurs, surtout des exploitants agricoles, par l'accroissement de leur capacité d'épargne et d'autofinancement et par la facilitation de l'accès au marché du crédit.

5.1. Principaux déterminants de la pluriactivité

Au Mali, près de 12% de la population des 6 ans et plus exercent au moins une activité secondaire avec respectivement 11% pour ceux qui exercent une seule activité et seulement 1% pour ceux exerçant plus d'une activité secondaire (Tableau 24). De même, les chefs de ménage exerçant plusieurs activités représentent 23% de l'ensemble des chefs de ménage, avec une plus forte proportion pour ceux de la classe d'âge 36-40 ans et des 41-64 ans pour près d'un quart des chefs de ménages. Au total, le conjoint et autre membre du ménage se retrouvent respectivement à 18% de l'ensemble de leur catégorie.

La pluriactivité semble l'apanage du milieu rural comparativement à Bamako. Ainsi, les travailleurs pluriactifs ruraux représentent 15% de l'ensemble des travailleurs contre 1% seulement pour Bamako. Que ce soit les hommes ou les femmes, la pluriactivité représente un peu plus de 10% de leur catégorie. Elle se rencontre plus facilement dans les classes de pauvre et de la classe moyenne (inférieure ou supérieure). Très peu de riches exercent une autre activité en dehors de l'activité principale, seulement 5%.

Enfin, il est loisible de constater que la pluriactivité se retrouve prioritairement chez les non éduqués, la pluriactivité étant inversement corrélée au niveau d'éducation. Autrement dit, plus l'on est éduqué, moins l'on a recours à la pluriactivité. On serait tenté d'inférer que les personnes de haut niveau d'éducation disposeraient de suffisamment de revenus pour ne pas recourir à la pluriactivité pour compenser la faiblesse du revenu d'activités principales.

Tableau 24 : Taux d'activité secondaire (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Chef de ménage	-	21	24	25	26	10	23
Conjoint(e)	0	11	17	22	20	8	18
Enfant	2	8	17	22	26	0	6
Autre parent	2	11	19	26	15	3	9
Autre membre	1	14	42	49	27	0	18
Bamako	0	0	2	1	2	0	1
Autre urbain	0	4	8	9	12	3	5
Rural	3	13	24	30	27	9	15
Homme	2	8	20	25	26	10	12
Femme	2	11	18	23	18	4	11
D1	2	6	11	16	10	1	6
D2	4	11	20	33	24	5	14
D3	2	9	26	32	31	6	14
D4	2	14	27	31	26	10	15
D5	1	15	21	31	32	7	15
D6	2	12	26	34	29	10	15
D7	2	13	26	23	28	9	15
D8	1	10	18	23	24	14	12
D9	1	6	13	11	15	8	8
D10	1	4	7	6	9	7	5
Aucun niveau	3	13	22	25	24	8	16
Maternelle	0	12	0	43	26	0	1
Fondamental 1	1	11	18	25	23	8	7
Fondamental 2	2	4	9	13	10	0	5
Secondaire	0	2	3	7	10	0	4
Supérieur		0	4	2	5	4	3
Total	2	10	19	24	22	8	12

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Au regard de la répartition des travailleurs pluriactifs comparativement à la population totale des 6 ans et plus, les "aucun niveau d'éducation" semblent surreprésentés dans la cohorte des travailleurs pluriactifs avec une proportion de 81% contre 61%, soit une différence de 20 points de pourcentage. Cette catégorie est suivie des ruraux, des chefs de ménage et de leurs conjoint(e)s. Ainsi, les ruraux représentent effectivement 94% des travailleurs avec une activité secondaire contre 74% des travailleurs ruraux et cela est constaté dans toutes les classes d'âge. Dans la même lancée, quoique avec une différence relativement faible, les proportions de chefs de ménage et de conjoints représentent le double de la proportion des travailleurs des 6 ans et plus (30% contre 15% pour la première catégorie, 28% contre 18% pour la seconde). Pour le premier cas, la différence s'expliquerait par une plus grande propension des chefs de ménage de 41 ans et plus à exercer des activités secondaires. Pour le second cas, la différence quoique faible est observée dans toutes les classes d'âge à commencer par celle des 15-24 ans. A l'opposé, les enfants pluriactifs représentent la moitié des enfants de la population des 6 ans et plus, avec 38% contre 19%. Cela résulterait essentiellement des différences constatées au niveau des jeunes de 15 à 35 ans. Cette catégorie est suivie respectivement par la ville de Bamako, les travailleurs du fondamental 1 et autres urbains avec 1% contre 13% pour la première, 14% contre 25% pour la deuxième et 6% contre 13% pour la troisième. Quelle que soit la catégorie, l'on constate que peu de bamakois s'adonnent à la pluriactivité. A l'inverse, la situation des travailleurs trouve son explication dans la surreprésentation des enfants de 6-14 ans comparativement aux enfants exerçant des activités secondaires, avec 48% contre 30%. Enfin, les travailleurs de "autre urbain" suivent la même tendance que Bamako (Tableau 25).

Tableau 25 : Répartition activités secondaires versus répartition de la population (en %)

	6 - 14 ans		15 - 24 ans		25 - 35 ans		36 - 40 ans		41 - 64 ans		plus de 64 ans		Total	
	%pop	%second	%pop	%second	%pop	%second	%pop	%second	%pop	%second	%pop	%second	%pop	%second
Chef de ménage	0	0	1	2	14	18	31	33	48	55	58	77	15	30
Conjoint(e)	0	0	12	14	36	33	43	40	35	32	12	12	18	28
Enfant	69	74	49	42	20	18	10	9	3	4	0	0	38	19
Autre parent	30	26	35	38	28	28	15	17	14	9	31	11	27	22
Autre membre	1	0	3	5	1	3	1	1	0	0	0	0	1	2
Bamako	11	0	16	1	15	1	13	1	12	1	10	1	13	1
Autre urbain	12	1	15	6	13	5	12	5	12	7	11	5	13	6
Rural	77	99	69	93	72	93	75	95	76	92	80	95	74	94
Homme	52	49	48	41	41	43	45	47	50	59	57	78	49	50
Femme	48	51	52	59	59	57	55	53	50	41	43	22	51	50
D1	11	9	9	5	9	5	9	6	9	4	12	2	10	5
D2	10	22	9	10	9	10	10	13	9	10	12	7	10	11
D3	10	11	8	7	9	12	10	14	9	12	9	7	9	11
D4	11	12	9	12	10	13	10	13	10	12	11	14	10	13
D5	11	8	10	15	9	10	9	11	10	14	9	8	10	12
D6	10	10	10	11	11	15	10	14	9	12	9	13	10	13
D7	10	12	10	14	10	13	10	10	10	13	10	13	10	13
D8	10	7	11	12	10	10	10	10	10	11	9	17	10	10
D9	9	5	11	7	11	7	12	5	11	7	10	10	10	7
D10	8	5	14	6	13	5	10	3	13	5	11	10	11	5
Aucun niveau	42	66	50	67	74	84	80	85	81	86	93	95	61	81
Maternelle	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Fondamental 1	48	30	20	22	12	11	11	11	10	11	4	4	25	14
Fondamental 2	3	3	25	10	6	3	4	2	5	2	1	0	8	4
Secondaire	0	0	4	1	5	1	3	1	3	1	2	0	3	1
Supérieur	0	0	1	0	3	1	1	0	2	0	1	1	1	0
Total	4 304 958	84 551	2 729 047	265 748	2 304 665	438 231	827 059	195 725	2 182 327	488 520	622 940	46 740	12 970 996	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Au Mali, la tendance dominante du marché du travail demeure l'exercice d'une seule activité professionnelle. Les plus nombreux pluriactifs se rencontrent parmi les chefs de ménage, les conjoints, les «autres membres», dans le milieu rural, dans les déciles 3 à 7 (à savoir une bonne partie des pauvres – déciles 3 et 4, et la couche inférieure de la classe moyenne – déciles 5 à 7) et dans la catégorie des analphabètes. Pour les chefs de ménage, plus d'un cinquième de cette catégorie exerce au moins une activité secondaire, soit 22% avec 21% de personnes faisant une seule activité et 1% travaillant sur plus de 2 activités. Avec 18% de travailleurs pluriactifs, les conjoints viennent en deuxième position loin derrière les chefs de ménage. Ici, l'on constate une plus grande propension des conjoints de 36-40 ans à exercer plusieurs activités, avec un taux de 24% de pluriactivité. Par milieu de résidence, le plus grand nombre de pluriactifs se retrouve dans le milieu rural avec 15%. Cela pourrait s'expliquer par le caractère saisonnier de l'agriculture qui n'occupe les exploitants agricoles que quelques mois de l'année. Ici, les jeunes de 15-24 ans sont les plus nombreux. Enfin, les sans niveau instruction comparativement aux autres sont plus enclins à la pluriactivité et la classe d'âge 36-40 ans détient la palme de la catégorie (Tableau 26).

Tableau 26 : Nombre d'activités secondaires par tranche d'âge (en %)

Tranche d'âge	6 - 14 ans			15 - 24 ans			25 - 35 ans			36 - 40 ans			41 - 64 ans			plus de 64 ans			Total		
Nombre d'activités	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3	0	1	2-3
Chef de ménage				79	21	0	76	23	1	75	23	2	74	24	1	90	10	0	77	21	1
Conjoint(e)	100	0	0	89	11	0	83	16	1	78	20	2	80	19	2	92	8	0	82	17	1
Enfant	98	2	0	92	8	0	83	16	1	78	22	0	74	25	1	100	0	0	94	6	0
Autre parent	98	2	0	89	10	0	81	18	1	74	26	0	85	14	1	97	3	0	91	9	0
Autre membre	99	1	0	86	13	2	58	34	8	51	29	20	73	21	6	100	0	0	82	15	3
Bamako	100	0	0	100	0	0	98	2	0	99	1	0	98	2	0	100	0	0	99	1	0
Autre urbain	100	0	0	96	4	0	92	8	0	91	9	1	88	12	1	97	3	0	95	5	0
Rural	97	2	0	87	13	0	76	23	1	70	28	2	73	26	2	91	9	0	85	14	1
Homme	98	2	0	92	8	0	80	19	1	75	24	1	74	25	1	90	10	0	88	12	0
Femme	98	2	0	89	10	1	82	17	1	77	21	2	82	17	1	96	4	0	89	11	1
D1	98	2	0	94	5	0	89	11	0	84	14	1	90	10	0	99	1	0	94	6	0
D2	96	4	0	89	11	0	80	20	0	67	31	2	76	22	2	95	5	0	86	13	1
D3	98	2	0	91	8	1	74	24	3	68	29	3	69	31	1	94	6	0	86	14	1
D4	98	2	0	86	13	0	73	25	2	69	27	5	74	24	2	90	10	0	85	14	1
D5	99	1	0	85	14	1	79	19	2	69	30	1	68	29	3	93	7	0	85	14	1
D6	98	2	0	88	11	0	74	25	1	66	32	2	71	27	1	90	10	0	85	14	1
D7	98	2	0	87	13	0	74	25	1	77	21	2	72	25	3	91	9	0	85	14	1
D8	99	1	0	90	10	1	82	17	2	77	22	1	76	23	1	86	14	0	88	11	1
D9	99	1	0	94	6	0	87	12	0	89	11	0	85	15	0	92	8	0	92	8	0
D10	99	1	0	96	4	0	93	7	0	94	6	0	91	9	0	93	7	0	95	5	0
Aucun niveau	97	3	0	87	13	0	78	20	1	75	23	2	76	22	1	92	8	0	84	15	1
Maternelle	100	0	0	88	12	0	100	0	0	57	43	0	74	26	0	100	0	0	99	1	0
Fondamental 1	99	1	0	89	10	0	82	17	1	75	23	2	77	21	2	92	8	0	93	6	0
Fondamental 2	98	2	0	96	4	0	91	9	0	87	12	1	90	10	0	100	0	0	95	5	0
Secondaire	100	0	0	98	2	0	97	3	0	93	7	0	90	9	0	100	0	0	96	4	0
Supérieur				100	0	0	96	4	0	98	2	0	95	5	0	96	4	0	97	3	0
Total	98	2	0	90	10	0	81	18	1	76	22	2	78	21	1	92	8	0	88	11	1

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

5.2. Durée hebdomadaire comparée des activités principale et secondaire

La durée hebdomadaire moyenne de travail concerne une semaine de travail "normale" sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.). Elle inclut de ce fait toutes les heures habituellement effectuées y compris les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. Au Mali, le Code du travail fixe la durée légale du temps de travail à 40 heures par semaine dans les entreprises (article L.131) et à 48 heures par semaine au maximum dans les exploitations agricoles (article L.138). Dans la réalité, les actifs occupés travaillent en moyenne 42 heures hebdomadaires pour les "mono-actifs" et 62 heures hebdomadaires pour les pluriactifs dont 41 heures pour l'activité principale et 21 heures pour les activités secondaires (Tableau 27).

Les volumes horaires hebdomadaires au Mali pour l'activité principale varient entre 48 heures (maximum enregistré à Bamako) et 36 heures (minimum chez les femmes). Pour les pluriactifs, ce volume horaire hebdomadaire varie entre 52 heures toujours pour la ville de Bamako et 31 heures pour la catégorie des cadres supérieurs. Enfin, il faut noter que la durée de travail secondaire va de 19 heures hebdomadaires pour les pauvres à 24 heures hebdomadaires chez les cadres de niveau secondaire, les "autre urbain" et la classe moyenne supérieure (déciles 8 et 9). La ville de Bamako est caractérisée par une plus grande propension des jeunes à exercer plusieurs activités et au-delà des heures légales de travail, surtout les jeunes (15-24 ans et 25-35 ans). Il faut noter que les hommes travaillent en moyenne plus d'heures que les femmes, 47 heures contre 36 heures pour les "mono-actifs" et 70 heures contre 55 heures pour les pluriactifs. Evidemment, cette comparaison ne prend pas en compte les activités domestiques qui, comme on le sait, sont principalement exercées par les femmes.

L'analyse par décile montre que les riches et la classe moyenne supérieure travaillent plus de temps que les autres classes sociales et ce quel que soit le type de travail. Par niveau d'éducation, les cadres supérieurs travailleraient plus que les autres catégories quel que soit le type d'activité exercée. Ainsi, les "mono-actifs" feraient 44 heures hebdomadaires en moyenne contre plus de 51 heures hebdomadaires pour les pluriactifs. Dans cette catégorie, les personnes âgées (64 ans et plus) font plus de temps de travail que les autres. Cette tranche d'âge est suivie par les jeunes de 15-40 ans.

Tableau 27 : Durée hebdomadaire moyenne avec ou sans activité secondaire (heures/semaine)

	15 - 24 ans			25 - 35 ans			36 - 40 ans			41 - 64 ans			plus de 64 ans			Total		
	sans		avec	sans		avec	sans		avec	sans		avec	sans		avec	sans		avec
	Princ.	Princ.	Sec.	Princ.	Princ.	Sec.	Princ.	Princ.	Sec.	Princ.	Princ.	Sec.	Princ.	Princ.	Sec.	Princ.	Princ.	Sec.
Bamako	51	62	15	45	57	9	47	55	13	48	41	27	41	42	20	48	52	16
Autre urbain	40	39	26	43	42	25	45	39	22	44	43	23	41	44	20	42	42	24
Rural	43	39	21	43	41	22	44	41	21	44	43	21	40	43	19	41	41	21
Homme	48	45	24	50	48	25	52	48	22	50	48	21	44	45	19	47	47	23
Femme	38	35	19	36	36	19	36	35	20	37	36	20	32	36	18	36	36	20
D1	43	40	17	41	36	19	44	43	17	44	43	22	42	40	20	42	40	19
D2	41	41	18	41	40	18	40	43	21	41	42	21	38	37	24	40	41	20
D3	42	38	20	42	39	19	44	41	18	44	43	19	39	38	16	40	41	19
D4	42	41	20	41	39	19	43	39	24	44	44	20	31	42	14	41	41	20
D5	41	39	21	42	41	22	44	38	24	44	43	19	38	39	17	41	41	21
D6	42	37	20	45	42	24	44	43	21	44	42	23	38	45	19	41	41	23
D7	42	36	23	42	40	22	45	41	20	46	43	20	43	48	15	42	41	21
D8	47	40	26	43	44	23	46	42	22	47	43	22	44	51	24	44	43	23
D9	45	41	25	44	46	26	46	42	27	46	44	23	46	38	20	45	43	24
D10	49	44	21	46	45	28	49	38	22	45	45	21	44	41	18	46	44	22
Aucun niveau	44	39	21	43	41	22	45	41	21	44	43	21	40	43	19	43	41	21
Maternelle	44	39	35	43	.		46	24	3	49	31	18	.	.		32	32	25
Fondamental 1	43	40	23	43	41	23	46	44	24	46	46	22	41	42	24	41	42	22
Fondamental 2	41	39	20	45	40	22	45	39	24	46	44	23	36	.		44	39	22
Secondaire	41	48	20	41	37	29	40	36	21	43	41	24	42	.		42	40	24
Supérieur	40	72	26	43	24	19	45	35	20	44	35	24	66	40	5	44	31	20
Total	43	39	21	43	41	22	45	41	21	45	43	21	40	43	19	42	41	21

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

5.3. Activité principale et pluriactivité

Les résultats de l'EMOP (2014) permettent d'estimer le taux de pluriactivité et la proportion d'actif avec contrat. Pour ce faire, l'on a procédé au croisement de l'exercice d'une activité secondaire avec certaines caractéristiques de l'emploi telles que la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial (indépendant ou salarié, avec les différents degrés associés), le type d'entreprise et le secteur d'activité. Ainsi, au Mali, près d'un travailleur sur quatre, 23% exactement, exerce une activité secondaire.

L'analyse par CSP principale montre que les travailleurs indépendants et les aides familiaux ont plus recours aux activités secondaires comparativement aux autres CSP. Pour la première catégorie, l'on remarque que les indépendants âgés de 36 à 40 ans sont plus d'un tiers à s'adonner à des activités secondaires et les plus faibles taux étant observés auprès des enfants de 6-14 ans, heureusement serait-on tenté de dire car à cet âge c'est déjà du travail des enfants et si en plus ces enfants travailleurs devaient être astreints à des activités secondaires, cela serait un fait aggravant. Au niveau des aides familiaux, l'on constate une forte propension des classes d'âge 25-35 ans et 36-40 ans à se consacrer à des activités secondaires, respectivement 36% et 43%. Ces deux catégories sont suivies par ordre d'importance par les employeurs, les manœuvres et les cadres moyens, soit 15% pour les premiers, 13% pour les seconds et 10% pour les troisièmes. Aussi, les employeurs jeunes (15-24 ans et 25-35 ans) connaissent des taux de pluriactivité respectifs de 23% et 28%. De l'autre côté, on observe que seulement 2% des cadres supérieurs s'adonnent à des activités secondaires.

Par statut salarial, les indépendants agricoles consacrent plus du tiers de leur temps aux activités secondaires, surtout les adultes de 25 à 40 ans. Bien que peu nombreux, les personnes âgées (plus de 64 ans) consacrent un quart de leur temps de travail aux activités secondaires. L'analyse du taux d'activité par entreprise montre que les personnels de maison, les entreprises privées ont le plus recours au travail secondaire avec respectivement 24% et 23%. Loin derrière, ces deux catégories, l'on retrouve des travailleurs des entreprises publiques avec un taux d'activité secondaire de 12%. Les travailleurs du secteur agricole, au vu des résultats d'enquête, semblent les plus enclins à exercer des activités secondaires avec un taux de 29%. Ici aussi, les adultes jouent un grand rôle dans cet état de fait (36% pour la classe 25-35 ans et 43% pour la classe 36-40 ans). Les travailleurs de l'industrie et du secteur non marchand viennent compléter ce trio de tête en matière de recours aux activités secondaires (Tableau 28).

Tableau 28 : Taux d'activité secondaire selon les caractéristiques de l'activité principale (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Cadre supérieur		0	0	0	4	0	2
Cadre moyen		7	8	10	11	26	10
Employé / ouvrier	1	5	2	5	6	24	4
Manœuvre	0	4	26	19	15	64	13
Employeur		23	28	11	11	0	15
Indépendant	4	15	22	29	30	19	25
Apprenti	0	0	7	0	0		1
Aide familial	9	21	36	43	42	32	24
Indépendant agricole	9	22	36	43	41	25	29
Indépendant non agricole	3	7	8	9	11	9	9
Salarié privé	1	4	8	7	7	26	6
Salarié public		10	7	12	11	58	10
Administration publique		9	7	13	9	41	9
Entreprise publique		6	8	16	16		12
Entreprise privée	8	16	24	29	29	20	23
Entreprise associative/ONG	0	2	6	8	15	32	7
Organisme international		0	0		0		0
Personnel de maison	9	21	35	37	37	15	24
Agriculture	9	22	36	43	40	25	29
Industrie	3	8	11	10	13	15	10
Service marchand	2	6	6	8	9	7	7
Service non marchand	5	5	9	10	13	15	9
Total	8	18	26	30	30	20	23

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Le tableau 29 permet de comparer le poids de chaque catégorie de travailleurs aussi bien en activités principales qu'en activités secondaires. Ainsi, les indépendants agricoles représentent 64% des actifs principaux et 89% des actifs secondaires, soit une surreprésentation de cette catégorie de travailleurs dans la pluriactivité. Il en est de même pour l'ensemble des travailleurs du secteur agricole (dans les mêmes proportions de 64% et 89%). A l'opposé, les indépendants non agricoles, les salariés (privés comme publics) ont chacun un poids moindre dans la pluriactivité comparativement à leurs poids respectifs dans les activités principales. Par type d'entreprise, il ne se dégage aucune catégorie franchement plus pluriactive que son poids dans la répartition de l'activité principale, si ce n'est pour le personnel de maison en ce qui concerne les 15-24 ans. A cause de la prépondérance du secteur agricole dans la pluriactivité, les services marchands qui absorbent pourtant 20% des actifs principaux ne constituent que 5% des pluriactifs.

Tableau 29 : Répartition activités secondaires versus répartition de la population selon l'activité principale (en %)

	15 - 24 ans		36 - 40 ans		plus de 64 ans		Total	
	%princ	%second	%princ	%second	%princ	%second	%princ	%second
Cadre supérieur	0	0	1	0	0	0	0	0
Cadre moyen	0	0	3	1	1	1	2	1
Employé / ouvrier	5	1	8	1	2	3	5	1
Manœuvre	3	1	2	1	0	1	2	1
Employeur	0	0	1	0	1	0	1	0
Indépendant	29	24	64	60	90	85	47	52
Apprenti	2	0	0	0	0	0	1	0
Aide familial	60	74	21	36	6	11	43	45
Indépendant agricole	70	91	49	88	62	81	64	89
Indépendant non agricole	22	7	37	9	35	14	27	9
Salarié privé	8	2	9	1	3	4	7	2
Salarié public	1	0	5	1	0	1	3	1
Administration publique	0	0	4	1	0	1	2	1
Entreprise publique	0	0	1	0	0	0	1	0
Entreprise privée	63	56	76	74	84	87	69	70
Entreprise associative/ONG	2	0	1	0	1	2	2	0
Organisme international	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de maison	35	43	18	24	15	10	27	29
Agriculture	71	91	50	89	62	82	64	89
Industrie	8	3	12	3	10	7	8	3
Service marchand	14	4	29	6	22	6	20	5
Service non marchand	7	1	9	2	7	5	8	3
Total (effectif)	1 228 955	265 748	457 102	195 725	188 493	46 740	5 209 595	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

5.4. Caractéristiques de l'activité secondaire

Les caractéristiques de l'activité secondaire peuvent être analysées par CSP, par type d'emploi, par type d'entreprise et par secteur d'activité. Au Mali, la majorité des travailleurs se retrouve dans la classe d'âge 41-64 ans avec 32%, les 25-35 ans avec 29% et les 15-24 ans avec 17% (Tableau 30). Parmi les 41-64 ans, l'on observe que 90% sont des indépendants, les autres CSP se partageant les 10% restants avec un plus grand score pour les aides familiaux avec 7%. Par statut salarial, la domination des indépendants est effective avec 97% au total, pour 63% d'indépendants agricoles et 34% d'indépendant non agricoles. Ce qui fait que les salariés ne représenteraient au Mali que 3% de la population active, à raison de 6% des 15-24 ans et 4% des 25-35 ans. Le salariat est numériquement dominé par le secteur privé. Aussi, les entreprises privées absorbent 85% des actifs occupés au Mali, avec près de 90% des 25-64 ans (Tableau 30).

Le travail des enfants (6-14 ans) est prépondérant dans le secteur agricole (86%) et donc parmi les indépendants agricoles comme statut salarial, dans la catégorie professionnelle des aides familiaux. Par type d'entreprise, ce phénomène demeure courant dans les sociétés privées et parmi le personnel de maison.

Tableau 30 : Taux des catégories d'activité secondaire selon l'âge (en % et effectif)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Cadre supérieur	0	0	0	0	0	0	0
Cadre moyen	0	0	0	0	0	0	0
Employé / ouvrier	1	2	1	2	1	0	1
Manœuvre	0	4	3	1	1	0	2
Employeur	0	0	0	0	0	1	0
Indépendant	6	56	80	84	90	96	76
Apprenti	0	1	0	0	0	0	0
Aide familial	92	36	16	13	7	3	20
Indépendant agricole	86	64	61	59	61	68	63
Indépendant non agricole	13	30	36	38	37	32	34
Salarié privé	1	6	4	3	2	0	3
Salarié public	0	0	0	0	0	0	0
Administration publique	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise publique	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise privée	55	73	87	93	91	83	85
Entreprise associative/ONG	0	2	2	1	1	1	2
Organisme international	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de maison	45	25	11	5	7	16	13
Agriculture	86	65	61	60	62	68	63
Industrie	6	17	18	16	17	9	16
Service marchand	7	15	18	21	17	16	17
Service non marchand	0	4	3	3	4	6	3
Total (effectif)	84 551	265 748	438 231	195 725	488 520	46 740	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Il est possible, selon les données disponibles, de répartir les 1.5 millions de travailleurs secondaires par CSP. Ce faisant, l'on constate que les indépendants sont au nombre de 1,15 millions, soit 76% de l'effectif total. Sur ce total, les classes d'âge 41-64 ans, et 25-35 ans arrivent en tête avec respectivement 38% et 30%. Les classes d'âge 36-40 ans et 15-24 ans sont presque à égalité à 14%. Les aides familiaux avec un effectif de 304 000 personnes occupent la deuxième place après les indépendants. La majorité des aides familiaux se rencontrent dans les classes d'âge jeunes des 15-24 ans et 6-14 ans.

A la suite des CSP, le statut salarial est également dominé par les indépendants agricoles avec 63%, les indépendants non agricoles avec 34%. Les entreprises privées et le personnel de maison sont presque les seuls pourvoyeurs de travailleurs secondaires avec 85% pour le premier et 20% pour le second. Il est possible de scinder les travailleurs secondaires entre les secteurs d'activité. En le faisant, l'on observe que 63% viennent du secteur agricole, qui lui aussi est dominé par les classes d'âge 41-64 ans et 25-35 ans avec 31% et 28%. La plus faible proportion est observée auprès du service non marchand avec seulement 3%. Plus globalement, les classes dominantes en matière de pluriactivité demeurent les 41-64 ans suivies des 25-35 ans. Les exceptions notables à cette tendance générale est la dominance des 15-24 ans parmi les manœuvres, les aides familiaux et le personnel de maison, ainsi que celle des 15-35 ans parmi les salariés privés (Tableau 31)

Tableau 31 : Taux des catégories d'activité secondaire selon les catégories (en % et effectif)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total (effectif)
Cadre supérieur	0	0	0	0	100	0	163
Cadre moyen	0	15	38	0	47	0	1 822
Employé / ouvrier	3	26	25	17	29	0	19 798
Manœuvre	1	38	37	8	16	0	30 466
Employeur	0	0	24	3	56	17	3 807
Indépendant	0	13	30	14	38	4	1 153 960
Apprenti	6	70	16	0	8	0	5 126
Aide familial	26	32	22	8	12	0	304 374
Indépendant agricole	8	18	28	12	31	3	952 768
Indépendant non agricole	2	15	30	15	35	3	514 498
Salarié privé	2	33	33	11	20	0	50 537
Salarié public	0	16	2	0	82	0	1 712
Administration publique	8	7	28	13	45	0	4 056
Entreprise publique	0	0	4	0	96	0	975
Entreprise privée	4	15	30	14	35	3	1 286 754
Entreprise associative/ONG	0	25	40	11	22	2	26 047
Organisme international	0	0	100	0	0	0	114
Personnel de maison	19	32	23	5	17	4	201 569
Agriculture	8	18	28	12	31	3	963 484
Industrie	2	18	31	13	34	2	247 851
Service marchand	2	15	30	16	33	3	256 858
Service non marchand	1	18	29	12	34	6	51 323
Total	6	17	29	13	32	3	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Quand on analyse la répartition des travailleurs secondaires par origine de l'activité secondaire par CSP et par statut salarial, on s'aperçoit que la principale destination de toutes les catégories demeure la catégorie des indépendants, 76% dans l'ensemble, avec 100% pour les apprentis (ce qui se comprend aisément puisqu'ils apprennent un métier afin de l'exercer en tant qu'indépendant non agricole) et 90% pour les employeurs. Par contre, cette destination prisée ne séduirait que 63% des ouvriers même devant les cadres supérieurs (69%). Aussi, la classe ouvrière ne se serait-elle pas la classe la plus détachée de l'auto-emploi.

Par statut salarial, à l'exception des cadres supérieurs, des employeurs et des apprentis, le statut d'indépendant agricole est la première destination de la pluriactivité de toutes les CSP. Les trois exceptions dégagées privilégient plutôt le statut d'indépendant non agricole (Tableau 32).

Tableau 32 : Origine de l'activité secondaire ou destinée de l'activité principale (en %)

	CSP secondaire							Statut salarial secondaire					Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Indépendant agricole	Indépendant non agricole	Salarié privé	Salarié public	
Cadre supérieur	31	0	0	0	0	69	0	0	20	49	31	0	522
Cadre moyen	0	9	2	0	3	65	0	21	75	14	8	3	12 321
Employé / ouvrier	0	0	8	2	1	63	0	26	75	16	6	4	12 196
Manœuvre	0	0	0	14	0	67	0	19	69	17	14	0	13 169
Employeur	0	0	5	0	5	90	0	0	44	51	5	0	5 317
Indépendant	0	0	1	1	0	85	0	12	64	33	3	0	788 376
Apprenti	0	0	0	0	0	100	0	0	44	56	0	0	474
Aide familial	0	0	1	2	0	66	1	30	61	35	3	0	687 140
Indépendant agricole	0	0	1	2	0	78	0	18	61	36	3	0	1 348 369
Indépendant non agricole	0	0	1	1	0	58	0	39	79	18	3	0	132 939
Salarié privé	0	4	4	8	1	60	0	23	64	20	13	3	23 500
Salarié public	1	1	1	1	2	74	0	20	86	10	4	0	14 708
Total	0	0	1	2	0	76	0	20	63	34	3	0	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Par origine, la totalité des cadres supérieurs en pluriactivité proviennent de cette même catégorie contrairement aux cadres moyens dont 61% proviennent de cette catégorie en activité principale et 39% des indépendants. Les ouvriers et les manœuvres pluriactifs proviennent des indépendants pour 59% respectivement 38% et des aides familiaux pour 33% respectivement 55%.

Dans la pluriactivité toujours, tous les statuts salariaux recrutent majoritairement parmi les indépendants agricoles, y compris les salariés privés pluriactifs (qui recrutent 85% de leur effectif parmi ces indépendants agricoles). Il est utile de noter que même le salariat public secondaire recrute parmi les indépendants agricoles (52%) et parmi les salariés privés (48%). Il est également intéressant de noter que l'apprentissage secondaire s'opère essentiellement dans le cadre familial, en qualité d'aide familial, pour 85% contre seulement 15% dans le cadre d'un atelier d'indépendant autre que la famille (Tableau 33).

Tableau 33 : Destination de l'activité principale ou recrutement de l'activité secondaire (en %)

		CSP secondaire							Statut salarial secondaire				Total	
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Indépendant agricole	Indépendant non agricole	Salarié privé	Salarié public	
CSP principale	Cadre supérieur	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cadre moyen	0	61	1	0	9	1	0	1	1	0	2	18	1
	Employé / ouvrier	0	0	5	1	4	1	0	1	1	0	1	30	1
	Manœuvre	0	0	0	6	0	1	0	1	1	0	4	0	1
	Employeur	0	0	1	0	7	0	0	0	0	1	0	0	0
	Indépendant	0	39	59	38	72	58	15	30	53	51	46	50	52
	Apprenti	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Aide familial	0	0	33	55	8	39	85	67	44	47	46	2	45
Statut salarial principal	Indépendant agricole	0	39	86	87	71	91	100	80	86	94	85	52	89
	Indépendant non agricole	0	0	8	6	16	7	0	17	11	5	7	0	9
	Salarié privé	0	55	5	6	4	1	0	2	2	1	6	48	2
	Salarié public	100	7	1	0	9	1	0	1	1	0	1	1	1
Total		163	1 822	19 798	30 466	3 807	1 153 960	5 126	304 374	952 768	514 498	50 537	1 712	1 519 515

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Le tableau précédent permet de calculer des taux de transition entre activités principales et activités secondaires au regard d'une part de la catégorie socioprofessionnelle et d'autre part du statut salarial des actifs. Pour se faire, on établit la proportion de pluriactifs qui ne changent pas de statut (soit reste dans la même CSP soit dans le même statut salarial), ensuite la proportion de ceux qui changent de position dans l'emploi, soit la CSP soit le statut. Le premier taux est calculé à l'aide des éléments de la diagonale de la matrice qui croise la CSP principale avec la secondaire ou le statut salarial principal avec le secondaire. Le taux obtenu est un taux d'immobilité, l'activité secondaire préservant le même statut d'actif que l'activité principale. Le second taux est celui de la transition d'un statut principal à un autre statut secondaire différent, que ce dernier soit en ascendance ou en descendance par rapport au premier. Ce taux de transition traduisant une certaine mobilité dans l'emploi, en passant de l'emploi principal à l'emploi secondaire, est ensuite scindé en taux structurel et en taux net, le premier étant dicté par les caractéristiques limitées du marché du travail et le second en tant que simple résidu entre transition totale et transition structurelle.

Appliqués aux données du tableau précédent, les calculs établissent respectivement à 58% et 56% le taux d'immobilité dans l'emploi selon la CSP et le statut salarial. Du coup, les taux de transition ou de mobilité sont de 42% respectivement 44%. Dans chacun des deux cas, les taux sont à prédominance structurelle (Tableau 34). Si l'on pense que ces taux de transition sont relativement faibles, alors il apparaît que la pluriactivité ne s'accompagne pas nécessairement d'une diversification importante ni dans la catégorie professionnelle ni dans le statut salarial, le marché du travail étant dominé par le statut d'indépendance quelle que soit l'une de ces deux caractéristiques de l'emploi au Mali.

Tableau 34 : Taux de transition entre activités principale et secondaire (en %)

	Taux d'immobilité	Taux de transition/mobilité		
		Totale	Structurelle	Nette
CSP	58	42	26	16
Statut salarial	56	44	27	17

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6. La mobilité sociale

On estime que la notion de mobilité sociale peut s'appliquer à beaucoup (voire tout) de domaine social permettant une stratification des individus en groupes différents comme ceux plus ou moins liés à l'emploi tels que la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial, le secteur d'activité, le type d'entreprise, etc. Toute stratification associe aux individus des attributs sociaux plus ou moins durables, entre d'une part l'immobilité sociale et les divers degrés de mobilité jusqu'à l'égalité parfaite des chances marquant une indépendance totale des statuts sociaux des origines d'autre part. Dans le premier cas, le statut social est prédéterminé et figé le long de la vie comme dans les sociétés précapitalistes dominées par l'existence des castes. Dans la société moderne, le statut social est plus ou moins indépendant de l'origine des individus, il n'est pas prédéterminé mais plutôt acquis par compétition plus ou moins ouverte. A cette compétition sont associées les notions d'ascension sociale, de trajectoire professionnelle et d'égalité des chances à l'instar du rêve américain. Aussi importe-t-il d'en mesurer l'importance et d'évaluer la mobilité sociale au triple plan des générations, de la profession et de l'espace géographique dans lequel se déplacent les individus pour élire résidence.

6.1. Importance et mesure

A l'origine, on peut inférer que la mobilité sociale est née de l'abolition du statut social héréditaire des sociétés de caste à laquelle a succédé l'égalité des hommes en droits tant dans les domaines juridique, politique qu'économique. Elle reflète le changement de position sociale des individus, d'une part par rapport à leur origine sociale et d'autre part par rapport à leurs propres situations successives dans l'emploi et dans l'espace. On parlera successivement de mobilité générationnelle, de mobilité professionnelle et de mobilité géographique ou spatiale. Quelle que soit la mesure retenue, la mobilité sociale suppose la stratification et l'égalité des chances comme enjeu majeur. Pour l'évaluer, il est fait recours aux tables de mobilité qui croisent la position de l'individu avec celle de ses parents ou avec sa propre position antérieure (au double plan professionnel et spatial). Les différents éléments considérés peuvent être la catégorie socioprofessionnelle, le statut dans l'emploi, le quintile de revenu ou de bien-être (avec pour groupes, les pauvres, la classe moyenne et les riches), le niveau d'éducation et toute autre segmentation sociale.

A titre illustratif, les 4,8 millions d'actifs occupés, âgés de 15 ans et plus, se répartissent selon leurs propres catégories socioprofessionnelles et celles de leurs pères (Tableau 35).

Tableau 35 : Répartition des actifs occupés selon leurs CSP et celles de leurs pères

	Catégorie socioprofessionnelle du père								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	2 643	2 604	1 709	522	0	8 845	0	16 322
	Cadre moyen	3 857	22 807	10 113	1 641	796	56 707	0	96 287
	Employé / ouvrier	2 518	16 616	29 547	5 594	3 528	133 997	517	192 840
	Manœuvre	0	698	3 947	5 440	3 181	47 696	0	64 437
	Employeur	933	2 313	484	717	2 186	22 608	0	29 610
	Indépendant	5 648	36 923	75 749	21 144	12 659	2 390 792	2 332	2 575 004
	Apprenti	555	1 073	1 992	332	1 676	23 462	0	29 242
	Aide familial	1 460	4 239	8 835	1 204	1 904	1 736 878	524	1 796 327
	Total	17 613	87 273	132 376	36 595	25 930	4 420 985	3 374	4 800 068

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

A l'aide de tels tableaux, on établit des matrices de transition entre position des enfants et celle des parents ou entre périodes successives dans la position des individus eux-mêmes sans comparaison avec d'autres individus. La diagonale principale de ces matrices traduit l'immobilité sociale avec reproduction de la position antérieure dans le présent, c'est l'effet "lignée" ou de reproduction sociale. Les éléments hors de cette diagonale traduisent le degré de mobilité des individus. Ce degré dépend de la segmentation sociale utilisée et selon la valorisation ou l'accessibilité des différents segments de la société tels que construits pour les besoins de l'analyse. Un des indicateurs de statut social souvent utilisé dans la littérature est la catégorie socioprofessionnelle ou le statut salarial de l'actif, nonobstant ses limites par exemple pour rendre compte de la mobilité sociale des femmes (Merllié, 2015).

6.2. Mobilité générationnelle

L'on s'intéresse ici non pas au changement social des individus dans le temps mais à la comparaison entre leur statut social et celui de leurs parents (l'enquête EMOP a privilégié le statut social des pères, sans référence à celui des mères). La mesure de la mobilité intergénérationnelle se fait à l'aide de tables de mobilité. Elle est ensuite décomposée en mobilité structurelle et mobilité nette au regard des caractéristiques intrinsèques du marché du travail. Pour des stratifications sociales spécifiques (celles laissant apparaître une nette inégale valorisation sociale), elle peut également être décomposée en ascension ou descendance sociale. Pour un certain nombre de caractéristiques de l'emploi et pour le niveau d'éducation, le degré de mobilité sociale associé est calculé et décomposé selon le cas.

La table de mobilité (Tableau 35) permet de distinguer la CSP des enfants comme destinée de celle de leurs pères de la CSP des pères comme source de recrutement de celle des enfants. Dans le premier cas, il s'agit de savoir ce que deviennent les enfants des pères de telle ou telle CSP tandis que dans le second, il s'agit de savoir d'où proviennent les CSP des enfants au regard de celles de leurs pères³. Deux autres tableaux sont construits à cet effet, pour rendre compte de la mobilité. Le premier (Tableau 36) renseigne sur la destination des CSP des pères tandis que le second (Tableau 37) est relatif à l'origine CSP des enfants.

Tableau 36 : Destinée de la CSP du père – que deviennent les enfants de ... (en %)

	CSP du père								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	15	3	1	1	0	0	0	0
	Cadre moyen	22	26	8	4	3	1	0	2
	Employé / ouvrier	14	19	22	15	14	3	15	4
	Manœuvre	0	1	3	15	12	1	0	1
	Employeur	5	3	0	2	8	1	0	1
	Indépendant	32	42	57	58	49	54	69	54
	Apprenti	3	1	2	1	6	1	0	1
	Aide familial	8	5	7	3	7	39	16	37
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

³ Il n'est pas ici question de savoir si l'individu progresse ou régresse dans la hiérarchie sociale mais simplement comment il évolue.

Tableau 37 : Recrutement de la CSP de l'enfant – d'où proviennent les enfants de ... (en %)

	CSP du père								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP de l'enfant	Cadre supérieur	16	16	10	3	0	54	0	100
	Cadre moyen	4	24	11	2	1	59	0	100
	Employé / ouvrier	1	9	15	3	2	69	0	100
	Manœuvre	0	1	6	8	5	74	0	100
	Employeur	3	8	2	2	7	76	0	100
	Indépendant	0	1	3	1	0	93	0	100
	Apprenti	2	4	7	1	6	80	0	100
	Aide familial	0	0	0	0	0	97	0	100
	Total	0	2	3	1	1	92	0	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Par comparaison des deux tableaux (Tableaux 36 et 37), on constate qu'il y a, à la génération des enfants :

- moins d'indépendants (54% des enfants contre 92% de leurs pères), à raison de moins d'indépendants agricoles (72% contre 86%) avec cependant plus d'indépendants non agricoles (21% contre 12%)
- plus d'aides familiaux (37% contre 2%) et surtout plus de salariés en particulier privés (6% contre 2%).

On peut en déduire que la société s'est quelque peu ouverte par le haut, avec moins d'actifs agricoles et davantage d'actifs indépendants non agricoles et de salariés (privés comme publics, informels comme formels). Cela traduit un relatif élargissement de l'artisanat de production et du salariat y compris cependant, le salariat informel. Ce changement traduit une mobilité sociale induite par les modifications de la structure des emplois. Elle est dite mobilité structurelle imposée par les changements de la structure socioprofessionnelle du pays, traduisant une certaine évolution de la structure du marché du travail. C'est la composante minimale de la mobilité sociale, l'autre composante étant la mobilité nette avec pour déterminants la modification de la population et les mouvements migratoires. C'est ce qui reste du brassage des catégories sociales en dehors de l'évolution structurelle du marché du travail.

Dans une table de mobilité (Tableau 35), la mobilité structurelle est calculée à partir des sous-totaux marginaux des enfants (en lignes) et des pères (en colonnes) en faisant la somme soit des écarts positifs soit des écarts négatifs, les deux écarts étant égaux en valeur absolue. Le taux de mobilité structurelle est égal au rapport de cette somme à l'effectif total de la population active considérée. La mobilité nette est obtenue par soustraction de la mobilité structurelle de la mobilité sociale totale. L'effectif de la mobilité est égal à l'effectif total de la population active diminué de celui de l'immobilité. Il faut rappeler que l'effectif de l'immobilité sociale est la somme des éléments de la diagonale principale de la table de mobilité (Tableau 35).

Au regard de la catégorie socioprofessionnelle, la table de mobilité permet d'établir la mobilité totale à 48% avec 38% de mobilité structurelle et 10% de mobilité nette (Tableau 38), ce qui traduit une mobilité beaucoup plus liée à l'évolution du marché du travail qu'à autre chose, la mobilité s'effectuant certainement plus entre catégories proches. Certes, la mobilité totale est plus importante pour les 15-35 ans mais elle reste à dominance structurelle (Tableau 39). Elle est certes moins importante pour les plus de 35 ans, mais la part nette devient beaucoup plus importante, ce qui traduit une plus forte mobilité sociale d'autant plus que les taux de mobilité des jeunes (40 ans et moins) sont jugés moins fiables puisque au-delà de 40 ans, la mobilité est normalement moindre, l'enfant et son père ayant atteint des statuts sociaux plus ou moins figés.

Tableau 38 : Calcul de la mobilité sociale des 15 ans et plus (en %)

	Père	Enfant	Ecart
Cadre supérieur	17 613	16 322	1 291
Cadre moyen	87 273	96 287	
Employé / ouvrier	132 376	192 840	
Manœuvre	36 595	64 437	
Employeur	25 930	29 610	
Indépendant	4 420 985	2 575 004	1 845 981
Apprenti	3 374	29 242	
Aide familial	75 924	1 796 327	
Total	4 800 068	4 800 068	1 847 272
			taux
Immobilité		effectif	52%
Mobilité		2 494 697	48%
○ Structurelle		2 305 372	38%
○ Nette		1 847 272	10%

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 39 : Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon la CSP (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	26%	48%	61%	72%	88%	52%
Mobilité	74%	52%	39%	28%	12%	48%
○ Structurelle	68%	41%	28%	18%	9%	38%
○ Nette	6%	11%	11%	10%	3%	10%

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La mobilité sociale suivant cette caractéristique de l'emploi est plus structurelle que nette, les individus changeant certes de catégorie socioprofessionnelle mais sans que leur position dans la hiérarchie sociale ne change beaucoup. Aussi, l'égalité des chances d'accéder aux différentes catégories reste-t-elle limitée. Lorsqu'on s'intéresse au statut salarial (avec comme modalités : indépendant agricole, indépendant non agricole, salarié privé et salarié public), la mobilité totale est de 23% dont 9% de nette, avec 26% pour les 36-64 ans (Tableau 40).

Tableau 40 : Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le statut salarial (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	81	76	74	74	73	77
Mobilité	19	24	26	26	27	23
○ Structurelle	10	14	18	17	23	14
○ Nette	9	10	8	9	4	9

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Pour savoir si la mobilité sociale ci-dessus observée signifie ascension sociale ou descendance sociale, on calcule deux autres taux de mobilité dits respectivement mobilité ascendante et mobilité descendante. La première est obtenue en rapportant à la population active totale la somme des effectifs en bas de la diagonale principale, et la seconde en rapportant toujours à la population active la somme des effectifs en haut de la diagonale. La mobilité sociale est la somme de ces deux mobilités. Le taux d'immobilité est ici encore appelé taux de reproduction sociale. Appliqué au statut salarial des actifs, le taux de mobilité sociale est à dominance ascendante, quelle que soit la classe d'âge, si l'on admet que la progression sociale va d'indépendant agricole à salarié public en passant par indépendant non agricole puis salarié privé (Tableau 41). Cela n'est pas forcément lié à l'appréciation subjective de chaque privé pris isolément.

Tableau 41 : Taux de mobilité ascendante versus descendante selon le statut salarial (en %)⁴

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Reproduction sociale	82	77	75	74	73	77
Mobilité sociale	18	23	25	26	27	23
✓ Ascendante	13	19	21	22	25	19
✓ Descendante	5	4	4	4	2	4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La fluidité sociale reste relativement faible, autour du quart de la population active, peut-être qu'elle a pu être plus élevée aux périodes antérieures aux réformes structurelles entreprises au début des années 1990 ayant entraîné un recul de l'emploi public formel au profit de l'emploi privé et de l'auto-emploi.

Il est curieux de constater que le taux de mobilité sociale selon le type d'entreprise (administration publique, entreprise publique, entreprise privée, entreprise associative/ONG, organisme international, personnel de maison) et selon le secteur d'activité (agriculture, industrie, service marchand, service non marchand) soit le même, 26% avec toutefois une part nette plus importante par secteur d'activité que par entreprise (13% contre 10%). Par tranche d'âge, la mobilité sociale est plus élevée pour les plus de 35 ans selon le secteur d'activité que le type d'entreprise. Toutefois, la part nette n'en est pas plus grande et d'ailleurs bien au contraire pour les plus de 40 ans (Tableaux 42 et 43)

Tableau 42 : Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le type d'entreprise (en %)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Reproduction sociale	67	72	76	79	87	74
Mobilité sociale	33	28	24	21	13	26
✓ Structurelle	27	17	12	8	7	16
✓ Nette	6	11	12	13	6	10

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 43 : Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le secteur d'activité (en %)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	79	73	70	71	71	74
Mobilité sociale	21	27	30	29	29	26
✓ Structurelle	8	14	17	17	22	14
✓ Nette	13	14	13	12	6	13

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

$$^4 \text{ taux de reproduction sociale} = \frac{\sum \text{effectifs de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité ascendante} = \frac{\sum \text{effectifs en bas de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité descendante} = \frac{\sum \text{effectifs en haut de la diagonale principale}}{\text{effectif total}}$$

$$\text{taux de mobilité sociale} = \text{taux de mobilité ascendante} + \text{taux de mobilité descendante}$$

Les différents niveaux d'éducation (aucun niveau, fondamental 1, fondamental 2, secondaire, supérieur) peuvent ici être utilisés pour calculer la mobilité sociale avec ses deux décompositions, structurelle et nette, respectivement ascendante et descendante. Dans le premier cas, la mobilité structurelle est dominante et dans le second, la mobilité est ascendante. La mobilité diminue, comme on pouvait s'y attendre, avec l'âge, celle des plus de 35 ans est moins importante que pour les 35 ans et moins (Tableaux 44 et 45). Ces résultats traduisent un élargissement du système éducatif sans pour autant qu'on puisse parler d'égalité des chances puisque la part nette de la mobilité éducative reste faible. Le statut scolaire reste donc attribué au mérite personnel et non à une quelconque égalité des conditions sociales des individus.

Tableau 44 : Taux de mobilité générationnelle par groupe d'âge selon le niveau d'éducation (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	49	53	74	81	80	92	64
Mobilité sociale	51	47	26	19	20	8	36
✓ Structurelle	51	37	18	13	15	6	31
✓ Nette	0	10	8	6	5	2	5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 45 : Taux de mobilité ascendante versus descendante selon le niveau d'éducation (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Reproduction sociale	49	53	74	81	80	92	64
Mobilité sociale	51	47	26	19	20	8	36
✓ Ascendante	51	42	22	16	17	7	34
✓ Descendante	0	5	4	2	2	1	2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6.3. Mobilité professionnelle

A la différence de la sous-section précédente, ici l'on s'intéresse non pas aux différences de statut social entre enfants et pères mais bien aux mutations sociales que les individus auront connu dans le temps, lesquelles mutations sont supposées induire chez les individus concernés des valorisations sociales inégales. Il s'agit donc d'un changement dans le temps et dans le statut social de l'individu, la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial ou le type d'entreprise. Cela n'induit pas nécessairement un changement de niveau de bien-être mais constitue un des canaux essentiels de mobilité sociale.

La mobilité professionnelle traite des changements de situations dans l'emploi entre deux périodes de vie des mêmes individus. Elle peut intervenir sans pour autant que les individus concernés ne changent de statut professionnel, comme par exemple par simple changement d'entreprise ou encore le passage du statut de chômeur à celui d'employé et vice versa. Sur la base des CSP, une table de mobilité professionnelle permet de distinguer l'évolution de CSP de l'individu avec d'un côté la destinée de la CSP antérieure et de l'autre la source de la CSP actuelle. En d'autres termes, l'on saura ce que deviennent les CSP antérieures et d'où proviennent les CSP actuelles. Les deux tableaux associés (Tableaux 46 et 47) renseignent sur la destinée des CSP antérieures respectivement l'origine des CSP actuelles.

Tableau 46 : Destinée de la CSP antérieure – que devient la CSP antérieure (en %)

	CSP antérieure								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP actuelle									
Cadre supérieur	63	2	0	0	0	0	0	0	0
Cadre moyen	0	56	3	1	0	2	0	1	2
Employé / ouvrier	0	10	18	11	41	3	16	2	4
Manœuvre	0	8	2	17	0	1	0	1	1
Employeur	18	4	3	0	59	1	0	0	1
Indépendant	11	20	45	50	0	76	36	46	54
Apprenti	9	0	0	0	0	0	15	1	1
Aide familial	0	0	29	22	0	17	33	51	37
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 47 : Recrutement de la CSP actuelle – de quelle CSP provient la CSP actuelle (en %)

	CSP antérieure								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé / ouvrier	Manœuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	
CSP actuelle									
Cadre supérieur	77	11	5	0	0	0	0	7	100
Cadre moyen	0	46	8	1	0	30	0	16	100
Employé / ouvrier	0	5	32	7	1	27	6	22	100
Manœuvre	0	11	9	32	0	17	0	31	100
Employeur	10	11	25	0	7	26	0	22	100
Indépendant	0	1	6	2	0	42	1	48	100
Apprenti	6	0	0	0	0	0	34	60	100
Aide familial	0	0	5	1	0	14	1	78	100
Total	0	2	7	2	0	30	1	57	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Par comparaison des deux tableaux, on constate qu'il y a, par rapport à la CSP antérieure :

- moins d'ouvriers (4% contre 7%) et moins d'aides familiaux (37% contre 57%)
- plus d'indépendants (54% contre 30%), mais en réalité plus d'indépendants non agricoles (26% contre 20%) avec toutefois légèrement moins d'indépendants agricoles (66% contre 69%).

Aussi, la structure sociale de l'emploi s'ouvre-t-elle vers les indépendants non agricoles au détriment des employés/ouvriers. Néanmoins, la mobilité professionnelle qui en résulte reste à dominance structurelle sauf pour les 35 ans et moins. Le taux de mobilité par CSP est le plus élevé des taux de mobilité professionnelle, que celle-ci soit par statut salarial ou par entreprise. Il est de 45% contre respectivement 40% et seulement 18% (Tableaux 48, 49 et 50).

Tableau 48 : Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon la CSP (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	68	56	58	48	54	55
Mobilité	32	44	42	52	46	45
○ Structurelle	2	17	23	39	39	25
○ Nette	30	27	19	13	7	20

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 49 : Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon le statut salarial (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	74	66	61	51	43	60
Mobilité	26	34	39	49	57	40
○ Structurelle	4	5	5	11	40	7
○ Nette	22	28	34	38	17	33

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 50 : Taux de mobilité professionnelle par groupe d'âge selon le type d'entreprise (en %)

	15-24 ans	25-35 ans	36-40 ans	41-64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	86	82	82	81	84	82
Mobilité	14	18	18	19	16	18
○ Structurelle	11	11	11	12	13	11
○ Nette	3	7	7	7	3	7

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

En approfondissant l'analyse de la mobilité selon le statut salarial, on s'aperçoit que cette mobilité professionnelle légèrement plus descendante qu'ascendante chez les 40 ans et moins et légèrement plus ascendante que descendante chez les 41-64 ans et encore nettement plus ascendante chez les plus de 64 ans (Tableau 51). Les modalités salariales considérées demeurent :

- indépendant agricole ;
- indépendant non agricole ;
- salarié privé informel ;
- salarié privé informel ;
- salarié privé formel ;
- salarié public, avec informel dans l'emploi actuel mais pas l'emploi antérieur.

Tableau 51 : Taux de mobilité professionnelle ascendante/descendante par statut salarial (en %)

	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Reproduction sociale	74	66	61	52	43	60
Mobilité sociale	26	34	39	48	57	40
✓ Ascendante	12	16	19	25	43	21
✓ Descendante	14	18	20	23	14	19

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6.4. Mobilité spatiale

A l'instar de la mobilité professionnelle, la mobilité spatiale ou géographique n'induit pas nécessairement un changement de niveau de bien-être mais constitue un des canaux essentiels de mobilité sociale. On peut même dire que la mobilité spatiale, à travers les migrations intérieures et internationales, peut être à la fois cause et conséquence de la mobilité sociale. Elle peut être cause en ce sens qu'elle va induire un changement de statut social du migrant tant par l'emploi que par les études et autres. Elle sera conséquence dès lors que la migration est motivée par un changement de statut dans l'emploi voire dans le bien-être comme un ancien locataire qui déménage dans sa nouvelle construction propre ou un enfant qui quitte la demeure familiale pour la nouvelle demeure (en location ou en propre – peu importe) de son propre nouveau ménage.

6.4.1. Taux de mobilité spatiale

Globalement, le taux de mobilité spatiale est estimé à 14% de la population de 2014, soit 2.4 millions d'individus, avec presque autant d'hommes que de femmes. Cette quasi parité est le résultat de deux mouvements contraires avec d'un côté plus de mouvements féminins chez les moins de 25 ans et davantage de mouvements masculins au-delà de cet âge. Le taux de mobilité augmente sensiblement avec l'âge, 18% pour les 15-24 ans contre 26% les 36-64 ans et 25% les 25-35 ans. Il est également fortement dépendant de l'éducation, du simple au double entre l'analphabétisme et le niveau fondamental 2 de l'enseignement formel, du simple au double entre ce dernier et le supérieur, cette dépendance étant perceptible dans toutes

les classes d'âge avec des écarts différents entre les niveaux. Le décile de revenu est un autre déterminant principal de la mobilité spatiale. Le taux est de 7 à 9% chez les pauvres (déciles 1 à 4), de 13 à 15% dans la couche inférieure de la classe moyenne (déciles 5 à 7), de 20% dans la couche supérieure de cette classe moyenne (déciles 8 et 9) et de 24% chez les riches (dernier décile de revenu). Au-delà de 24 ans, cette hiérarchie n'est plus strictement respectée (Tableau 52).

Tableau 52 : Taux de mobilité spatiale par groupe d'âge (en %)

		moins de 6 ans	6 – 14 ans	15 – 24 ans	25 – 35 ans	36 – 40 ans	41 – 64 ans	plus de 64 ans	Total
Milieu de	Bamako	6	22	42	47	46	52	50	33
	Autre urbain	4	11	23	32	33	37	33	20
	Rural	2	5	12	19	21	20	19	10
Sexe	Homme	2	7	16	27	31	28	26	14
	Femme	2	8	20	23	21	24	21	14
Décile de revenu	D1	1	4	8	11	16	16	13	7
	D2	2	5	12	16	23	21	10	9
	D3	2	3	12	17	16	18	20	9
	D4	2	5	13	16	19	20	18	9
	D5	2	7	15	26	25	26	21	13
	D6	2	5	16	27	25	29	28	14
	D7	2	10	20	23	35	23	29	15
	D8	3	10	26	36	35	33	34	20
	D9	4	11	24	33	34	35	36	20
	D10	4	17	28	34	27	35	33	24
Education	Aucun niveau	2	5	15	21	24	23	23	12
	Fondamental 1	2	9	16	30	26	32	30	14
	Fondamental 2		21	23	29	45	36	12	25
	Secondaire		0	36	45	38	53	40	43
	Supérieur			51	54	59	48	58	53
Total		2	7	18	25	26	26	24	14

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Un autre facteur important de la mobilité spatiale est l'urbanisation. Aussi, le taux passe de 10% en milieu rural à 20% en milieu urbain avec 33% dans le cas spécifique de Bamako. Pour chacune de ces trois milieux de résidences, la mobilité augmente avec l'âge pour légèrement s'estomper au-delà de 64 ans. Le plus fort taux s'observe dans la tranche d'âge 41-64 ans en milieu urbain tandis qu'en milieu rural, il s'observe entre 36 et 40 ans.

6.4.2. Origines de la mobilité spatiale

Les zones de départ des migrants (intérieurs comme internationaux) sont, par ordre d'importance, le milieu rural (6% des 14% de migrants) et Bamako (4%), soit 71% des origines de la migration. Le reste urbain et l'étranger se partagent également les 29% restants. Pour tous les déterminants considérés, le milieu rural demeure la principale origine de la mobilité géographique, soit donc l'exode rural, de la campagne vers la ville d'autant plus que les ruraux se dirigent prioritairement vers Bamako ensuite vers d'autre urbain et pour moitié moins vers d'autres régions rurales sans doute les zones d'agriculture intensive comme l'Office du Niger ou les régions CMDT ainsi que les zones minières (industrielles comme d'orpaillage). L'exode rural est légèrement plus important chez les femmes que chez les hommes et cet état de fait est compensé par la prédominance des hommes parmi les migrants de retour de l'étranger comparativement aux femmes. Il faut ajouter que la mobilité à destination de Bamako est d'abord interne à Bamako (13% des 33% de mobilité), ensuite rurale (11%) puis en provenance d'autres zones urbaines (7%) et seulement 2% des migrants de retour de l'étranger (Tableau 53).

Tableau 53 : Origines de la mobilité spatiale (en %)

		Aucune mobilité	Bamako	Autre urbain	Rural	Hors Mali
Milieu de	Bamako	67	13	7	11	2
	Autre urbain	80	3	2	12	3
	Rural	90	2	1	5	2
Sexe	Homme	86	4	2	6	3
	Femme	86	4	2	7	2
Décile de revenu	D1	93	1	0	4	1
	D2	91	2	1	4	3
	D3	91	2	1	4	2
	D4	91	2	1	5	2
	D5	87	3	2	5	3
	D6	86	4	1	6	3
	D7	85	6	1	6	2
	D8	80	5	3	10	3
	D9	80	6	3	9	3
	D10	76	6	5	12	2
Education	Aucun niveau	88	2	1	6	2
	Fondamental 1	86	4	2	6	2
	Fondamental 2	75	7	4	12	2
	Secondaire	57	14	6	21	2
	Supérieur	47	24	9	17	2
Total		86	4	2	6	2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Il est intéressant de noter que la mobilité spatiale est prioritairement d'origine rurale quel que soit le décile de revenu. Par contre, par niveau d'éducation, cela reste vrai jusqu'au niveau secondaire puisque dans le supérieur, la mobilité provient en premier de Bamako et seulement après le milieu rural, avec 7 points de pourcentage de différence. Les migrants de retour de l'étranger sont plus que proportionnellement dans la classe moyenne, surtout dans sa couche supérieure.

6.4.3. Raisons de mobilité spatiale

Le mobile de la mobilité spatiale peut être résidentiel, de travail ou autres. Dans tous les cas, la mobilité géographique est associée à une mobilité sociale même lorsqu'elle s'opère à l'intérieur d'une même localité comme à l'intérieur de Bamako (impliquant le déplacement d'un quartier à l'autre, d'une commune à l'autre mais aussi simplement d'une demeure à l'autre à l'intérieur du même découpage territorial avec le moins de distance possible entre l'origine et la destination). La principale raison demeure la famille, quel que soit le niveau d'éducation, le sexe, le milieu de résidence ou le décile de revenu. La deuxième raison de mobilité géographique est la recherche d'emploi ou l'apprentissage. Les études viennent en troisième position. Au titre de l'emploi la mobilité concerne moins de 1% de la population soit seulement 14 248 individus dont plus de la moitié pour la seule ville de Bamako ou encore près de 40% pour le seul décile des riches (décile 10). Les femmes sont proportionnellement plus entrain de rejoindre la famille et les hommes proportionnellement plus à la recherche d'emploi ou en apprentissage (Tableau 54).

Tableau 54 : Raisons de la mobilité spatiale (en %)

		Aucune mobilité	Famille	Etudes	Apprentissage/recherche emploi	Emploi	Autres
Milieu de	Bamako	67	20	3	6	0.3	4
	Autre urbain	80	15	1	4	0.2	0
	Rural	90	9	0	1	0.0	0
Sexe	Homme	86	9	1	3	0.1	1
	Femme	86	13	0	1	0.1	1
Décile de revenu	D1	93	6	0	0	0.0	0
	D2	91	8	0	1	0.1	0
	D3	91	8	0	1	0.2	0
	D4	91	8	0	1	0.0	0
	D5	87	11	0	1	0.0	0
	D6	86	11	0	2	0.0	0
	D7	85	12	1	2	0.0	1
	D8	80	15	1	3	0.1	1
	D9	80	15	1	3	0.1	1
	D10	76	14	2	5	0.3	2
Education	Aucun niveau	88	10	0	2	0.1	0
	Fondamental 1	86	12	0	1	0.1	0
	Fondamental 2	75	18	3	2	0.2	1
	Secondaire	57	24	6	10	0.0	2
	Supérieur	47	27	10	9	0.2	6
Total		86	11	1	2	0.1	0.1

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6.5. Mobilité sociale et genre

Dans la littérature, l'analyse de la mobilité intergénérationnelle porte principalement sur fils et non sur les filles. Dans bien de cas, la mobilité féminine est analysée non pas en référence à la profession du père mais bien à celle du conjoint voire à celle du père de ce dernier (c'est-à-dire celle du beau-père). Les tables de mobilité sont ainsi remplacées par des tables matrimoniales dans lesquelles, le concept d'hétérogamie est substitué à celui de mobilité et l'homogamie à celui d'immobilité sociale. Nonobstant ces difficultés théoriques, l'on a procédé à l'établissement des taux de mobilité générationnelle et professionnelle selon le genre.

6.5.1. Mobilité générationnelle et genre

Les résultats obtenus montrent qu'il n'y a pas d'effet genre au regard du type d'entreprise ni des catégories socioprofessionnelles. Aussi, les différences de genre s'observent quand la mobilité générationnelle est analysée selon le statut salarial, le secteur d'activité et selon le niveau d'éducation du père et de l'enfant (garçon et fille, séparément). Vis-à-vis du statut salarial, les taux de mobilité sont quasiment identiques, à cette importante différence près que les hommes ont une plus grande mobilité nette comparativement aux femmes, 11% contre 7% avec des écarts encore plus importants dans les tranches d'âge de plus de 24 ans. A mobilité descendante identique, les femmes ont un taux de mobilité ascendante plus élevée que les hommes du point de vue du statut salarial, surtout chez les plus de 40 ans (Tableaux 55 et 56).

Tableau 55 : Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le statut salarial (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	84	75	71	75	78	77
	Femme	78	77	77	72	62	76
Mobilité	Homme	16	25	29	25	22	23
	Femme	22	23	23	28	38	24
✓ Structurelle	Homme	6	12	19	14	17	11
	Femme	14	16	17	22	36	18
✓ Nette	Homme	10	13	10	11	5	11
	Femme	8	7	5	6	2	7

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 56 : Taux de mobilité ascendante/descendante par sexe et âge selon le statut salarial (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	84	75	71	75	78	77
	Femme	78	77	77	72	62	76
Mobilité	Homme	16	25	29	25	22	23
	Femme	22	23	23	28	38	24
✓ Ascendante	Homme	10	19	24	20	20	18
	Femme	17	18	19	24	37	20
✓ Descendante	Homme	6	5	5	4	2	5
	Femme	5	5	4	4	1	4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Par secteur d'activité, on observe un taux de mobilité sociale légèrement plus élevé chez les femmes (28%) que chez les hommes (25%), surtout chez les plus de 40 ans et les moins de 25 ans. Par contre, la mobilité nette des hommes est supérieure à celle des femmes, sauf chez les moins de 25 ans (Tableau 57).

Tableau 57 : Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le secteur d'activité (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	83	73	67	72	76	75
	Femme	74	73	74	69	60	72
Mobilité	Homme	17	27	33	28	24	25
	Femme	26	27	26	31	40	28
✓ Structurelle	Homme	6	12	18	14	17	12
	Femme	12	16	16	22	37	17
✓ Nette	Homme	11	16	15	14	8	14
	Femme	14	12	9	8	3	11

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'analyse par niveau d'éducation laisse apparaître une certaine discrimination en défaveur des femmes. En effet, le taux de mobilité des femmes par rapport à ce déterminant est de 11 points de pourcentage inférieur à celui des hommes, 31% contre 42%. Sans doute qu'il aurait été intéressant ici de voir l'effet non pas de l'éducation du père mais bien de celui de la mère sur la fille, données malheureusement non disponibles. Si le taux de mobilité nette ne souffre d'aucun effet genre, celui de la mobilité structurelle est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes, particulièrement plus chez les 25-64 ans. Du point de vue de l'ascension sociale, les hommes dominent encore les femmes, quel que soit le groupe d'âge. En d'autres termes, l'éducation du père promeut peu à la fille par rapport au garçon et cela au regard de la stratification sociale (Tableaux 58 et 59).

Tableau 58 : Taux de mobilité générationnelle par sexe et âge selon le niveau d'éducation (en %)

		6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	47	46	67	73	74	89	58
	Femme	51	60	79	88	87	96	69
Mobilité	Homme	53	54	33	27	26	11	42
	Femme	49	40	21	12	13	4	31
✓ Structurelle	Homme	53	44	25	20	21	8	37
	Femme	49	31	13	7	8	2	26
✓ Nette	Homme	0	11	8	7	4	2	5
	Femme	0	9	8	5	6	2	5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 59 : Taux de mobilité ascendante/descendante par sexe et âge selon le niveau d'éducation (en %)

		6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	47	46	67	73	74	89	58
	Femme	51	60	79	88	87	96	69
Mobilité	Homme	53	54	33	27	26	11	42
	Femme	49	40	21	12	13	4	31
✓ Ascendante	Homme	53	48	30	25	24	10	39
	Femme	49	35	17	10	10	3	29
✓ descendante	Homme	0	6	3	2	2	1	2
	Femme	0	5	4	3	3	1	3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6.5.2. Mobilité professionnelle et genre

Par rapport à la mobilité professionnelle, trois caractéristiques de l'emploi restent déterminantes dans l'inégalité genre. Ce sont la catégorie socioprofessionnelle, le type d'entreprise et le statut salarial. Par rapports aux CSP, la mobilité professionnelle masculine est supérieure de 19 points de pourcentage à la mobilité féminine. Et puisque les taux de mobilité nette sont quasiment les mêmes, c'est la structure intrinsèque du marché du travail qui crée cette différenciation, presque du simple au double entre femmes et hommes, les écarts les plus importants étant observés chez les 25-40 ans (Tableau 60).

Tableau 60 : Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon la CSP (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	64	41	44	45	52	47
	Femme	70	71	78	53	57	66
Mobilité	Homme	36	59	56	55	48	53
	Femme	30	29	22	47	43	34
✓ Structurelle	Homme	3	29	39	45	43	34
	Femme	6	7	2	30	31	14
✓ Nette	Homme	33	31	17	11	5	20
	Femme	24	22	20	17	11	21

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Selon le type d'entreprise, les taux de mobilité professionnelle, masculin et féminin, sont assez proches (20% respectivement 16%), des taux tous faibles démontrant le peu de possibilité pour les actifs de changer de nature d'entreprise tellement le marché du travail serait étroit. La mobilité structurelle féminine est supérieure à celle masculine sauf chez les 36-40 ans. En contrepartie, la mobilité nette masculine est de loin supérieure à celle féminine, les créations d'entreprises profitant certainement plus aux hommes qu'aux femmes (Tableau 61).

Tableau 61 : Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon le type d'entreprise (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	91	76	78	80	84	80
	Femme	82	87	88	82	83	84
Mobilité	Homme	9	24	22	20	16	20
	Femme	18	13	12	18	17	16
✓ Structurelle	Homme	7	11	15	10	11	9
	Femme	15	13	6	18	17	14
✓ Nette	Homme	2	13	7	11	5	11
	Femme	3	0	6	0	0	2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Du point de vue du statut salarial, les femmes ont une position beaucoup plus figée que les hommes (70% d'immobilité professionnelle contre 52%). A mobilité structurelle bien comparable, la mobilité nette masculine est deux fois plus importante que la mobilité nette féminine, pour l'ensemble des actifs comme pour tout groupe d'âge pris individuellement. Curieusement, la mobilité professionnelle des hommes est plus descendante que celle des femmes alors même que la mobilité féminine n'est plus ascendante que la masculine que chez les plus de 40 ans (Tableau 62 et 63).

Tableau 62 : Taux de mobilité professionnelle par sexe et âge selon le statut salarial (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	74	55	47	46	46	52
	Femme	74	77	82	61	35	70
Mobilité	Homme	26	45	53	54	54	48
	Femme	26	23	18	39	65	30
✓ Structurelle	Homme	2	5	8	9	34	6
	Femme	7	7	5	23	54	9
✓ Nette	Homme	23	40	45	45	20	42
	Femme	19	15	13	16	11	22

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Tableau 63 : Taux de mobilité professionnelle ascendante/descendante par sexe et âge selon le statut salarial (en %)

		15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Immobilité	Homme	74	55	47	46	46	52
	Femme	74	77	82	61	35	70
Mobilité	Homme	26	45	53	54	54	48
	Femme	26	23	18	39	65	30
✓ Ascendante	Homme	15	25	26	23	36	24
	Femme	9	7	8	28	60	17
✓ descendante	Homme	11	20	28	30	18	24
	Femme	17	15	10	11	6	13

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

7. Le revenu d'emploi

Il y a 2 séries de directives internationales en matière de mesure de revenu (OIT, 1998). L'une porte sur la mesure des gains des salariés et l'autre sur la mesure du revenu des ménages à partir des enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages. Les enquêtes sur l'emploi permettent de renseigner, directement ou indirectement, des indicateurs tels que la durée hebdomadaire de travail, la rémunération mensuelle moyenne et la rémunération horaire moyenne. Les 2 unités d'observation statistique possibles sont l'emploi ou la personne et les sources de revenus des ménages sont alors constituées des apporteurs de revenus. Dans les enquêtes EMOP 2014, on privilégie la personne car elle est l'unité de base de l'enquête et elle ne pose pas de problème dès lors qu'on peut clairement identifier les activités économiques des différents membres du ménage et ainsi répartir entre eux les revenus générés par ces activités.

7.1. Revenu moyen d'emploi

Les statistiques sur le revenu de l'emploi sont très importantes à des fins de politiques publiques. Elles sont par exemple utilisées dans la formulation des politiques fiscales mais il y a une distinction à faire entre le revenu de l'emploi et le revenu du ménage, ce dernier étant réparti en 5 postes à savoir (i) les salaires et traitements, (ii) le revenu d'entreprise, (iii) le revenu de propriété, (iv) le revenu de transferts et (v) le revenu d'autres sources. Les données sur le revenu de l'emploi permettent non seulement de renseigner sur le revenu tiré des activités économiques mais aussi de procurer une mesure du bien-être lié à l'emploi des individus, deux aspects tout aussi intéressants pour les politiques publiques.

La source du revenu d'emploi est avant tout l'exercice d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante et ses formes sont au nombre de 3, en espèces, en nature ou sous forme de services, de prestation ou même de droits à des prestations différées. Le revenu de l'emploi est (i) le revenu obtenu par la population pourvue d'un emploi au titre de cet emploi y compris les sous-employés et (ii) le revenu des chômeurs ou inactifs au titre de leur statut précédent de salarié ou de travailleur indépendant. Aussi, dans notre cas, le revenu de l'emploi se limite ici au revenu dérivé d'une participation à un emploi rémunéré ou à un emploi indépendant, en excluant tout revenu perçu d'autres sources telles que propriété, assistance sociale, transferts, etc., formes de rémunération qui ne sont pas très développées, du reste, au Mali.

Les éléments constitutifs du revenu de l'emploi sont la rémunération totale en espèces (argent), la rémunération en nature et en services, la rémunération liée aux bénéfices et les prestations de sécurité sociale. La rémunération totale en espèces comprend les salaires et traitements directs, les congés annuels et autres congés payés, les primes et gratifications en espèces. Dans les rémunérations en nature et en services, il y a la nourriture, le logement, le transport, etc. Quant aux prestations de sécurité sociale, on y inclut les allocations familiales, les primes de départ, les versements en relation avec les absences pour cause de maladie, de maternité, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les allocations chômage et les pensions professionnelles et pensions de retraite.

Les indépendants peuvent être scindés en indépendants agricoles et indépendants non agricoles, soit des artisans. La rémunération des indépendants provient des bénéfices sur la production des biens ou services. Le revenu de l'emploi indépendant est ainsi égal au revenu des propriétaires uniques ou copropriétaires des entreprises familiales non constituées en sociétés. C'est un revenu mixte qui mesure l'excédent provenant

de la production, nette de toute consommation de capital immobilisé. Les indépendants ne perçoivent pas de sécurité sociale vu l'absence d'employeurs pour partager les charges, du coup ils ne peuvent adhérer qu'à des régimes financés par leurs propres cotisations.

Le revenu mensuel total des maliens est ici estimé à 225 milliards de francs CFA répartis entre le revenu d'emploi (86%), le revenu de chômeur (8%) et le revenu d'inactif (6%). Plus de la moitié de ce revenu (134 milliards de FCFA) va aux ruraux, à cause de leur grand nombre, et le reste au district de Bamako (51 milliards FCFA) et aux autres milieux urbains (39 milliards FCFA). Les hommes reçoivent les 3/4 du revenu (168 milliards FCFA) alors qu'ils ne comptent que pour moitié dans l'ensemble de la population. Il y a ainsi des inégalités de revenu aussi bien selon le milieu de résidence et selon le genre.

La structure du revenu total ne change pas beaucoup d'un milieu à l'autre mais on peut noter que, par rapport à la structure nationale, il y a une augmentation de la part du revenu d'inactif (10%) au détriment du revenu de chômeur (5%) à Bamako, une diminution de la part du revenu d'inactif (4%) au profit du revenu de chômeur (9%) en milieu rural. Le revenu des hommes a une part de revenu d'emploi (91%) plus importante que la moyenne nationale, contrairement aux femmes (73%) qui ont en revanche des parts de revenu de chômeur (15%) et de revenu d'inactif (11%) plus importantes que pour l'ensemble du pays (Tableau 64).

Tableau 64 : Revenu mensuel total (en millions FCFA et %)

	Revenu total	Revenu d'emploi	Revenu de chômeur	Revenu d'inactif
Bamako	51 302	85%	5%	10%
Autre urbain	38 826	85%	7%	8%
Rural	134 870	87%	9%	4%
Homme	168 323	91%	5%	4%
Femme	56 675	73%	15%	11%
D1	2 954	82%	12%	6%
D2	7 099	87%	9%	3%
D3	9 368	88%	8%	3%
D4	13 005	88%	8%	3%
D5	15 441	85%	11%	4%
D6	18 392	86%	10%	4%
D7	22 029	86%	10%	4%
D8	27 729	86%	8%	5%
D9	37 366	85%	8%	8%
D10	71 615	87%	5%	8%
Aucun niveau	137 406	87%	8%	5%
Maternelle	360	38%	16%	46%
Fondamental 1	32 175	86%	9%	5%
Fondamental 2	20 415	84%	7%	9%
Secondaire	19 638	85%	6%	9%
Supérieur	15 005	87%	4%	8%
Total	224 998	86%	8%	6%

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La répartition du revenu total par niveau de vie est également très inégalitaire en faveur des riches (D10) qui gagnent près du tiers de ce revenu (32% soit 72 milliards FCFA) pour 10% de la population. Les pauvres (D1 à D4), au contraire, gagnent 14% soit 32 milliards FCFA, beaucoup moins que leur poids dans la population (40%). C'est au niveau de la classe moyenne (D5 à D9) que la part de revenu (54% soit 121 milliards FCFA) est comparable à leur poids dans la population (50%).

La part des ménages dans le revenu total diminue avec le niveau d'éducation du chef de ménage, 137 milliards FCFA pour aucun niveau, 32 milliards FCFA pour le fondamental 1, 20 milliards FCFA pour le fondamental 2, 20 milliards pour le secondaire et 15 milliards FCFA pour le supérieur. Cette tendance à la hausse s'explique en partie par les parts de population de ces groupes de ménages. Les ménages dirigés par un chef sans aucun niveau étant beaucoup plus nombreux que les autres, ils pèsent plus de la moitié (61%) du revenu total et représentent d'ailleurs, dans le revenu total, moins que ce qu'ils représentent (76%) dans la population totale. Le niveau supérieur, quant à lui, compte pour 7% du revenu total pour 3% de la population. La structure du revenu n'est pas bouleversée le long des niveaux d'éducation des chefs de ménage avec des parts de chaque composante (revenu d'emploi, revenu de chômage et revenu d'inactif) chaque fois comparables à celles du pays dans son ensemble.

Le revenu moyen généré par tête (d'inactif, d'employé et de chômeur), croisé par les groupes d'âge de travail selon les principaux déterminants, est obtenu en faisant la somme des revenus et en divisant ensuite cette somme par le nombre d'individus des 3 catégories (inactif - employé - chômeur). Le revenu total moyen pour l'ensemble du pays est de 17 346 FCFA par personne et par mois. Le revenu moyen d'activité (228 880 FCFA) et de chômage (29 680 FCFA) sont plus élevés que le revenu total moyen en raison de la prise en compte, dans le calcul de ce dernier, de tous les individus même ceux qui n'ont aucun revenu. Le revenu mensuel moyen d'inactif (2 361 FCFA) est néanmoins inférieur à la moyenne nationale du revenu total.

Par tranche d'âge, le revenu total moyen augmente progressivement de 1 215 FCFA pour les 6-14 ans, à 8 995 FCFA pour les 15-24 ans, 24 230 FCFA pour les 25-35 ans, 34 915 FCFA pour les 36-40 ans pour atteindre son maximum, 43 027 FCFA mensuels pour les 41-64 ans. Il baisse ensuite à 26 651 pour les plus de 64 ans. Le revenu d'emploi moyen suit la même trajectoire que le revenu total moyen avec la plus petite valeur (1 420 FCFA) pour les plus jeunes (6-14 ans) et la plus grande valeur (53 128 FCFA) pour les 41-64 ans. Le revenu d'inactif croît aussi avec l'âge mais avec un maximum situé dans la tranche d'âge des retraités, les plus de 64 ans. Le revenu moyen de chômage ne varie quasiment pas selon le groupe d'âge, autour de 30 000 FCFA mensuels (Tableau 65).

Tableau 65 : Revenu mensuel moyen par tranche d'âge (en FCFA)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	Plus de 64 ans	Total
Revenu total	1 215	8 995	24 230	34 915	43 027	26 651	17 346
Revenu d'emploi	1 420	11 487	29 082	41 495	53 128	49 649	28 880
Revenu de chômeur	30 000	29 066	29 777	29 920	30 290	30 000	29 680
Revenu d'inactif	445	1 843	3 698	3 445	7 633	12 174	2 361

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Dans l'analyse des revenus moyens selon leurs déterminants, il faut noter que le revenu de chômeur reste quasiment au même niveau, autour de 30 000 FCFA, quel que soit le déterminant. Du coup, on s'intéressera davantage au revenu total et à ses autres composantes. Le revenu total moyen varie selon le milieu de résidence, les bamakoïses ayant la plus forte moyenne (29 991 FCFA), suivies des autres urbaines (23 3003 FCFA) et des rurales qui gagnent moins de la moitié (14 057 FCFA) de ce que gagnent les Bamakoïses. Nous avons le même classement en matière de revenu d'emploi moyen mais avec des écarts plus importants entre milieux de résidence, 63 638 FCFA pour Bamako, 50 150 FCFA pour autre urbain et 21 866 FCFA pour le rural. De même, le revenu d'inactif est le plus élevé à Bamako (5 424 FCFA), suivi des autres milieux urbains (3 394 FCFA) et du milieu rural (1 359 FCFA).

Le revenu moyen des hommes vaut 3 fois celui des femmes, aussi bien en revenu total qu'en revenu d'emploi. En effet, les hommes gagnent en moyenne 26 614 FCFA en revenu total et 40 807 FCFA en revenu d'emploi quand les femmes en moyenne gagnent 8 527 FCFA en revenu total et 13 938 FCFA en revenu d'emploi. La même inégalité genre, en défaveur des femmes, persiste quant au revenu d'inactif, 3 087 FCFA pour les hommes contre 1 864 FCFA pour les femmes.

La moyenne du revenu total comme celle de ses composantes, revenu d'emploi et revenu d'inactif, s'accroît continuellement le long des déciles ce qui génère de grandes inégalités. Les 10% les plus riches gagnent, en revenu total et en revenu d'emploi, 21 fois ce que gagnent les 10% les plus pauvres et la situation s'empire quant au revenu d'inactif avec un rapport de 37 contre 1 dans le même sens.

Entre pauvres (D1-D4), classe moyenne inférieure (D5-D7), classe moyenne supérieure (D8-D9) et riches (D10), les inégalités ne s'amenuisent pas. La moyenne de revenu total est à peu près doublée chaque fois qu'on passe d'une classe à la classe immédiatement supérieure. Le revenu total moyen passe ainsi de 6 507 FCFA pour les pauvres à 14 389 FCFA pour la classe moyenne inférieure, 24 376 FCFA pour la classe moyenne supérieure et 49 437 pour les riches. Pour le revenu d'emploi moyen, les écarts sont un peu plus importants entre les classes successives avec 10 444 FCFA pour les pauvres, 22 841 FCFA pour la classe moyenne inférieure, 24 376 FCFA pour la classe moyenne supérieure et 92 257 FCFA pour les riches. Le revenu moyen de chômeur est d'à peu près 30 000 FCFA pour toutes les classes à l'exception des pauvres pour lesquels il est de 29 161 FCFA. Le revenu moyen d'inactif fait plus que doubler d'une classe à la suivante, allant de 526 FCFA pour les pauvres à 1 338 FCFA pour la classe moyenne inférieure, 3 605 FCFA pour la classe moyenne supérieure et 8 904 FCFA pour les riches (Tableau 66).

Tableau 66 : Revenu mensuel moyen (en FCFA)

	Revenu total	Revenu d'emploi	Revenu de chômeur	Revenu d'inactif
Bamako	29 991	63 638	29 708	5 424
Autre urbain	23 303	50 150	29 791	3 394
Rural	14 057	21 866	29 649	1 359
Homme	26 614	40 807	29 998	3 087
Femme	8 527	13 938	29 377	1 864
D1	2 349	4 427	26 776	238
D2	5 738	9 216	29 802	445
D3	7 909	12 121	29 908	651
D4	10 030	15 997	30 157	768
D5	12 068	18 374	29 512	1 181
D6	14 335	22 868	29 539	1 308
D7	16 763	27 282	29 698	1 526
D8	20 805	35 021	29 566	2 514
D9	27 946	49 389	29 720	4 695
D10	49 437	92 257	29 986	8 904
Aucun niveau	17 464	24 105	29 805	2 666
Maternelle	1 068	6 444	30 000	527
Fondamental 1	10 003	25 343	29 589	852
Fondamental 2	19 005	42 732	30 220	2 789
Secondaire	59 872	93 314	31 203	15 324
Supérieur	101 675	166 843	25 180	29 329
Total	17 346	28 880	29 680	2 361

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

A partir du niveau fondamental 1, les revenus moyens croissent avec le niveau d'éducation du chef de ménage. Dans le cas du revenu total, le revenu moyen quitte 10 003 FCFA, son plus bas niveau, au

fondamental 1 pour atteindre son plus haut niveau (101 675 FCFA) dans les ménages dirigés par un chef de niveau supérieur. Entre le niveau sans instruction (17 464 FCFA) et le niveau fondamental 1, il y a, au contraire, une baisse de revenu total moyen en ne tenant pas compte du niveau maternel qui ne représente qu'une infime partie des ménages. Le niveau fondamental 1 est le seul à avoir un revenu total moyen inférieur à la moyenne nationale de 17 346 FCFA mensuels par personne.

Dans le cas du revenu d'emploi moyen, la croissance commence au niveau "aucun" (24 105 FCFA) jusqu'au niveau supérieur (166 843 FCFA), faisant fi, une fois encore, du niveau maternel. A la seule exception du niveau "aucun", tous les autres niveaux d'éducation dépassent la moyenne nationale en la matière, 28 880 francs FCFA de revenu d'emploi par mois et par personne. Il faut cependant noter que les niveaux secondaire (93 314 FCFA) et supérieur (166 843 FCFA) se détachent nettement des autres niveaux. Le revenu moyen d'inactif baisse entre le niveau "aucun" (2 666 FCFA) et le niveau fondamental 1 (852 FCFA), il augmente ensuite progressivement à 2 789 FCFA pour le fondamental 2, 15 324 FCFA pour le secondaire et 29 329 FCFA pour le supérieur. Ici aussi c'est le niveau fondamental 1 qui est le seul à ne pas atteindre la moyenne nationale.

7.2. Revenu moyen d'activité

Les rémunérations annuelles ont été divisées par 12 pour les avoir mensuellement, plus courte période correspondant mieux, non pas à la mesure des flux de revenu dans le temps, mais à celle des flux du revenu d'activité. Ces rémunérations correspondent aux salaires et avantages non inclus dans le salaire pour les salariés et aux revenus d'activité pour les indépendants. Les avantages non salariaux des salariés comprennent les congés annuels, les congés maladie, les régimes de retraite, l'assurance santé et assurance vie et l'intéressement aux bénéficiaires. Les données chiffrées pourraient montrer l'importance et le nombre de bénéficiaires de tels avantages mais elles ne sont pas encore disponibles.

Le revenu moyen d'activité généré par tête d'employé est, pour tout groupe d'âge confondu, le plus élevé à Bamako (60 569 FCFA), suivi des autres milieux urbains (47 090 FCFA) avec le niveau le plus bas (20 973 FCFA) en milieu rural. Ce classement est le même dans toutes les tranches d'âge prises isolément à l'exception des 36-40 ans pour lesquels les autres milieux urbains (76 269 FCFA) passent devant Bamako (68 745 FCFA) même si le milieu rural (29 554 FCFA) garde sa dernière place. On peut noter aussi que les écarts, entre milieux, sont réduits chez les 64 ans et plus. Comme pour le pays dans son ensemble, à Bamako, le revenu moyen d'activité croît continuellement en fonction de l'âge, de 11 445 FCFA pour les 6-14 ans pour atteindre son maximum (93 180 FCFA) dans la tranche d'âge 41-64 ans. Sa trajectoire est comparable mais quelque peu différente dans les autres milieux urbains où il croît entre la tranche d'âge 6-14 ans (5 0116 FCFA) et celle des 36-40 ans où on observe son niveau le plus élevé (76 269 FCFA) et décroît ensuite progressivement de ce niveau pour se situer à 65 988 FCFA chez les 41-64 ans puis à 47 000 FCFA chez les plus de 64 ans. L'évolution du revenu moyen d'activité est tout autre le long de la vie avec une croissance continue depuis le bas âge (6-14 ans) jusqu'aux âges les plus avancés (plus de 64 ans), passant ainsi de 1 020 FCFA à 43 160 FCFA.

Dans tous les ménages, qu'ils soient dirigés par des hommes ou par des femmes, le revenu moyen d'activité augmente en fonction de l'âge et atteint son niveau maximal (71 000 FCFA pour les hommes et 19 806 FCFA pour les femmes) dans la tranche d'âge 41-64 ans à partir de laquelle il baisse jusqu'à 56 794 FCFA dans les ménages des hommes et 15 230 FCFA dans les ménages des femmes. Son niveau est toujours plus

élevé, quelle que soit la tranche d'âge considérée, dans les ménages dirigés par un homme que dans les ménages dirigés par une femme. Par ailleurs, l'écart entre les 2 sexes semble se creuser en fonction de l'âge avec les plus grandes différences durant les âges de fin de vie active (41-64 ans) et durant la retraite (plus de 64 ans).

Le revenu d'activité moyen par tranche d'âge et par décile laisse entrevoir d'importantes inégalités entre les plus pauvres et les plus riches. Par exemple les 10 % les plus riches gagnent, en moyenne, 11 à 46 fois ce que gagnent en moyenne les 10% les plus pauvres (D1). Le rapport est inversement proportionnel à l'âge, 11 pour les plus de 64 ans et 46 pour les 6-14 ans. Les 41-64 ans, la dernière tranche d'âge officiel d'activité, ont des revenus moyens d'activité 3 à 9 fois plus élevés que ceux des 15-24 ans, tranche d'âge officielle d'activité la plus jeune (Tableau 67).

Tableau 67 : Revenu mensuel moyen d'activité

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Bamako	11 445	24 996	53 080	68 745	93 180	55 997	60 569
Autre urbain	5 016	18 249	46 751	76 269	65 988	47 000	47 090
Rural	1 020	8 983	21 258	29 554	40 553	43 160	20 973
Homme	1 416	13 979	41 600	60 852	71 000	56 794	39 198
Femme	1 279	8 168	15 227	16 537	19 806	15 230	12 966
D1	239	1 425	3 168	7 739	9 857	8 129	4 091
D2	837	2 613	7 939	14 077	18 666	24 471	8 657
D3	583	3 545	10 714	17 309	26 384	25 892	11 680
D4	462	4 074	13 708	23 544	34 701	32 983	15 499
D5	555	6 822	15 138	28 621	37 378	25 374	17 770
D6	498	6 303	20 536	31 997	41 299	53 145	21 632
D7	1 881	10 814	27 393	38 855	45 194	46 864	26 431
D8	2 084	17 122	34 433	47 562	57 389	47 106	34 188
D9	4 696	19 950	45 657	66 441	69 263	68 278	47 154
D10	10 999	45 824	81 530	120 003	119 807	85 671	86 603
Aucun niveau	1 438	8 613	21 595	30 776	40 398	43 072	23 091
Maternelle	876	17 476	10 789	15 413	20 169		5 883
Fondamental 1	1 085	13 149	33 492	49 250	55 920	54 898	24 045
Fondamental 2	4 174	17 928	43 814	78 643	78 138	75 827	40 817
Secondaire		41 860	72 556	118 064	117 626	76 117	87 443
Supérieur		44 970	102 873	154 996	226 204	137 708	158 588
Total	1 364	11 263	28 259	40 266	50 009	44 591	27 554

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

L'analyse par classes sociales, en distinguant les pauvres (D1-D4), de la classe moyenne inférieure (D5-D7), de la classe moyenne supérieure (D9-D10) et des riches, montre la persistance des inégalités. Les pauvres gagnent entre 530 et 22 869 FCFA par mois et par personne, la classe moyenne inférieure entre 978 et 41 794 FCFA 390, la classe moyenne supérieure entre 3 390 et 63 326 FCFA et les riches entre 10 999 et 120 003 FCFA. Le revenu moyen d'activité augmente non seulement suivant l'âge mais aussi suivant la classe sociale, les plus jeunes (6-14 ans) et les pauvres ayant les plus faibles revenus contrairement aux plus âgés (41-64 ans et plus de 64 ans) et aux riches qui ont les revenus les plus élevés. On peut remarquer que le revenu moyen d'activité est maximal à 36-40 ans pour les riches et à 41-64 ans pour la classe moyenne supérieure. Pour les pauvres et la classe moyenne inférieure, c'est à plus de 64 ans que le revenu moyen d'activité atteint son plus haut niveau.

Dans l'ensemble, le revenu d'activité moyen est le plus élevé dans les ménages dirigés par des chefs de niveau supérieur, 158 588 FCFA, suivi du secondaire (87 443 FCFA) et du fondamental 2 (40 817 FCFA).

La plus petite valeur est pour les ménages dont le chef est sans aucune instruction (23 091 FCFA), derrière les ménages dont le chef a le niveau fondamental 1 (24 045 FCFA). Sans tenir compte du niveau maternel, le niveau d'éducation du chef de ménage semble avoir un lien positif avec le revenu moyen d'activité et cela aussi bien pour l'ensemble que pour chaque tranche d'âge. Ainsi, le revenu moyen d'activité va de 40 398 à 226 204 FCFA avec une moyenne de 50 009 FCFA pour les 41-64 ans et de 43 072 à 137 708 FCFA avec une moyenne de 44 591 FCFA pour les plus de 64 ans, deux tranches d'âge renfermant le plus de chefs de ménages.

7.3. Revenu moyen d'activité principale

Dans l'ensemble, l'activité principale rapporte en moyenne 24 221 FCFA par mois et par personne mais cette moyenne diffère selon les tranches d'âge et le milieu de résidence. Ce sont les 41-64 ans qui en tirent le plus de revenu (44 775 FCFA) juste devant les plus de 64 ans (40 379 FCFA) et les 36-40 ans (35 836 FCFA). Les plus jeunes en tirent le moins de revenu avec 9 309 FCFA pour 15-24 ans et 24 226 FCFA pour les 25-35 ans. L'activité principale rapporte plus à Bamako (59 829 FCFA) que dans les autres milieux urbains (44 455 FCFA) et dans le milieu rural (17 226 FCFA). Il en est ainsi à tous les âges sauf à 36-40 ans où les autres milieux urbains (72 988 FCFA) passent devant Bamako (68 417 FCFA) comme dans le cas du revenu d'activité d'ensemble. Les écarts entre milieux sont les plus importants à 41-64 ans. A Bamako, le revenu moyen d'activité principale augmente avec l'âge pour atteindre son plus haut niveau (91 867 FCFA) à 41-64 ans. Par contre, dans les autres milieux urbains sa croissance s'arrête à 36-40 ans (72 988 FCFA), âge à partir duquel il décroît jusqu'à plus de 64 ans (44 022 FCFA). En milieu rural, il croît sans interruption de 6-14 ans (900 FCFA) à plus de 64 ans (38 398 FCFA).

L'activité principale rapporte en moyenne beaucoup plus aux hommes (34 703 FCFA) qu'aux femmes (11 089 FCFA). Cet ordre de grandeur ne change pas en fonction de l'âge même si les 2 sexes ont des revenus moyens d'activité principale comparable à 6-14 ans, 1 282 FCFA pour les hommes et 1 200 FCFA pour les femmes. Tout âge confondu, le revenu moyen d'activité montre une grande variabilité entre les déciles de revenu. Les 10% les plus riches tirent (82 164 FCFA) de l'activité principale plus de 23 fois que ce qu'en tirent les 10% les plus pauvres (3 504 FCFA). Les 7 premiers déciles (comprenant les pauvres et la couche inférieure de la classe moyenne) ont chacun moins de la moyenne nationale de 24 221 FCFA par mois et par personne contrairement aux 3 derniers qui dépassent largement cette moyenne.

La classification en pauvres (D1-D4), classe moyenne inférieure (D5-D7), classe moyenne supérieure (D8-D9) et riches (D10) montre que le revenu moyen d'activité est à peu près multiplié par 2 à chaque fois qu'on quitte une classe pour la classe immédiatement supérieure. On passe de 8 129 FCFA pour les pauvres à 18 046 FCFA pour la classe moyenne inférieure puis à 36 014 FCFA pour la classe moyenne supérieure puis à 82 165 FCFA pour les riches. L'ordre est le même quel que soit le groupe d'âge. Le revenu moyen des pauvres augmente suivant l'âge, de 492 FCFA à 6-14 ans à 20 659 FCFA pour les plus de 64 ans. Celui de la classe moyenne inférieure à la même trajectoire suivant l'âge, partant de 861 FCFA à 6-14 ans à 38 074 FCFA à plus de 64 ans. La croissance du revenu moyen d'activité principale s'arrête plus tôt pour les 2 autres classes sociales. Pour la classe moyenne supérieure, il y a une croissance de 2 866 FCFA à 6-14 ans à 57 128 FCFA à 41-64 ans, suivie d'une décroissance à plus de 64 ans. Pour les riches, la croissance s'arrête une classe d'âge plus tôt de 6-14 ans (10 999 FCFA) à 36-40 ans (117 580 FCFA), suivie d'une décroissance jusqu'à plus de 64 ans, 79 527 FCFA (Tableau 68).

Tableau 68 : Revenu mensuel moyen de l'activité principale (en FCFA)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Bamako	11 445	24 751	52 280	68 417	91 867	55 897	59 829
Autre urbain	5 004	17 288	44 040	72 988	61 940	44 022	44 455
Rural	900	6 732	16 475	24 194	34 475	38 398	17 226
Homme	1 282	11 592	35 852	54 768	63 841	51 235	34 703
Femme	1 200	6 708	12 870	14 013	17 293	14 259	11 089
D1	227	1 256	2 571	6 131	8 656	7 933	3 504
D2	812	1 954	6 006	10 862	15 601	22 171	7 021
D3	488	2 694	7 677	13 296	21 723	23 813	9 270
D4	441	2 502	10 710	18 805	29 752	28 719	12 719
D5	465	4 435	11 789	24 674	31 608	24 827	14 641
D6	249	4 779	14 849	25 682	35 543	47 101	17 590
D7	1 868	8 140	21 621	33 923	37 841	42 295	21 908
D8	2 031	14 081	29 349	40 696	50 285	41 326	29 465
D9	3 701	16 854	40 276	61 232	63 971	61 108	42 562
D10	10 999	41 990	76 569	117 580	114 417	79 527	82 165
Aucun niveau	1 309	6 538	17 325	26 428	34 988	38 756	19 513
Maternelle	876	15 752	10 789	8 623	19 545		5 490
Fondamental 1	1 006	11 307	28 607	42 904	50 167	51 241	21 091
Fondamental 2	3 985	16 481	41 469	75 614	75 807	75 827	38 901
Secondaire		39 545	71 425	114 443	113 961	76 117	85 141
Supérieur		43 237	101 522	154 266	219 752	134 089	155 111
Cadre supérieur		0	118 543	196 418	241 028	350 000	198 621
Cadre moyen		83 785	90 264	108 605	145 695	109 488	114 796
Employé / ouvrier	7 979	32 366	64 057	88 021	91 052	38 701	64 016
Manceuvre	6 110	21 708	33 548	43 597	45 331	28 796	29 683
Employeur		29 185	94 566	83 687	133 429	108 954	108 120
Indépendant	9 397	18 570	30 339	39 862	43 260	41 848	35 443
Apprenti	6 187	16 648	25 292	36 568	38 644		17 647
Aide familial	648	2 410	2 291	2 009	3 093	2 339	1 861
Indépendant agricole	719	3 951	11 356	18 964	30 031	39 173	13 409
Indépendant non agricole	4 370	21 594	38 684	52 325	54 975	41 446	39 559
Salarié privé	7 393	28 204	58 373	67 609	110 515	45 013	59 873
Salarié public		72 887	92 968	128 228	131 716	142 854	114 559
Administration publique		76 703	96 276	110 471	141 172	105 718	116 648
Entreprise publique		43 635	74 898	200 832	100 650		97 811
Entreprise privée	1 418	12 077	26 161	37 140	43 580	39 512	27 354
Entreprise associative	0	23 380	36 558	43 159	66 643	68 605	34 537
Organisme international		161 667	53 618		117 171		105 640
Personnel de maison	1 111	3 108	8 413	12 446	26 984	40 927	8 295
Agriculture	745	4 063	11 505	18 946	30 383	39 393	13 563
Industrie	2 019	26 873	41 584	56 463	65 796	33 183	43 487
Service marchand	3 100	24 805	42 151	59 814	61 592	38 658	45 719
Service non marchand	8 337	21 004	66 013	79 116	104 014	65 710	62 301
Total	1 251	9 309	24 226	35 836	44 755	40 379	24 221

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Le revenu d'activité principale moyen augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage dans l'ensemble, 19 513 FCFA pour les ménages des chefs sans instruction, 21 091 FCFA dans les ménages des chefs de niveau fondamental 1, 38 901 FCFA pour le fondamental 2, 85 141 FCFA pour le secondaire et 155 111 FCFA pour le supérieur. Le lien positif avec le niveau d'éducation du chef de ménage persiste à l'intérieur des tranches d'âge. Entre le niveau aucun et le niveau supérieur du chef de ménage, le revenu moyen va de 34 988 FCFA à 219 752 FCFA pour les 41-64 ans et de 38 756 FCFA à 134 089 FCFA pour les plus de 64 ans. Le revenu moyen augmente avec l'âge, atteint un niveau maximum puis décroît si ce

maximum est atteint avant plus de 64 ans. Le maximum est atteint à 36-40 ans pour le niveau secondaire, à 41-64 ans pour le niveau supérieur et à plus de 64 ans pour les autres niveaux.

De l'activité principale, le cadre supérieur tire le maximum de revenu possible (198 621 FCFA), juste devant le cadre moyen (114 796 FCFA) et l'employeur (108 120 FCFA). Les autres catégories socioprofessionnelles arrivent, dans un ordre décroissant du revenu d'activité principale moyen, l'employé/ouvrier (64 016 FCFA), l'indépendant (35 443 FCFA), le manoeuvre (29 683 FCFA), l'apprenti (17 647 FCFA) et l'aide familial (861 FCFA). Seuls l'apprenti et l'aide familial n'atteignent pas la moyenne nationale de 24 221 FCFA.

Le salarié public est le mieux rémunéré, et de loin, dans l'activité principale, 114 559 FCFA en moyenne, suivi du salarié privé qui ne gagne que la moitié de ce montant (59 873) et de l'indépendant non agricole (39 559 FCFA). L'indépendant agricole est le moins bien rémunéré par son activité principale avec seulement 13 409 FCFA, bien en deçà de la moyenne nationale de 24 221 FCFA. Ce classement est absolument le même à l'intérieur des classes d'âge. La rémunération d'activité principale de chaque statut salarial croît continuellement suivant l'âge pour atteindre son niveau le plus élevé à 41-64 ans pour l'indépendant non agricole et le salarié privé et à plus de 64 ans pour l'indépendant agricole et le salarié public.

Conformément à l'analyse par statut salarial, l'administration publique paye mieux que n'importe quel autre employeur, en moyenne 116 648 FCFA, suivie de l'organisme international (105 640 FCFA) et de l'entreprise publique (97 811 FCFA). Autrement dit, ce sont les employés du secteur public et parapublic national et les fonctionnaires internationaux qui sont les mieux payés dans leur activité principale. Les employés des organismes associatifs ou ONG (34 537 FCFA), des entreprises privées (27 354 FCFA) et le personnel de maison (8 295 FCFA) sont beaucoup moins bien payés. Le revenu d'activité principale croît jusqu'à l'âge de 41-64 ans (414 172 FCFA) dans l'administration publique, jusqu'à 36-40 ans (200 832 FCFA) dans les entreprises publiques, jusqu'à 41-64 ans (43 580 FCFA) dans les entreprises privées, jusqu'à plus de 64 ans dans les associations/ONG (68 605 FCFA) et pour le personnel de maison (40 927 FCFA). La trajectoire du revenu d'activité principale moyen dans les organismes internationaux est particulière en ce sens qu'elle commence par une décroissance entre 15-24 ans et 25-35 ans, suivie d'une croissance à 41-64 ans. Il faut noter par ailleurs que cet employeur ainsi que l'administration publique et l'entreprise publique n'emploient pas des 6-14 ans, cela étant du travail des enfants.

Le secteur non marchand (essentiellement sécurité, éducation et santé) rémunère le plus l'activité principale avec 62 301 FCFA en moyenne. Le secteur marchand vient en deuxième position (45 719 FCFA), juste devant le secteur industriel (43 487 FCFA). Le secteur agricole (13 563 FCFA) est encore une fois celui qui paye le moins bien l'activité principale. Dans tous les secteurs d'activité, le revenu moyen d'activité principale augmente progressivement du plus jeune âge jusqu'à 41-64 ans, âge auquel il atteint son plus haut niveau sauf pour le secteur agricole. Dans le secteur agricole, la croissance du revenu continue jusqu'à plus de 64 ans, tranche d'âge qui a la plus forte moyenne de revenu d'activité principale.

7.4. Revenu moyen d'activité secondaire

Pour compenser la faiblesse du revenu d'activités principales, les actifs mènent souvent une ou plusieurs activités secondaires. Les revenus tirés de ces activités secondaires contribuent ainsi à diminuer les inégalités de revenu global (qui restent ainsi moins fortes que les inégalités de revenu d'activité principale). Dans le secteur agricole, "la pluriactivité permet, en définitive de réduire la dispersion des revenus globaux entre foyers d'agriculteurs. Les foyers pluriactifs ont des revenus globaux plus élevés, soit compte tenu des imperfections du marché du travail, soit compte tenu d'une préférence plus forte de certains pour le travail indépendant agricole relativement au travail hors de l'exploitation, souvent effectué à titre salarié" (Jean-Pierre Butault et al. 1999). Cette contribution à l'inégalité est interprétée comme étant "la baisse de l'inégalité de revenu global qu'on constaterait si la source de revenu considérée était égalitairement répartie ou nulle pour tous les individus". C'est une décomposition par source et non par classe.

L'activité secondaire rapporte en moyenne 14 759 FCFA par type de pluriactif, 10 989 FCFA aux 15-24 ans, 15 625 FCFA aux 25-35 ans, 14 775 FCFA aux 36-40 ans, 17 735 FCFA aux 41-64 ans et 21 199 FCFA aux plus de 64 ans. Comme l'activité principale, l'activité secondaire rapporte plus à Bamako (37 793 FCFA) que dans le reste urbain (20 407 FCFA) et en milieu rural (14 204 FCFA). Contrairement au revenu d'activité principale moyen, le revenu moyen d'activité secondaire semble évoluer en dents de scie en alternant des hausses et des baisses dans tous les milieux à mesure que l'âge avance. Le maximum est atteint dans la tranche 41-64 ans à Bamako, dans la tranche 36-40 ans dans autre urbain et dans la tranche plus de 64 ans en milieu rural.

Les hommes (22 167 FCFA) tirent de l'activité secondaire plus de revenu que les femmes (7 370 FCFA) qui ont moins que la moyenne au niveau national. En moyenne, ce revenu augmente progressivement le long des déciles de revenu. Les déciles 1 à 6 ont des revenus d'activité secondaires moyens inférieurs à la moyenne, respectivement 4 181 FCFA, 6 588 FCFA, 9 657 FCFA, 10 481 FCFA, 11 892 FCFA, et 14 495 FCFA contrairement aux déciles 7 à 10 qui sont au-dessus de la moyenne avec respectivement 16 328 FCFA, 20 278 FCFA, 27 761 FCFA et 39 944 FCFA. Cela génère de grandes inégalités entre les pauvres (D1-D4), la classe moyenne inférieure (D5-D7), la classe moyenne supérieure (D8-D9) et les riches (D10). Le revenu moyen est à peu près doublé à chaque fois qu'on passe d'une classe sociale à la classe immédiatement supérieure, de 7 731 FCFA pour les pauvres à 14 238 FCFA pour la classe moyenne inférieure, 24 020 FCFA pour la classe moyenne supérieure et 39 944 FCFA pour les riches. Les pauvres et la classe moyenne inférieure ont moins que la moyenne nationale (14 759 FCFA).

L'évolution du revenu d'activité secondaire moyen en fonction du niveau d'éducation du chef de ménage n'est pas monotone, avec une augmentation entre aucun niveau (14 382 FCFA) et le fondamental 1 (15 306 FCFA), une baisse entre le fondamental 1 et le fondamental 2 (13 839 FCFA) et une hausse de ce niveau jusqu'au supérieur (56 163 FCFA) en passant par le secondaire (31 362 FCFA). Dans les tranches d'âge officiel d'activité, de 15-24 ans à 41-64 ans, les niveaux secondaire et supérieur ont les 2 plus grandes moyennes de revenu d'activité secondaire (Tableau 69).

En moyenne, un cadre supérieur gagne en activité secondaire 60 000 FCFA par mois, un peu plus que ce que gagne un cadre moyen (55 314 FCFA) dans la même activité secondaire. Viennent ensuite le manœuvre (26 877 FCFA), l'employeur (24 404 FCFA), l'employé/ouvrier (24 070 FCFA), l'indépendant (17 825 FCFA), l'apprenti (2 340 FCFA) et l'aide familial (1138 FCFA).

Tableau 69 : Revenu mensuel moyen de l'activité secondaire (en FCFA)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Bamako		24 883	28 184	20 563	64 823	7 500	37 793
Autre urbain	435	8 045	21 906	26 665	24 010	25 475	20 407
Rural	1 349	11 104	15 069	14 145	16 850	21 076	14 204
Homme	2 012	17 386	25 491	23 010	23 979	25 419	22 167
Femme	695	6 522	8 129	7 408	8 579	6 450	7 370
D1	158	1 733	3 552	7 080	6 283	3 712	4 181
D2	161	4 076	7 225	7 599	8 795	14 312	6 588
D3	1 543	5 951	9 516	10 059	12 006	10 834	9 675
D4	281	7 719	8 516	12 255	14 526	15 074	10 481
D5	1 725	10 016	12 047	10 779	14 545	3 607	11 892
D6	3 273	7 464	15 950	15 515	16 187	29 314	14 495
D7	124	11 273	17 066	17 247	20 471	21 944	16 328
D8	768	14 778	21 170	24 042	23 678	20 041	20 278
D9	11 346	21 380	29 749	37 659	27 590	34 362	27 761
D10	0	33 246	49 719	29 671	45 564	36 281	39 944
Aucun niveau	1 553	11 392	14 729	13 395	16 731	21 247	14 382
Maternelle	0	14 500		9 853	2 229		4 782
Fondamental 1	900	9 687	20 996	20 798	20 787	20 910	15 306
Fondamental 2	1 157	9 811	17 392	21 917	19 341		13 839
Secondaire		25 895	24 813	49 402	31 346		31 362
Supérieur		39 500	17 439	28 000	122 473	15 000	56 163
Cadre supérieur					60 000		60 000
Cadre moyen		25 000	54 871		65 631		55 314
Employé / ouvrier	6 490	17 659	24 539	30 285	27 682		24 070
Manœuvre	5 000	23 877	31 632	21 370	27 601		26 877
Employeur			20 779	39 500	27 059	18 002	24 404
Indépendant	14 733	16 083	17 772	16 259	18 676	21 822	17 825
Apprenti	0	865	8 577		5 000		2 340
Aide familial	362	1 533	851	2 536	1 242	2 799	1 138
Indépendant agricole	541	5 744	9 711	11 755	15 547	22 178	10 795
Indépendant non agricole	6 220	19 810	24 124	18 504	20 530	19 127	20 867
Salarié privé	5 936	21 995	30 510	26 594	27 409		26 113
Salarié public		25 000	21 000		56 182		50 368
Administration publique	0	25 000	19 797	14 669	55 655		34 089
Entreprise publique			21 000		38 212		37 573
Entreprise privée	1 874	11 349	14 932	14 507	18 093	21 458	15 153
Entreprise associative		37 062	51 126	47 650	15 143	18 000	38 584
Organisme international			0				0
Personnel de maison	684	7 272	13 325	10 217	10 830	20 066	8 676
Agriculture	578	5 958	9 964	11 890	15 568	22 178	10 921
Industrie	1 344	27 371	28 673	20 705	20 364	14 899	23 783
Service marchand	10 317	11 920	18 617	17 498	18 870	18 494	17 282
Service non marchand	0	21 752	34 870	20 502	36 580	26 760	30 607
Total	1 336	10 989	15 625	14 775	17 735	21 199	14 759

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Le statut de salarié le plus favorable à l'activité secondaire est d'être salarié public, cela permettant de gagner 2 fois plus (50 368 FCFA) qu'un salarié privé (26 113 FCFA), près de 3 fois plus qu'un indépendant non agricole (20 867 FCFA) et 3 fois plus qu'un indépendant agricole (10 795 FCFA). Le même ordre de grandeur est conservé dans les tranches d'âge 41-64 ans et 15-24 ans contrairement aux 25-35 ans où c'est le salarié privé qui est le mieux payé (30 510 FCFA) devant l'indépendant non agricole (24 124 FCFA) et le salarié public (21 000 FCFA).

Les rémunérations d'activités secondaires des indépendants agricoles croissent de façon continue suivant l'âge avec un revenu maximal de 22 178 FCFA à plus de 64 ans. Les revenus des indépendants agricoles sont en général plus élevés mais plus fluctuants en alternant des hausses et des baisses le long des tranches d'âge avec un niveau maximal de 24 124 FCFA à 25-35 ans. La même fluctuation de revenu d'activité secondaire s'observe chez les salariés avec des maximums de 30 510 FCFA à 25-35 ans pour le privé et de 56 182 FCFA à 41-64 ans pour le public.

Dans l'analyse du revenu d'activité secondaire par type d'entreprise, on observe qu'il n'existe pas d'activité secondaire dans les organismes internationaux. Par ailleurs, les plus de 64 ans n'exercent leur activité secondaire que soit dans l'entreprise privée, soit dans l'entreprise associative/ONG ou alors à domicile. En fin, l'entreprise publique n'emploie, en activité secondaire, que les 25-35 ans et les 41-64 ans. Dans l'ensemble, l'entreprise associative/ONG paye le plus (38 584 FCFA) en activité secondaire, suivie de l'entreprise publique (37 573 FCFA), de l'administration publique (34 089 FCFA) et l'entreprise privée. (15 153 FCFA). Le personnel de maison est le moins bien rémunéré comme actif secondaire (8 676 FCFA). Le classement varie beaucoup d'une tranche d'âge à une autre. A 41-64 ans, l'administration publique et l'entreprise publique offrent les premières et deuxième plus grande. L'entreprise privée a la particularité d'utiliser tous les groupes d'âge et de leur offrir des rémunérations croissantes avec leur âge.

Par secteur d'activité, le service non marchand paie le plus (30 607 FCFA) en activité secondaire, suivi de l'industrie (23 783 FCFA), du service marchand (17 282 FCFA), le secteur agricole étant le moins rémunérateur (10 921 FCFA) en activité secondaire et en même temps le seul secteur payant moins que les 14 759 FCFA de moyenne nationale. Dans les tranches d'âge de pleine vie active (de 25 à 64 ans), le classement est à peu près conforme au classement d'ensemble avec les 2 plus fortes rémunérations par le service non marchand et l'industrie, devant le service marchand et l'agriculture. L'agriculture est le secteur où le revenu d'activité secondaire augmente continuellement d'âge en âge pour un niveau maximal à plus de 64 ans. Tous les autres secteurs montrent des hausses et des baisses de rémunération qui atteignent leur maximum à 25-35 ans dans l'industrie et à 41-64 ans dans le service marchand et le service non marchand.

8. Le sous-emploi

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le sous-emploi existe « lorsque la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire. » Il est interprété notamment comme une défaillance du marché du travail.

L'OIT distingue plusieurs formes de sous-emploi :

- le sous-emploi visible, qui se caractérise par un nombre d'heures de travail insuffisant, reflétant une durée du temps de travail inadéquate ;
- les autres formes de sous-emploi (parfois qualifiées de sous-emploi invisible), qui se caractérisent par un revenu horaire insuffisant, un mauvais emploi des compétences professionnelles, etc., reflétant une productivité du travail inadéquate résultant d'une mauvaise répartition des ressources de main-d'œuvre ou d'un déséquilibre fondamental entre le travail et les autres facteurs de production.

Le sous-emploi au sens du BIT comprend les personnes actives occupées (définition BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

La part du sous-emploi est calculée en rapportant le sous-emploi à l'emploi total.

Une rupture a lieu en 2008 sur la mesure du sous-emploi dans l'emploi. A compter du premier trimestre 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures, utilisée pour le calcul du sous-emploi, a été modifiée pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. Cette modification rend impossible les comparaisons avec les niveaux précédents. D'autre part, les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi mais n'étant pas disponibles, ne sont plus comptées dans le sous-emploi.

8.1. Structure de la durée hebdomadaire de travail

Il ressort des résultats de cette enquête que 27,4% des actifs occupés travaillent plus de 48 heures par semaine. Ce phénomène est plus accentué en zones urbaines qu'en zones rurales. En effet, en zones urbaines, 32,6% des occupés dépassent les 48 heures hebdomadaire (38,2% pour Bamako et 26,4% pour les autres zones urbaines) contre 25,9% en zones rurales.

Tableau 70 : Répartition des heures de travail selon les caractéristiques sociodémographiques

	Heure de travail en classe							
	Moins de 35 heures		35 - 48 heures		Plus de 48 heures		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe								
Homme	203340	6,9	1478226	50,0	1275929	43,1	2957495	100,0
Femme	751300	29,6	1555509	61,3	229971	9,1	2536780	100,0
Zone de résidence								
Urbain	254086	20,5	583805	47,0	404398	32,6	1242289	100,0
Bamako	127664	19,7	272524	42,1	247648	38,2	647836	100,0
Autre urbain	126422	21,3	311281	52,4	156750	26,4	594453	100,0
Rural	700554	16,5	2449929	57,6	1101502	25,9	4251985	100,0
Classe d'âge de travail								
15 - 24 ans	266528	17,8	830914	55,6	397261	26,6	1494703	100,0
25 - 35 ans	317409	18,7	944583	55,6	435854	25,7	1697847	100,0
36 - 40 ans	103939	15,9	369002	56,5	179886	27,6	652826	100,0
41 - 64 ans	266764	16,2	889236	53,9	492899	29,9	1648898	100,0
Total	954640	17,4	3033734	55,2	1505900	27,4	5494274	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Selon le sexe, 43,1% des hommes travaillent excessivement contre 9,1% chez les femmes occupées.

Du point de vu âge, le taux le plus élevé (29,9%) a été observé au niveau de la tranche d'âge 41-64 ans, suivis des tranches d'âges 36-40ans et 15-24 ans avec respectivement 27,6% et 26,6%. La tranche d'âge 25-35 ans occupe le bas du tableau avec un taux de 25,7%.

En moyenne 17,4% des actifs occupés travaillent moins de 35 heures par semaine et plus de 55% exercent les heures habituelles de travail (35 à 48 heures par semaine).

8.2. Profil du taux de sous-emploi

Globalement 10,2% des actifs occupés sont en situation de sous-emploi lié à la durée du travail dont 18,2% pour les femmes et 3,4% seulement pour les hommes. Les actifs occupés de Bamako sont beaucoup sous employés avec 16,2% comparativement à ceux des autres villes urbaines et des zones rurales avec respectivement 12,5% et 9,0%.

Tableau 71 : Taux de sous-emploi selon le groupe d'âge par zone de résidence et par sexe

Classe d'âge de travail	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
15 - 24 ans	8,1	28,3	19,8	9,4	22,8	15,9	3,0	14,4	8,1	3,9	16,7	9,9
25 - 35 ans	5,8	35,0	19,4	3,6	21,9	11,0	3,1	16,8	10,3	3,6	19,4	11,6
36 - 40 ans	1,9	37,0	12,5	6,2	27,2	13,7	2,7	13,7	8,3	3,0	17,0	9,5
41 - 64 ans	3,8	25,8	11,8	5,1	20,5	11,1	2,3	17,4	8,7	2,9	18,7	9,3
Total	4,8	30,9	16,2	5,6	22,3	12,5	2,8	15,9	9,0	3,4	18,2	10,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Selon le sexe on constate que le sous-emploi touche beaucoup plus les femmes de Bamako (30,9%) que les hommes (4,8%). Le même phénomène se constate au niveau des autres villes urbaines (22,3% contre 5,6%) et en milieu rural (15,9% contre 2,8%).

On remarque qu'environ un actif occupé sur 10 est en situation de sous-emploi, quel que soit l'âge. Selon les groupes d'âges, le taux le plus élevé a été observé au niveau de la tranche d'âge 25 – 35 ans avec 11,6%, supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 72 : Taux de sous-emploi selon la CSP, la zone de résidence et le sexe.

Catégorie socioprofessionnelle dans l'activité principale	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Cadre supérieur	0,0	0,0	0,0	4,4	0,0	4,0	0,0	0	0,0	1,7	0,0	1,5
Cadre moyen	1,8	0,0	1,2	2,5	0,0	1,9	0,0	1,1	0,2	1,4	0,3	1,1
Employé / ouvrier	2,6	6,5	3,5	3,6	0,8	3,0	3,6	10,2	4,9	3,2	6,0	3,8
Manœuvre	1,5	4,7	2,8	13,0	28,2	14,6	10,1	31,1	13,2	6,2	9,0	7,0
Employeur	6,2	32,1	10,7	7,3	0,0	7,3	5,2	0	5,2	6,1	31,7	8,4
Indépendant	6,4	39,4	24,2	6,3	26,6	16,3	3,7	21,3	11,8	4,3	24,6	14,0
Apprenti	14,0	35,6	18,5	5,2	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0	7,0	11,5	8,1
Aide familial	10,3	26,9	18,0	5,7	17,9	11,2	1,4	10,4	6,0	1,7	10,8	6,3
Total	4,8	30,9	16,2	5,6	22,3	12,5	2,8	15,9	9,0	3,4	18,2	10,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Ce tableau nous permet de faire une estimation du sous-emploi lié à la durée du travail. Ainsi, au Mali, près d'un travailleur sur 10 sont sous employé. Parmi les femmes, le sous-emploi frappe beaucoup plus les employeurs avec un taux de 31,7%, suivi des indépendants (24,6%).

Cependant, selon la CSP, la situation est beaucoup plus prononcée chez les indépendants (14,0%), les employeurs (8,4%) et les apprentis (8,1%). Par contre, l'analyse fait ressortir que le sous-emploi affecte moins les cadres moyens (1,1%) et les cadres supérieurs (1,5%).

Enfin, l'analyse révèle que les femmes indépendantes du district de Bamako sont les plus touchées par le sous-emploi (39,4%). Par contre, on n'observe pas de cadre supérieur sous employé dans le district de Bamako et en milieu rural.

Tableau 73 : Taux de sous-emploi selon la situation dans la profession, le secteur d'activité et le secteur institutionnel par zone de résidence et le sexe (en %).

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Situation dans la profession												
Salarié	2,1	4,3	2,7	4,3	1,9	3,8	3,7	9,7	4,9	3,2	5,0	3,6
Patron, travailleurs indépendants	6,3	39,7	25,1	6,5	26,4	16,6	3,8	21,6	12,3	4,4	25,0	14,6
Associés	6,8	12,2	7,4	4,5	30,4	9,9	3,6	12,5	5,5	4,2	14,3	6,2
Apprenti, aide familial	13,1	31,1	18,4	5,6	17,0	10,4	1,4	10,4	6,0	1,8	10,8	6,3
Secteur d'activité économique												
Agriculture, élevage, forêt, pêche	16,7	80,7	28,9	5,5	19,2	11,0	2,0	13,7	7,4	2,2	13,9	7,6
Industrie	5,4	47,2	12,7	5,7	29,1	10,6	6,9	30,3	19,3	6,1	32,0	15,9
Commerce	2,4	35,8	22,1	5,5	25,2	17,3	8,3	23,0	17,8	5,2	28,2	19,3
Services	6,0	16,4	9,7	5,8	15,4	8,6	5,6	23,2	10,7	5,8	18,2	9,8
Secteur institutionnel												
Secteur public	0,0	1,5	0,4	2,4	0,0	1,9	0,0	7,7	1,8	0,9	3,0	1,4
Entreprise privée formelle	1,6	0,0	1,3	1,7	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	1,0
Entreprise privée informelle	5,8	37,2	19,8	6,2	25,3	14,7	3,1	16,1	9,6	3,9	19,6	11,6
ONG, Organisations internationales, association	0,0	0,0	0,0	1,3	3,4	2,1	1,0	5,0	1,7	1,0	4,5	1,7
Employés de maison	0,0	0,0	0,0	7,5	16,9	11,5	2,5	15,9	8,2	2,8	15,2	8,2
Total	4,8	30,9	16,2	5,6	22,3	12,5	2,8	15,9	9,0	3,4	18,2	10,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les résultats de ce tableau nous révèlent le taux de sous-emploi avec certaines caractéristiques de l'emploi telles que la situation dans la profession, le secteur d'activité économique et le secteur institutionnel. Ainsi, au Mali, plus d'un travailleur sur 10 sont sous employés.

L'analyse par la situation dans la profession montre que les patrons, travailleurs indépendants sont les plus touchés par le phénomène de sous-emploi comparativement aux autres modalités. En effet, le taux de sous-emploi des patrons, travailleurs indépendants est de 14,6% dont 25,0% pour les femmes et 4,4% pour les hommes. Pour cette même catégorie, l'on remarque que les salariés composés de cadres, d'employé, d'ouvriers et de manœuvres sont les plus moins touchés par ce fléau (3,6%) et on l'observe au niveau des associés et apprenti et aides familiaux avec respectivement 6,2% et 6,3%.

Au niveau du secteur d'activité économique, l'on constate une forte propension du commerce et de l'industrie sous employés avec respectivement 19,3% et 15,9%. Ces deux catégories sont suivies par ordre d'importance par les services et le secteur primaire (Agriculture, élevage, forêt, pêche), soit 9,8% pour les premiers, et 7,6% pour le second. Aussi, les femmes du secteur industrie (Bamako, autre urbain et milieu rural) connaissent des taux de sous-emploi respectifs de 47,2%, 29,1% et 30,3%. Du côté du secteur de l'Agriculture, élevage, forêt, pêche, on observe que 80,7% des femmes de Bamako et seulement 2,0% des hommes ruraux sont sous employés.

Par secteur institutionnel, les Entreprises privées informelles sont les plus affectées par le sous-emploi (11,6%), surtout les femmes avec un taux de sous-emploi de 19,6% contre 3,9% pour les hommes. Cette catégorie est suivie par les employés de maison avec un taux de sous-emploi 8,2%. On n'observe pas la présence de femme sous-employée dans les entreprises privées formelles, par contre au niveau du secteur public, 3% des femmes sont sous-employées.

9. Le chômage

Le chômage est un phénomène très préoccupant dans tous les pays. Les causes du chômage sont multiples et varie d'un pays à un autre. Dans la plus part des pays en développement, le chômage s'expliquerait par la forte croissance démographique (3,5% en 2014 au Mali) et l'incapacité de l'économie à créer plus d'emploi.

Ce chapitre, traite les caractéristiques du chômage, les stratégies de recherche et la prétention salariale des demandeurs d'emploi.

9.1. Profil du taux de chômage

Il est important de revenir sur la définition du chômage au sens du BIT et du chômage au sens élargi, afin de mieux comprendre ce phénomène.

Au sens du BIT, le chômage correspond à la situation des actifs qui n'ont pas travaillé au cours des 7 jours précédant l'enquête, ne serait-ce qu'une heure, et qui recherchent un emploi et sont disponibles pour travailler immédiatement.

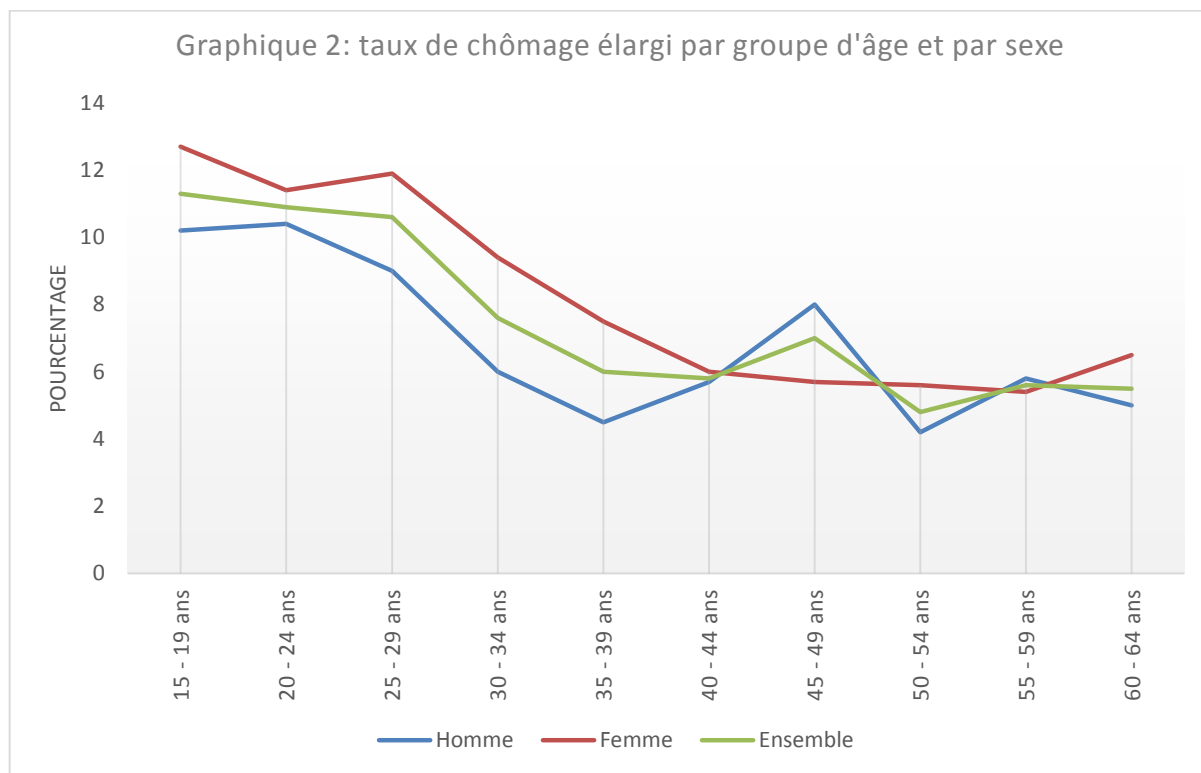
Le chômage au sens élargi quant à lui regroupe les chômeurs au sens du BIT auxquels on ajoute ceux qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours de la période de référence, restent malgré tout disponibles à travailler si on leur en proposait un. Au Mali c'est la définition élargie du chômage qui est retenue pour déterminer le taux de chômage.

Sur le graphique 2, on constate un taux de chômage plus élevé chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans que chez les jeunes de la tranche d'âge 30-39 ans. Les jeunes sont plus exposés au chômage comparativement aux adultes (les plus de 40 ans). Plus l'âge de l'individu avance, le risque d'être au chômage diminue. Le taux de chômage élevé chez les jeunes serait dû à la croissance démographique que connaît le pays. Le poids des jeunes âgés de 15 à 39 ans dans la population totale est passé de 21% en 1998 à 35% en 2009⁵.

Les femmes sont également plus vulnérables au chômage que les hommes. Ce taux de chômage élevé chez les femmes trouve son explication dans le poids encore marqué des facteurs socioculturels. En effet, dans la majeure partie du pays (notamment les zones rurales où vivent 71 % de la population), les tâches domestiques restent dévolues à la femme tandis que l'homme se charge d'assurer les frais de fonctionnement du foyer (Traoré. F, 2005).

⁵ Source : INSTAT / RGPH 1998 et 2009

Graphique 2: taux de chômage élargi par groupe d'âge et par sexe



De façon générale, il ressort du tableau ci-dessous que les individus ayant le niveau d'instruction supérieur sont 4 fois plus touchés par le chômage que ceux n'ayant aucun niveau d'instruction. Plus le niveau d'études augmente, plus le risque d'être au chômage augmente. En général, les personnes les moins instruites acceptent de faire des petits boulots contrairement à ceux qui ont un niveau d'instruction élevé.

Ceux-ci préfèrent exercer des métiers qui ont un lien avec leur domaine de formation. Les résultats d'autres études réalisées dans certains pays de la sous-région ont abouti à la même conclusion. En Côte d'Ivoire en 2002, les titulaires du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), de la Licence et de la Maîtrise, toutes spécialités confondues, ont respectivement des taux de chômage de 42,3%, 17,9%, et 25,2%⁶. En Tunisie en 2012, les diplômés du supérieur et du secondaire ont respectivement connu des taux de chômage de 26,1% et 21% contre seulement 5,8% pour les analphabètes et 12,2% pour ceux qui ont le niveau primaire⁷.

Le rapport de l'OIT⁸ analysant les résultats d'enquêtes menées dans huit pays d'Afrique subsaharienne montre que si les taux de chômage augmentent avec le niveau d'éducation, ce sont les jeunes gens les moins instruits qui sont désavantagés en termes de salaire et d'accès à un emploi stable.

Les sans niveau d'instruction ont plus tendance à être des travailleurs indépendants ou à accepter des salaires inférieurs. Selon ce rapport, dans tous les pays étudiés sauf un – le Malawi – plus le niveau d'éducation d'un jeune est faible, moins ce jeune est susceptible d'être au chômage.

Les femmes sont les plus exposées au chômage quel que soit le niveau d'instruction. C'est surtout à Bamako et autres zones urbaines que la différence entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes de même niveau d'instruction est plus marquée, surtout à partir du secondaire. A Bamako, l'écart entre les

⁶ http://www.memoireonline.com/07/10/3750/m_Linsertion-professionnelle-des-diplmes-du-superieur--Abidjan3.html.

⁷ Source : ONEQ : « Rapport annuel sur le marché du travail en Tunisie, décembre 2013 ».

⁸ http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_237571/lang--fr/index.htm

deux sexes de niveau d'instruction supérieur est de 16 points de pourcentage contre 23 points de pourcentage dans les autres zones urbaines.

Tableau 74 : Taux de chômage selon le niveau d'éducation, la zone de résidence et par sexe (en %)

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Niveau d'éducation												
Aucun niveau	5,1	7,7	6,4	7,1	11,6	9,3	6,2	7,3	6,8	6,2	7,6	6,9
Maternelle	0	0	0	40,1	0	30,1	0	0	0	8,1	0	5,3
Fondamental 1	11,8	9,7	10,8	10	18,1	13,3	5,9	11,5	7,9	7,3	12,2	9,2
Fondamental 2	12,7	14,1	13,2	10,8	22	14,8	6,1	10,1	7,2	9	14,2	10,6
Secondaire	12,5	32,2	20,2	12,7	28,7	18,7	8,7	21,7	11,9	11,2	28,6	17,1
Supérieur	20,3	36,5	24,7	16	39,4	19,3	38,4	0	37,3	22,7	36,2	25,5
Total	10,5	12,8	11,5	9,5	15,9	12,2	6,4	7,8	7,1	7,3	9,3	8,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

La région la plus touchée par le chômage est celle de Gao (plus de 2 fois le taux de chômage global du pays). Elle est suivie de la région de Sikasso et du district de Bamako, avec respectivement 11,6% et 11,5%. Le taux de chômage à Gao est donc très élevé par rapport à la moyenne nationale, alors qu'il n'a que 2,4% de la population active en 2014. L'effet de la crise a été donc plus marqué à Gao qu'à Tombouctou qui n'a enregistré que 5,7% du taux de chômage en 2014.

La région de Mopti a connu le plus faible taux de chômage soit, 3,9%. La forte présence des bases militaires dans cette région a certainement contribué à booster l'activité économique et réduire par conséquent le taux de chômage. La région de Ségou a été également moins touchée par le chômage.

Tableau 75 : Taux de chômage selon la région et le sexe (en %)

Région	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Kayes	6,4	7,6	7,0
Koulikoro	11,2	7,4	9,6
Sikasso	8,2	14,6	11,6
Ségou	5,1	3,5	4,4
Mopti	4,5	3,2	3,9
Tombouctou	2,0	10,8	5,7
Gao	8,2	42,3	19,4
Bamako	10,5	12,8	11,5
Total	7,3	9,3	8,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

9.2. Caractéristiques des chômeurs

En 2014, le Mali comptait 492 310 chômeurs dont 52,6% de femmes contre 47,4% pour les hommes. Nous examinons dans cette partie les différentes caractéristiques des chômeurs.

Près des 3/4 des chômeurs sont dans la tranche 15-35 ans au niveau des autres zones urbaines. A Bamako, cette proportion atteint les 85%. Contrairement à Bamako, nous constatons que dans les autres zones urbaines et rurales, la proportion de chômeurs de la tranche d'âge 41-64 est très élevée, atteignant jusqu'à 23% en milieu rural. Globalement plus de 70% des chômeurs sont des jeunes âgés de 15-35 ans.

Contrairement au taux de chômage, nous constatons que la proportion de chômeurs est plus élevée chez les individus n'ayant aucun niveau comparativement à ceux qui ont le niveau d'études supérieur surtout dans les zones urbaines (23,7% contre 18,3% à Bamako et 39,7% contre 5,7% dans autres zones urbaines). L'écart entre les deux niveaux devient plus important en zone rurale 77% contre 1,9%.

De façon générale, la proportion de chômeurs est de 62% chez les individus n'ayant aucun niveau d'instruction contre 5,4% chez ceux ayant le niveau d'études supérieur. Ceci n'est pas du tout surprenant dans la mesure où les non scolarisés représentent 68% de la population en âge de travailler (15-64 ans) contre 1,8% des diplômés du supérieur. Donc ce constat ne contredit pas ce qui a été évoqué plus haut, c'est-à-dire que le chômage touche plus les diplômés que les non diplômés.

Tableau 76 : Proportion de chômeurs selon l'âge, le niveau d'instruction le milieu et le sexe

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Tranche d'âge												
15 - 24	45,4	52,3	48,8	42,8	36,7	39,4	36,7	33,4	35,0	39,3	37,0	38,1
25 - 34	47,2	30,2	38,8	24,6	37,5	31,8	18,8	34,6	27,1	24,9	34,4	29,9
35 - 44	2,8	11,6	7,1	14,3	14,6	14,5	18,2	17,3	17,7	14,7	15,9	15,3
45 - 54	3,2	5,9	4,5	12,3	7,3	9,5	16,3	9,1	12,5	13,3	8,2	10,6
55 - 64	1,4	0,0	0,7	6,0	3,9	4,8	10,0	5,7	7,8	7,8	4,5	6,1
Niveau d'instruction												
Aucun niveau	18,1	29,5	23,7	35,2	43,3	39,7	73,0	80,6	77,0	57,0	65,8	61,6
Fondamental 1	20,7	16,5	18,6	21,9	22,1	22,0	14,1	13,9	14,0	16,5	15,8	16,1
Fondamental 2	26,1	15,8	21,0	17,2	15,3	16,2	6,0	3,4	4,7	11,5	7,5	9,4
Secondaire	13,6	23,3	18,3	15,3	16,4	15,9	2,9	2,0	2,4	6,8	8,0	7,4
Supérieur	21,5	15,0	18,3	9,2	3,0	5,7	4,0	0,0	1,9	8,1	2,9	5,4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Il ressort dans le tableau ci-dessus que les proportions de chômeurs de courte ou longue durées sont presque identiques chez les hommes et les femmes. L'écart entre les deux sexes n'est pas trop important (56,1% des femmes sont touchées par le chômage de courte durée contre 43,9% des hommes). Quand il s'agit du chômage de longue durée, l'écart entre les deux se rétrécit de 5,4 points de pourcentage.

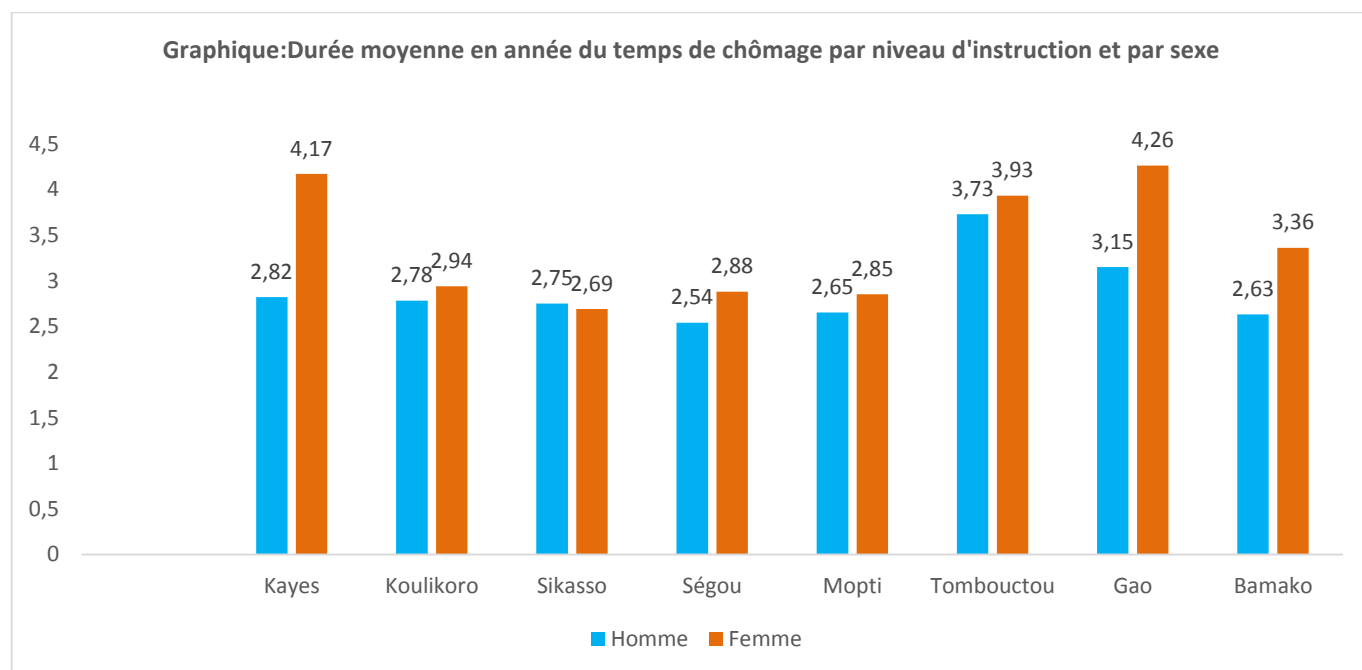
A Bamako, contrairement dans autres zones urbaines et rurales, les hommes et les femmes ont des proportions égales de chômeurs (50,8% pour les hommes contre 49,2% pour les femmes).

Tableau 77 : Type de chômage selon l'âge, le niveau d'éducation, le milieu de résidence et le sexe.

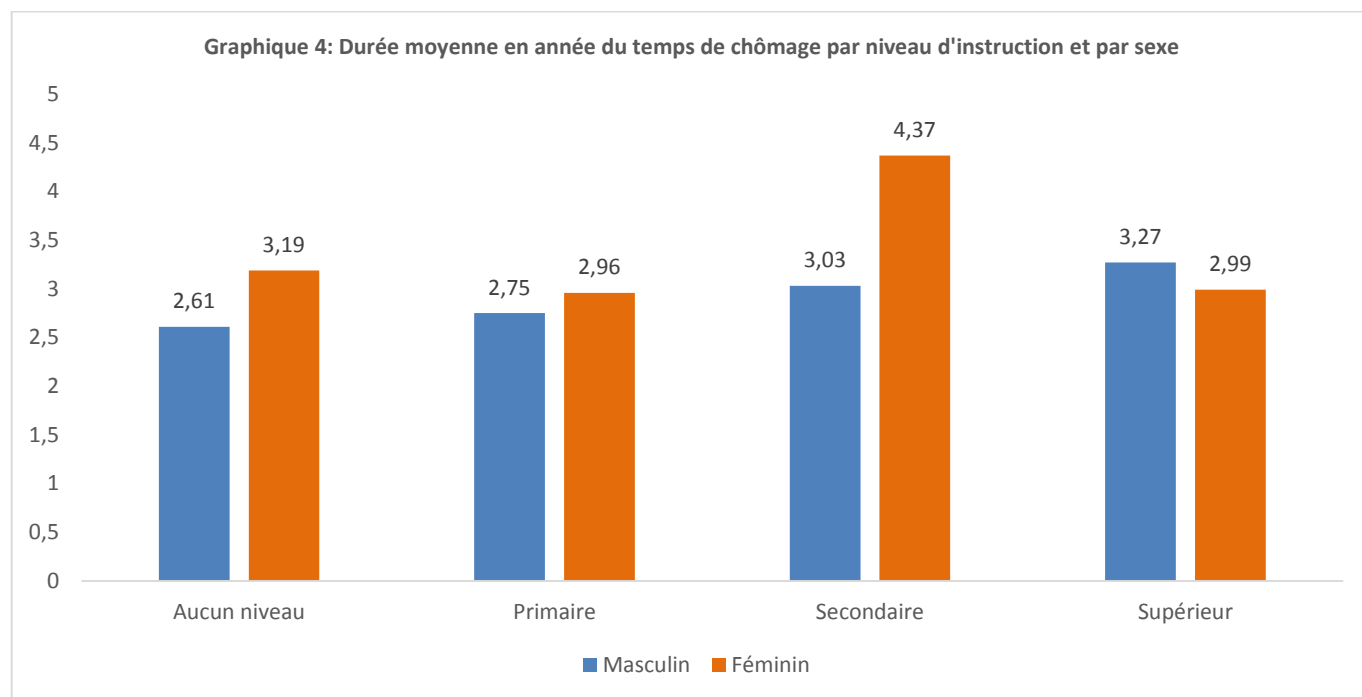
Milieu	Sexe	Type de chômage					
		Chômage de courte durée		Chômage de longue durée		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bamako	Homme	7207	48	35679	51,3	42885	50,8
	Femme	7793	52	33811	48,7	41604	49,2
	Total	15000	100	69489	100	84490	100
Autre urbain	Homme	4042	44,1	32533	44,2	36575	44,2
	Femme	5129	55,9	41019	55,8	46148	55,8
	Total	9171	100	73551	100	82722	100
Rural	Homme	4262	38,2	149780	47,7	154042	47,4
	Femme	6892	61,8	164164	52,3	171056	52,6
	Total	11154	100	313944	100	325098	100
Total	Homme	15511	43,9	217991	47,7	233502	47,4
	Femme	19814	56,1	238994	52,3	258808	52,6
	Total	35325	100	456985	100	492310	100

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Sur le graphique 3, nous constatons que Sikasso est la seule région où la durée moyenne du chômage des femmes est inférieure à celle des hommes (2 ans 8 mois chez les hommes contre 2 ans 7 mois pour les femmes). En général, les femmes durent plus longtemps en chômage comparativement aux hommes. C'est dans les régions de Kayes, Tombouctou, Gao que les écarts de durée moyenne entre les deux sexes est importante. Gao et Tombouctou sont les deux régions où la durée moyenne du chômage est plus élevée comparativement aux autres régions. Cela pourrait certainement être expliqué par la faiblesse de la dynamique de l'activité économique.



Les plus diplômés ont une durée moyenne relativement élevée (3 ans pour le supérieur et 3,5 ans pour le secondaire) par rapport à ceux qui ont un niveau d'étude faible (2,9 pour aucun niveau et 2,8 pour le niveau primaire). Au niveau secondaire, la durée moyenne du chômage des femmes dépasse les quatre ans (graphique 4). Ces constants confirment une fois de plus l'ampleur du chômage chez les diplômés.



9.3. Stratégie de recherche d'emploi et prétentions salariales des chômeurs :

Selon certaines théorie, la durée du chômage est fortement liée à la recherche d'emploi et aux prétentions salariales du demandeur d'emploi.

Tableau 78 : Stratégie de recherche d'emploi par le chômeur (en %)

Moyen principal de recherche d'emploi	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Relations	63,3	36,7	50,2	82	75	78,1	97,2	90,7	93,8	88,6	79,2	83,7
Employeur	1,9	2,8	2,3	6,8	2,2	4,2	0,4	0,4	0,4	1,7	1,1	1,4
Annonces	16,5	11,3	13,9	0,6	5,4	3,3	0,3	0,2	0,3	3,3	2,9	3,1
ANPE	0,5	2	1,3	1	0,4	0,7	0,1	0	0,1	0,4	0,4	0,4
BPP	0,9	0	0,4	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0,1
Concours	9,9	10,8	10,3	7,5	5,9	6,6	0,8	0	0,4	3,5	2,8	3,1
Créer entreprise	6,1	34,5	20,1	1,7	6,4	4,3	0	7,3	3,8	1,4	11,5	6,7
Autre	1	1,9	1,4	0,4	4,6	2,7	1,1	1,4	1,2	1	2	1,5
Total effectif	42885	41604	84490	36575	46148	82722	154042	171056	325098	233502	258808	492310

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Les relations personnelles sont les moyens privilégiés par les chômeurs dans le cadre de leur recherche d'emploi. Parmi l'ensemble des chômeurs, 84% utilisent ce canal. De plus en plus, les relations personnelles ou réseaux de relations sont devenues le mode le plus courant de recherche d'emploi. Le phénomène est moins répandu à Bamako (50%) contrairement en milieu rural (93,8%) et autre zone urbaine (78,1%).

Seulement 6,7% des chômeurs souhaitent créer leur propre entreprise. C'est surtout à Bamako que cet engouement est fort (20% des chômeurs) surtout chez les femmes (34,5%), comparativement aux autres localités du pays.

La proportion de demandeurs d'emploi utilisant principalement le canal de l'ANPE et les Bureaux privés de Placement (BPP) reste très insignifiante (0,4% pour l'ANPE et 0,1% pour les BPP). Cette proportion reste très faible même à Bamako.

Tableau 79 : Salaire ou revenu minimum moyen accepté le chômeur

	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Région			
Kayes	51517	45212	46417
Koulikoro	84487	44554	61614
Sikasso	89145	45050	66020
Ségou	55435	48908	52347
Mopti	30000	56201	54013
Tombouctou	62867	30063	36653
Gao	52252	34885	39797
Bamako	109342	72124	86552
Tranche d'âge			
15 - 24	64600	50925	54878
25 - 34	102310	54147	75642
35 - 44	85479	42233	52749
45 - 54	73952	43803	53210
55 - 64	51739	20319	40744
Niveau d'étude			
Aucun niveau	56528	34696	38927
Primaire	74301	47309	57801
Secondaire	90896	71228	79283
Supérieur	115388	133278	120487
Total	84460	50010	62323

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

Le salaire minimum moyen accepté par les demandeurs d'emploi à Bamako est nettement supérieur à ceux qui sont recherchés par les demandeurs d'emploi des autres régions du pays. Bamako est suivi par les régions de Sikasso et Koulikoro. Le niveau de salaire accepté par les demandeurs d'emploi à Tombouctou est le plus bas de toutes les régions.

A la lecture de ce tableau, il semblerait avoir une corrélation entre la prétention salariale des demandeurs d'emploi et le taux de chômage. Excepté la région de Gao, les trois premières régions où le taux de chômage est élevé sont celles qui viennent en tête en comparant également le montant du salaire minimum accepté par les demandeurs d'emploi. L'analyse du niveau du salaire minimum accepté par tranche d'âge des demandeurs d'emploi fait ressortir le même constat. Ce niveau est le plus élevé chez les tranches d'âge 15-24 et 25-34 ans. Ce sont également les tranches d'âge qui ont enregistré les taux de chômage les plus élevés, avec respectivement 11,1% et 9,1%.

La répartition du salaire minimum moyen accepté par les demandeurs en fonction du niveau d'étude fait ressortir le même constat. Les diplômés du supérieur et ceux du secondaire ont des prétentions salariales très élevées comparativement à ceux qui ont le niveau primaire ou aucun niveau d'étude. Ce sont ces

derniers qui ont connu les plus faibles taux de chômage en 2014. La relation positive qui semble exister entre le niveau du salaire recherché par les demandeurs d'emploi et le taux de chômage trouve son explication dans la théorie de recherche d'emploi, développé par George Stigler. Selon cette théorie, les chercheurs d'emploi font un arbitrage entre les offres d'emplois qui leur sont proposées et le fait de rester au chômage. Ils ne se décident à occuper ces emplois que si le montant du salaire qui leur est proposé est supérieur à l'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne) du salaire que l'on pourra leur proposer plus tard. Le niveau de salaire qui détermine s'il est plus avantageux pour le travailleur d'entrer sur le marché du travail (sortir du chômage) est appelé "salaire de réservation". On peut ainsi parler d'un chômage volontaire. En d'autres termes, le travailleur reste au chômage tant que le bénéfice marginal qu'il retire des offres d'emploi qui lui sont proposées demeure inférieur au bénéfice marginal qu'il a à rester au chômage, dans l'attente d'offres meilleures.

Conclusion et recommandations

1. Conclusion

L'intégration de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages en 2013 dans le dispositif mise en place par l'Institut National de la Statistique à travers la coopération Suédoise pour le suivi et l'évaluation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté permet à notre pays de réaliser chaque année une enquête emploi. L'objectif principal de cette enquête est de produire des indicateurs pour évaluer et suivre l'évolution de l'emploi au Mali. Après celle réalisée en 2013 suite à l'étroite collaboration entre l'Agence Nationale Pour l'Emploi et l'INSTAT, l'édition de 2014 a été un succès grâce à la collaboration entre l'INSTAT et le nouvel Observatoire National de l'Emploi et de la Formation.

Les données de cette enquête ont été collectées d'octobre à décembre 2014. L'analyse des principaux résultats montre que le taux de chômage a légèrement augmenté, comparativement à 2013 malgré le retour progressif de la paix. Les plus diplômés sont plus frappés par le chômage que les moins diplômés. Ce phénomène reste essentiellement urbain. Plus de 90% des chômeurs mettent plus d'un an dans la recherche d'un emploi généralement salarié. Le salaire minimum acceptable par les chômeurs pour occuper un emploi est en moyenne de 62 323 FCFA par mois (soit 84 460 FCFA pour les hommes et 50 010 FCFA pour les femmes).

Parallèlement au taux de chômage, le taux de sous-emploi permet de cerner certain dysfonctionnement du marché du travail. En 2014, près de 11% des actifs occupés sont sous-employés. Ce taux est nettement en recul par rapport à celui de 2013 et de 2010. Plus ce taux est élevé, plus cela traduit une situation d'insatisfaction dans laquelle les personnes qui travaillent en dessous de 35 heures ne travaillent pas autant qu'elles le voudraient pour atteindre un niveau de revenu adéquat. Cette réduction du taux de sous-emploi traduit aussi, une baisse du taux de pluriactivité (une diminution de 21,6 point de pourcentage par rapport à 2013) donc des opportunités d'emploi pour les chômeurs.

Tout comme en 2013, la structure des emplois selon le secteur institutionnel montre que la majorité des actifs occupés exercent leur emploi dans le secteur informel. La part de l'emploi formel reste très faible (3,5%). La structure de l'emploi par région fait ressortir un taux d'emploi faible à Gao, comparativement aux autres régions.

Les migrants de retour au Mali viennent en grande majorité (67,5%) de la Côte d'Ivoire. Ceci s'explique par le fait que ce pays est non seulement frontalier avec le Mali, mais aussi la première économie de l'espace UEMOA. La contrainte familiale est la principale cause de retour de ces migrants au pays. Plus de 3/5 des migrants trouvent que leur situation économique s'est améliorée durant leur séjour à l'extérieur.

Les chômeurs à la recherche d'emploi (83,7%) préfèrent utiliser le canal des relations personnelles pour trouver un emploi. Ceci dénote soit une méconnaissance des missions des structures d'intermédiation, soit un manque de confiance des chercheurs d'emploi à leur égard.

2. Recommandations :

De ces différents résultats, il ressort les recommandations suivantes :

- élaborer des stratégies pour améliorer la qualité des programmes de formation des établissements d'enseignement secondaire en général et ceux du supérieur en particulier en tenant compte des réalités du marché du travail ;
- définir et introduire dans les cursus, des formations dédiées à l'entrepreneuriat dans toutes les spécialités susceptibles d'encourager la créativité et de nouvelles façons de penser. La Direction Nationale de l'Emploi en tant que structure chargée de la coordination et du suivi de la politique nationale de l'emploi pourrait jouer un rôle important dans cette mise en œuvre ;
- mettre en place des actions afin d'appuyer, conseiller et encourager les acteurs du secteur informel à s'orienter vers le secteur formel ;
- mettre en place des mesures d'accompagnement pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des migrants de retour au pays. Ceci les évitera de repartir à l'extérieur ;
- informer et sensibiliser les demandeurs d'emploi sur les missions, des structures (publiques et privées) chargées de l'intermédiation sur le marché du travail. Ces actions pourraient orienter les demandeurs d'emploi vers les canaux formels de recherche d'emploi et réduire par conséquent le délai d'insertion des demandeurs d'emploi ;
- mettre en place un cadre de concertation entre les différentes structures (ANPE, FAFPA, APEJ, ONEF, INIFORP, Projets, DNE, DNFP, etc.) chargées de la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

Références bibliographiques

BOMISSO. I-G. Insertion professionnelle des diplômés du Supérieur à Abidjan. In : Memoire Online. Economie et Finance. [en ligne]. Disponible sur : http://www.memoireonline.com/07/10/3750/m_Linsertion-professionnelle-des-diplmes-du-superieur--Abidjan3.html. (Page consultée le 19 septembre 2015).

Centre d'Observation de la Société. Mobilité Sociale : ascenseur ou ralenti. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.observationsociete.fr/mobilit%C3%A9-sociale-lascenseur-au-ralenti>. (Page consultée le 17 juin 2015).

Cyber Manuel de Sciences Economiques et Sociale. Mesurer la mobilité sociale. [en ligne]. Disponible sur : <http://libertariens.chez-alice.fr/mobimesa.htm>. (Page consultée le 15 juin 2015)

Dominique Merllié (1999) : Les enquêtes de mobilité sociale, in Histoire et mesure, volume 14, n°1-2 Varia, pp. 201-203

Dominique Merllié (2015) : Mobilité sociale, *Encyclopædia Universalis*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/mobilite-sociale/>. (Page consultée le 6 juillet 2015).

Institut National de la Statistique. Rapport du 3^{ème} passage de l'EMOP 2014, février 2015.

Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs, Philippe Lerouvillois (1999) : La pluriactivité – Un correctif aux inégalités du revenu agricole, Economie et statistique n° 329-330, 1999-9/10.

KREBS. S (2005). Pluriactivité et mode de financement des exploitations agricoles, Economie rurale 289-290, septembre-décembre.

MALRIEU. J-P. Mesure et évolution de la mobilité sociale. In : Partie 2. Inégalités, conflits et cohésion sociale. Disponible sur le site. [en ligne]. Disponible sur : http://jp.malrieu.free.fr/SES702/article.php3?id_article=37. (Page consultée le 17 juin 2015)

O.N.E.Q. Rapport annuel sur le marché du travail en Tunisie, décembre 2013.

O.I.T (1998) : Mesure du revenu de l'emploi, Rapport II, 16^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 6-15 octobre.

O.I.T. Investir dans l'école sert-il aux jeunes d'Afrique ? In : O.I.T info. [en ligne]. Disponible sur : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_237571/lang--fr/index.htm. (Page consultée le 24 septembre 2015).

Wikipedia. Mobilité sociale. [en ligne]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mobilit%C3%A9_sociale. (Page consultée le 12 juin 2015).

Annexe : Quelques indicateurs du marché du travail

1. Population en âge de travailler

Définition : c'est la population en âge de travailler qui comprend donc toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans en âge révolu.

Tableau A1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Situation dans l'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Actif occupé	2 957 495	79,3	2 536 780	58,8	5 494 274	68,3
Chômeur	233 502	6,3	258 808	6,0	4 923 10	6,1
Inactif	538 657	14,4	1 517 857	35,2	2 056 514	25,6
Total	3 729 653	100,0	4 313 445	100,0	8 043 098	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

2. Population occupée ou emploi

Définition : Ensemble constitué des personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédant le passage de l'agent enquêteur ; et des personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en situation d'arrêt provisoire de travail ; ainsi que toutes les personnes qui doivent commencer à travailler au cours du mois suivant le passage de l'agent enquêteur.

Tableau A2 : Répartition de la population occupée par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	714 956	24,2	527 333	20,8	1 242 289	22,6
Bamako	365 209	12,3	282 627	11,1	647 836	11,8
Autres villes	349 747	11,8	244 706	9,6	594 453	10,8
Rural	2 242 538	75,8	2 009 447	79,2	4 251 985	77,4
Groupe d'âge						
15 - 24 ans	796 169	26,9	698 534	27,5	1 494 703	27,2
25 - 34 ans	838 952	28,4	858 895	33,9	1 697 847	30,9
35 - 54 ans	349 559	11,8	303 267	12,0	652 826	11,9
55 - 64 ans	972 815	32,9	676 084	26,7	1 648 898	30,0
Niveau d'éducation						
Aucun niveau	2 009 070	67,9	2 061 497	81,3	4 070 567	74,1
Primaire	759 194	25,7	410 167	16,2	1 169 360	21,3
Secondaire	125 266	4,2	51 711	2,0	176 977	3,2
Supérieur	63 965	2,2	13 405	,5	77 370	1,4
Total	2 957 495	100,0	2 536 780	100,0	5 494 274	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

3. Population au chômage au sens du BIT

Définition : elle comprend toutes les personnes sans emploi, n'ayant pas travaillé ne serait-ce qu'une heure lors de la semaine précédant le passage de l'agent enquêteur, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant le passage de l'agent enquêteur et se déclarant disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours.

Tableau A3 : Répartition de la population au chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	79 460	34,0	87 752	33,9	167 212	34,0
Bamako	42 885	18,4	41 604	16,1	84 490	17,2
Autres villes	36 575	15,7	46 148	17,8	82 722	16,8
Rural	154 042	66,0	171 056	66,1	325 098	66,0
Groupe d'âge						
15 - 24 ans	91 657	39,3	95 803	37,0	187 460	38,1
25 - 34 ans	63 277	27,1	98 510	38,1	161 787	32,9
35 - 54 ans	19 678	8,4	25 166	9,7	44 844	9,1
55 - 64 ans	58 890	25,2	39 329	15,2	98 219	20,0
Niveau d'éducation						
Aucun niveau	13 3433	57,1	170 187	65,8	303 620	61,7
Primaire	65 400	28,0	60 312	23,3	125 712	25,5
Secondaire	15 833	6,8	20 708	8,0	36 542	7,4
Supérieur	18 835	8,1	7 601	2,9	26 436	5,4
Total	233 502	100,0	258808	100,0	492 310	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

4. Population active

Définition : ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée).

Tableau A4 : Répartition de la population active par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	794 416	24,9	61 5085	22,0	1 409 501	23,5
Bamako	408 095	12,8	324 231	11,6	732 326	12,2
Autres villes	386 322	12,1	290 854	10,4	677 175	11,3
Rural	2 396 580	75,1	2 180 503	78,0	4 577 083	76,5
Groupe d'âge						
15 - 24 ans	887 826	27,8	794 337	28,4	1 682 163	28,1
25 - 34 ans	902 229	28,3	957 404	34,2	1 859 633	31,1
35 - 54 ans	369 237	11,6	328 433	11,7	697 670	11,7
55 - 64 ans	1 031 705	32,3	715 413	25,6	1 747 117	29,2
Niveau d'éducation						
Aucun niveau	2 142 503	67,1	2 231 684	79,8	4374 187	73,1
Primaire	824 594	25,8	470 478	16,8	1 295 072	21,6
Secondaire	141 099	4,4	72 420	2,6	213 519	3,6
Supérieur	82 800	2,6	21 006	0,8	103 806	1,7
Total	3 190 996	100,0	2 795 588	100,0	5 986 584	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

5. Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (Taux d'emploi vulnérable) (Indicateur OMD)

Définition : le taux d'emploi vulnérable est égal à la part en pourcentage des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

Tableau A5 : Taux d'emploi vulnérable par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	49,0	77,8	61,2
Bamako	40,9	72,7	54,8
Autres villes	57,6	83,7	68,3
Rural	83,2	91,3	87,0
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	75,8	84,5	79,8
25 - 34 ans	68,3	89,3	78,9
35 - 54 ans	72,3	91,2	81,1
55 - 64 ans	81,0	90,3	84,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	82,1	90,8	86,5
Primaire	70,3	87,3	76,2
Secondaire	20,6	22,9	21,3
Supérieur	13,6	20,9	14,8
Total	75,0	88,5	81,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

6. Taux de pluriactivité

Définition : rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires à la population active occupée.

Tableau A6 : Taux de pluriactivité par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	8,3	6,7	7,6
Bamako	2,3	1,7	2,0
Autres villes	14,5	12,6	13,7
Rural	27,7	33,4	30,4
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	13,7	22,4	17,8
25 - 34 ans	22,6	29,0	25,8
35 - 54 ans	26,4	34,1	30,0
55 - 64 ans	29,9	29,3	29,6
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	25,3	30,4	27,9
Primaire	20,7	19,1	20,1
Secondaire	8,9	4,0	7,5
Supérieur	6,5	3,3	5,9
Total	23,0	27,9	25,3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

7. Ratio Emploi/ Population 15-64 ANS (Indicateur OMD)

Définition : rapport du nombre d'actifs occupés à l'effectif de la population en âge de travailler.

Tableau A7 : Ratio Emploi/ Population par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	66,7	45,3	55,5
Bamako	65,7	47,1	56,1
Autres villes	67,9	43,3	55,0
Rural	84,4	63,8	73,2
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	60,9	49,1	54,8
25 - 34 ans	88,7	63,2	73,7
35 - 54 ans	93,2	67,1	78,9
55 - 64 ans	88,4	62,5	75,6
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	89,2	63,4	73,9
Primaire	64,9	45,1	56,2
Secondaire	63,6	43,5	56,0
Supérieur	58,5	42,3	54,9
Total	79,3	58,8	68,3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

8. Taux de croissance de l'emploi

Définition : le taux de croissance de l'emploi est la variation en pourcentage de l'effectif de la population occupée d'une année à l'autre.

Tableau A8 : Taux de croissance de l'emploi par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	-1,9	-0,9	-1,5
Bamako	-4,1	9,3	1,3
Autres villes	0,5	-10,5	-4,3
Rural	11,4	-1,0	5,2
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	-3,7	-10,9	-7,2
25 - 34 ans	20,1	11,0	15,3
35 - 54 ans	-63,6	-63,4	-63,5
55 - 64 ans	278,1	284,8	280,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	17,1	2,9	9,4
Primaire	-3,2	-12,2	-6,6
Secondaire	-18,9	-27,8	-21,7
Supérieur	-26,4	-33,1	-27,6
Total	7,9	-1,0	3,6

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

9. Taux de chômage élargi

Définition : le taux de chômage élargi est la proportion en pourcentage de la population active qui est disponible pour travailler, mais ne dispose pas d'un emploi.

Tableau A9 : Taux de chômage élargi par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	10,0	14,3	11,9
Bamako	10,5	12,8	11,5
Autres villes	9,5	15,9	12,2
Rural	6,4	7,8	7,1
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	10,3	12,1	11,1
25 - 34 ans	7,0	10,3	8,7
35 - 54 ans	5,3	7,7	6,4
55 - 64 ans	5,7	5,5	5,6
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	6,2	7,6	6,9
Primaire	7,9	12,8	9,7
Secondaire	11,2	28,6	17,1
Supérieur	22,7	36,2	25,5
Total	7,3	9,3	8,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

10. Taux de chômage BIT

Définition : c'est le pourcentage de la population active qui ne dispose pas d'emploi, qui est en recherche active durant la période de référence donnée et qui est disponible.

Tableau A10 : Taux de chômage BIT par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	8,5	7,7	8,1
Bamako	9,0	6,7	8,0
Autres villes	8,0	8,7	8,3
Rural	5,9	5,9	5,9
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	8,9	7,2	8,1
25 - 34 ans	6,1	7,4	6,8
35 - 54 ans	5,3	6,3	5,8
55 - 64 ans	5,4	3,9	4,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	5,9	5,5	5,7
Primaire	6,9	7,3	7,0
Secondaire	9,2	18,6	12,2
Supérieur	17,0	30,4	19,7
Total	6,6	6,3	6,4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

11. Taux de chômage des jeunes 15-24 ans

Définition : c'est la proportion en pourcentage des chômeurs âgés de 15 à 24 ans révolu par rapport à la population active de cette tranche d'âge.

Tableau A11 : Taux de chômage des jeunes 15-24 ans par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	21,9	21,2	21,5
Bamako	25,5	21,7	23,4
Autres villes	18,6	20,6	19,6
Rural	7,8	9,3	8,5
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	8,7	8,8	8,8
Primaire	10,9	16,5	13,0
Secondaire	23,5	55,7	37,6
Supérieur	63,6	69,2	65,4
Total	10,3	12,1	11,1

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

12. Taux de chômage des jeunes 15-35 ans

Définition : c'est la proportion en pourcentage des chômeurs âgés de 15 à 35 ans révolu par rapport à la population active de cette tranche d'âge

Tableau A12 : Taux de chômage des jeunes 15-35 ans par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	15,5	17,9	16,7
Bamako	18,7	16,3	17,5
Autres villes	12,2	19,9	15,8
Rural	6,5	9,1	7,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	6,3	8,8	7,6
Primaire	9,6	14,4	11,5
Secondaire	17,6	38,3	25,6
Supérieur	39,9	40,2	40,0
Total	8,7	11,1	9,9

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

13. Proportion de chômeurs découragés

Définition : les travailleurs découragés sont des personnes qui désirent travailler mais qui ne sont pas dans la population active et pensent, pour diverses raisons, qu'il n'y a pas d'emplois disponibles pour elles.

Tableau A13 : Proportion de chômeurs découragés par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	16,5	50,1	34,1
Bamako	15,8	51,0	33,1
Autres villes	17,3	49,3	35,2
Rural	8,1	26,1	17,6
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	14,7	43,2	29,3
25 - 34 ans	13,5	30,7	24,0
35 - 54 ans	0,7	19,1	11,1
55 - 64 ans	5,8	31,0	15,9
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	5,7	29,3	18,9
Primaire	14,0	46,6	29,6
Secondaire	19,7	42,8	32,8
Supérieur	30,6	22,9	28,4
Total	11,0	34,3	23,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

14. Proportion des Jeunes de (15-24 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »

Définition : c'est le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans révolu qui ne sont ni en emploi, ni dans aucun dispositif d'éducation ou de formation.

Tableau A14 : Proportion des Jeunes de (15-24 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	10,5	30,7	21,5
Bamako	10,2	29,3	20,8
Autres villes	10,8	32,1	22,2
Rural	9,8	32,3	21,2
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	14,7	37,6	28,4
Primaire	6,3	23,6	14,0
Secondaire	5,6	25,7	14,0
Supérieur	17,9	18,7	18,1
Total	10,0	31,7	21,3

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

15. Proportion des Jeunes de (15-35 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »

Définition : c'est le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 35 ans révolu qui ne sont ni en emploi, ni dans aucun dispositif d'éducation ou de formation.

Tableau A15 : Proportion des Jeunes de (15-35 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » par milieu de résidence, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	11,0	37,1	25,3
Bamako	11,6	34,7	24,3
Autres villes	10,4	39,8	26,4
Rural	8,9	32,4	21,9
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	10,8	36,5	26,7
Primaire	6,9	27,4	16,4
Secondaire	8,8	30,8	17,9
Supérieur	23,7	27,1	24,7
Total	9,5	33,8	22,9

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

16. Taux d'emplois informel

Définition : Le taux d'emploi informel est défini comme le rapport du nombre d'actifs occupant un emploi informel à l'effectif total des actifs occupés

Tableau A16 : Taux d'emplois informel par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	86,8	92,5	89,3
Bamako	86,9	93,0	89,5
Autres villes	86,7	92,1	88,9
Rural	98,2	99,1	98,6
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	99,5	98,8	99,1
25 - 34 ans	94,9	97,1	96,0
35 - 54 ans	93,4	98,1	95,6
55 - 64 ans	93,4	97,4	95,0
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	99,4	99,7	99,5
Primaire	96,4	96,9	96,5
Secondaire	53,7	41,9	50,2
Supérieur	41,7	43,9	42,1
Total	95,4	97,8	96,5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

17. Proportion de l'emploi salarié

Définition : c'est le pourcentage des personnes occupées classées dans la catégorie des emplois salariés, emplois pour lesquels les titulaires ont des contrats explicites ou implicites, écrits ou oraux, qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent.

Tableau A17 : Proportion de l'emploi salarié par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	32,6	15,3	25,2
Bamako	39,1	20,8	31,1
Autres villes	25,7	9,0	18,8
Rural	3,9	1,0	2,5
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	5,9	5,5	5,7
25 - 34 ans	13,6	4,1	8,8
35 - 54 ans	14,1	2,1	8,5
55 - 64 ans	11,3	3,2	8,0
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	3,8	1,3	2,5
Primaire	14,1	7,6	11,8
Secondaire	69,8	65,8	68,6
Supérieur	77,2	73,2	76,5
Total	10,8	4,0	7,7

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

18. Taux de salarisation

Définition : rapport du nombre de salariés à la population active occupée.

Tableau A18 : Taux de salarisation par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	36,7	17,4	28,5
Bamako	43,6	23,4	34,8
Autres villes	29,5	10,6	21,7
Rural	4,9	1,4	3,2
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	7,9	6,8	7,4
25 - 34 ans	15,5	4,5	9,9
35 - 54 ans	17,4	2,5	10,5
55 - 64 ans	12,2	3,8	8,8
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	4,8	1,9	3,3
Primaire	17,3	8,3	14,2
Secondaire	74,3	71,2	73,4
Supérieur	80,3	73,2	79,1
Total	12,6	4,7	9,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

19. Taux d'activité

Définition : rapport de la population active (population active occupée plus les chômeurs) à la population en âge de travailler.

Tableau A19 : Taux d'activité par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	74,2	52,8	63,0
Bamako	73,4	54,1	63,4
Autres villes	75,0	51,4	62,6
Rural	90,2	69,3	78,8
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	67,9	55,9	61,6
25 - 34 ans	95,4	70,5	80,7
35 - 54 ans	98,5	72,6	84,4
55 - 64 ans	93,7	66,2	80,1
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	95,1	68,6	79,4
Primaire	70,4	51,7	62,3
Secondaire	71,7	60,9	67,6
Supérieur	75,7	66,4	73,6
Total	85,6	64,8	74,4

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

20. Taux de sous-emploi visible

Définition : Cet indicateur désigne le nombre de personnes pourvues d'un emploi dont les heures de travail durant la période de référence sont insuffisantes par rapport à une autre situation d'emploi plus désirable que ces personnes sont disposées à occuper et pour laquelle elles sont disponibles. Les directives actuelles de l'OIT définissent le sous-emploi comme une situation d'emploi inadéquat en ce qui concerne la durée et la productivité du travail.

Tableau A20 : Taux de sous-emploi par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	5,2	26,9	14,4
Bamako	4,8	30,9	16,2
Autres villes	5,6	22,3	12,5
Rural	2,8	15,9	9,0
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	3,9	16,7	9,9
25 - 34 ans	3,6	19,4	11,6
35 - 54 ans	3,0	17,0	9,5
55 - 64 ans	2,9	18,7	9,3
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	3,0	17,6	10,4
Primaire	4,4	22,8	10,8
Secondaire	2,8	7,5	4,2
Supérieur	3,9	5,1	4,2
Total	3,4	18,2	10,2

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

21. Taux de syndicalisation

Définition : C'est le rapport entre la population syndiqué et la population en emploi

Tableau A21 : Taux de syndicalisation par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	8,5	3,3	6,3
Bamako	3,7	1,4	2,7
Autres villes	13,5	5,3	10,1
Rural	3,8	1,6	2,7
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	2,2	1,6	1,9
25 - 34 ans	4,4	2,0	3,2
35 - 54 ans	7,3	1,8	4,7
55 - 64 ans	6,8	2,3	4,9
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	2,9	1,1	2,0
Primaire	5,2	2,2	4,1
Secondaire	25,8	30,9	27,3
Supérieur	24,7	13,8	22,8
Total	4,9	1,9	3,5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

22. Durée moyenne du chômage

Définition : c'est le temps moyen (année) passé au chômage.

Tableau A22 : Durée moyenne du chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Milieu de résidence			
Urbain	2,84	3,33	3,10
Bamako	2,63	3,36	2,99
Autres villes	3,08	3,31	3,21
Rural	2,68	3,16	2,94
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	2,64	2,91	2,78
25 - 34 ans	2,82	3,49	3,23
35 - 54 ans	2,75	3,20	3,00
55 - 64 ans	2,77	3,34	3,00
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	2,61	3,19	2,93
Primaire	2,75	2,96	2,85
Secondaire	3,03	4,37	3,79
Supérieur	3,27	2,99	3,19
Total	2,73	3,22	2,99

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)